



DOSSIER DE CANDIDATURE AU LABEL FORÊT D'EXCEPTION®



FORÊT
CANDIDATE

AIGOUAL, LA FORÊT RETROUVÉE



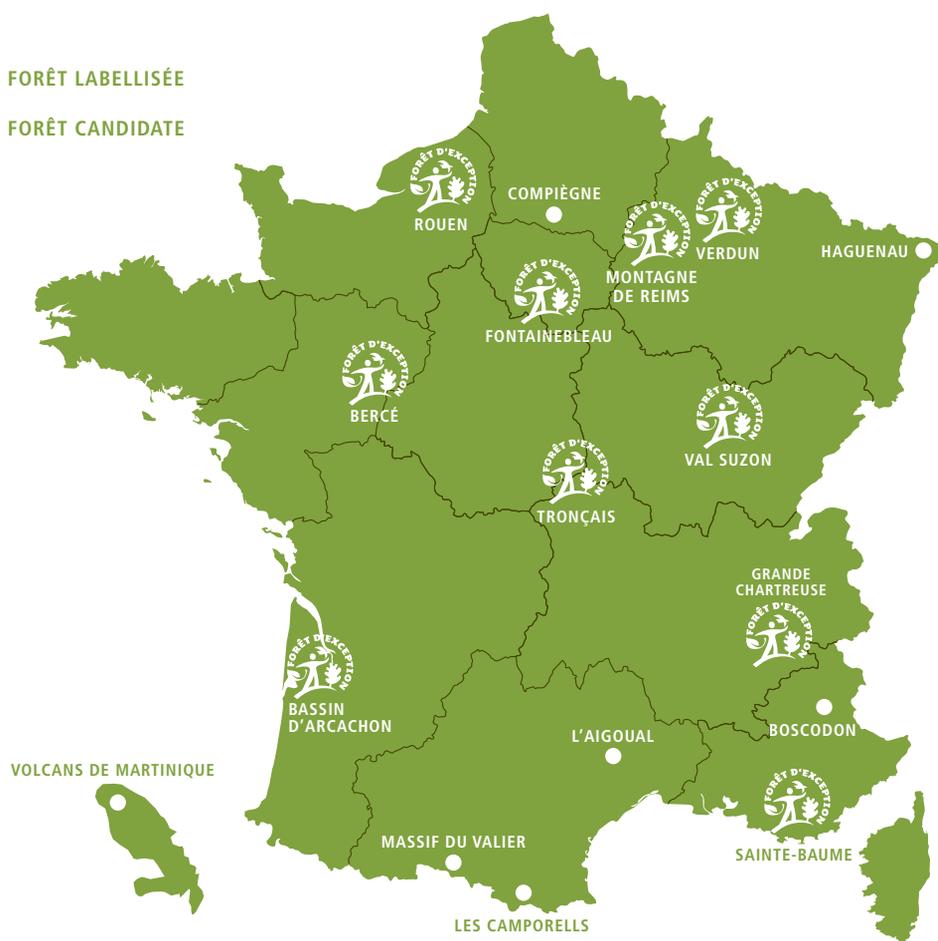
Label Forêt d'Exception®

17 territoires engagés dans la démarche



FORÊT LABELLISÉE

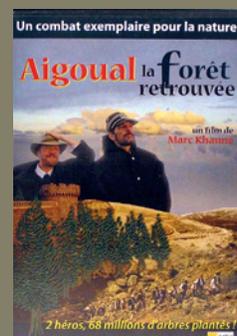
● FORÊT CANDIDATE



AIGOUAL, LA FORÊT RETROUVÉE

Le titre de ce dossier de candidature, « Aigoual, la forêt retrouvée », est emprunté au film de Marc KHANNE tourné en 2007.

Entre témoignages et reconstitutions, ce documentaire fiction présente les grands travaux de reboisement du massif entre 1875 et 1913 suite à un équilibre rompu au XIX^e siècle entre l'homme et son milieu naturel. Cette épopée est symbolisée par le forestier Georges FABRE et le botaniste Charles FLAHAULT, accompagnés dans cette tâche par la population locale. Un siècle plus tard, l'Office national des forêts et le Parc national des Cévennes travaillent au quotidien, aux côtés des autres acteurs du territoire, à maintenir cet équilibre entre l'homme et la nature.





co-présidents du comité de pilotage
Aigoual Forêt d'Exception®

UNE FORÊT D'EXCEPTION AU CŒUR D'UN TERRITOIRE

Le massif de l'Aigoual est un territoire très riche, tant par son patrimoine naturel que culturel. Historiquement, son reboisement à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle a été exemplaire.

C'est aujourd'hui un territoire dont l'activité économique repose sur les activités agricoles et forestières, mais encore davantage sur le tourisme. Or les mutations de celui-ci nous ont amenés à commander, en 2011, une étude touristique prospective à 10 ans du massif. C'est avec une grande satisfaction que nous voyons aujourd'hui s'agencer les différentes composantes de cette stratégie :

- le **pôle nature aux 4 saisons**, qui propose un panel diversifié d'activités de pleine nature, avec de premières réalisations sur le terrain en 2015 ;
- la réhabilitation de l'observatoire météorologique du mont Aigoual, véritable phare de notre territoire, et l'ouverture prévue en 2020 d'un **centre d'interprétation et de sensibilisation aux changements climatiques**, tout à fait unique en France ;
- la reprise espérée en 2018 des activités de la station de Prat Peyrot, cœur du pôle nature, par un partenaire privé.

Avec la création de son comité de pilotage en 2013, la **démarche Aigoual, Forêt d'Exception®** vient compléter l'ensemble du dispositif, pour former un tout très intéressant, dynamique et prometteur. La forêt domaniale de l'Aigoual, qui occupe plus de 16 000 hectares sur nos deux départements du Gard et de la Lozère, est un élément incontournable du territoire, en termes d'image et de patrimoine, mais aussi comme support de son activité économique, qu'il s'agisse de la filière bois comme du tourisme.

Si le territoire bénéficie déjà de multiples reconnaissances (**Parc national** depuis 1970, Réserve mondiale de biosphère depuis 1985, sites Natura 2000, inscription au patrimoine mondial de **l'Unesco** depuis 2011, labellisation **Réserve internationale de ciel étoilé** et **Grands Sites Occitanie** en 2018), cette labellisation Forêt d'Exception® permettra de reconnaître la dynamique territoriale et la cohérence de nos actions, et souhaitons-le, de renforcer un peu plus la notoriété et l'attractivité de notre territoire.

Martin DELORD

Vice-Président du Conseil départemental du Gard
Président de la communauté de communes
Causses Aigoual Cévennes terres solidaires
Maire de Lanuéjols

Denis BERTRAND

Conseiller départemental de Lozère
Conseiller municipal de Meyrueis

SOMMAIRE

L'AIGOUAL : un massif diversifié, contrasté, extrême

1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE *page 10*
2. UNE GÉOLOGIE VARIÉE *page 12*
3. UN CLIMAT DE CONTRASTES ET D'EXTRÊMES *page 13*
4. VÉGÉTATION : DU MÉDITERRANÉEN AU SUBALPIN *page 14*

L'HOMME ET LA FORÊT : de la surexploitation à la reconstitution

1. QUAND PALYNOLOGIE RIME AVEC ARCHÉOLOGIE *page 16*
 - a. La «forêt très ancienne» *page 16*
 - b. Recul de la forêt *page 17*
2. CÉVENNES, TERRES DE RÉSISTANCES *page 18*
 - a. La résistance des camisards *page 18*
 - b. Les maquis de la 2^e Guerre Mondiale *page 19*
3. UN MASSIF FORESTIER EXEMPLAIRE DE LA RESTAURATION DES TERRAINS EN MONTAGNE (RTM) *page 20*
 - a. Etat de la couverture boisée et contexte socioéconomique au milieu du XIX^e siècle *page 20*
 - b. Minimum forestier et inondations *page 22*
 - c. La mise en œuvre des lois RTM *page 23*

DE LA PROTECTION DES SOLS à la multi-fonctionnalité

1. OCCUPATION DES SOLS ET PAYSAGES : UNE SPECTACULAIRE ÉVOLUTION *page 30*
2. GESTION ET PRODUCTION FORESTIÈRES : DES GRANDS TRAVAUX À NOS JOURS *page 34*
 - a. La gestion forestière des grands travaux à aujourd'hui *page 34*
 - b. La valorisation des bois *page 35*
 - c. Rôle économique du massif *page 35*
3. DES BOTANISTES DU XVI^E SIÈCLE AU PARC NATIONAL DES CÉVENNES : UN MASSIF À LA BIODIVERSITÉ REMARQUABLE *page 36*
 - a. Histoire de la botanique *page 36*
 - b. Richesses animales et végétales *page 38*
 - c. De multiples statuts de reconnaissance nationale et internationale *page 42*
4. UN TOURISME PRÉSENT DEPUIS LA FIN DU XIX^E SIÈCLE ET AUJOURD'HUI COMPOSANTE ESSENTIELLE DE L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE *page 44*
 - a. Un tourisme présent depuis la fin du XIX^e siècle *page 45*
 - b. Années 1960 : de nouveaux projets touristiques *page 48*
 - c. Le secteur touristique aujourd'hui *page 49*

5. TROIS LIEUX EMBLÉMATIQUES DE CETTE MUTATION VERS LA MULTI-FONCTIONNALITÉ *page 50*
 - a. La Serreyrède *page 51*
 - b. St Sauveur des Pourcils *page 51*
 - c. Roquedols *page 52*
 - d. Une multifonctionnalité en permanente évolution *page 52*

IV. UN TERRITOIRE, une convergence d'actions

1. L'ONF ET LES AUTRES ACTEURS DU TERRITOIRE *page 56*
 - a. ONF / Parc national des Cévennes : de la concurrence tendue au partenariat constructif *page 56*
 - b. ONF / Météo France : la continuité des mesures depuis 1895 *page 59*
 - c. ONF / collectivités locales et autres acteurs locaux : d'une relative indifférence à des problématiques partagées *page 61*
2. L'ONF EN INTERNE : DEUX AGENCES TERRITORIALES POUR GÉRER LE MASSIF DE L'AIGOUAL *page 63*
3. LES PROJETS EN COURS SUR LE TERRITOIRE *page 66*
 - a. Stratégie touristique d'ensemble *page 67*
 - b. Le pôle nature aux 4 saisons *page 67*
 - c. Le futur centre d'interprétation et de sensibilisation aux changements climatiques *page 68*
 - d. Réaménagement du col de la Serreyrède *page 68*
 - e. Complémentarité des différents projets *page 69*

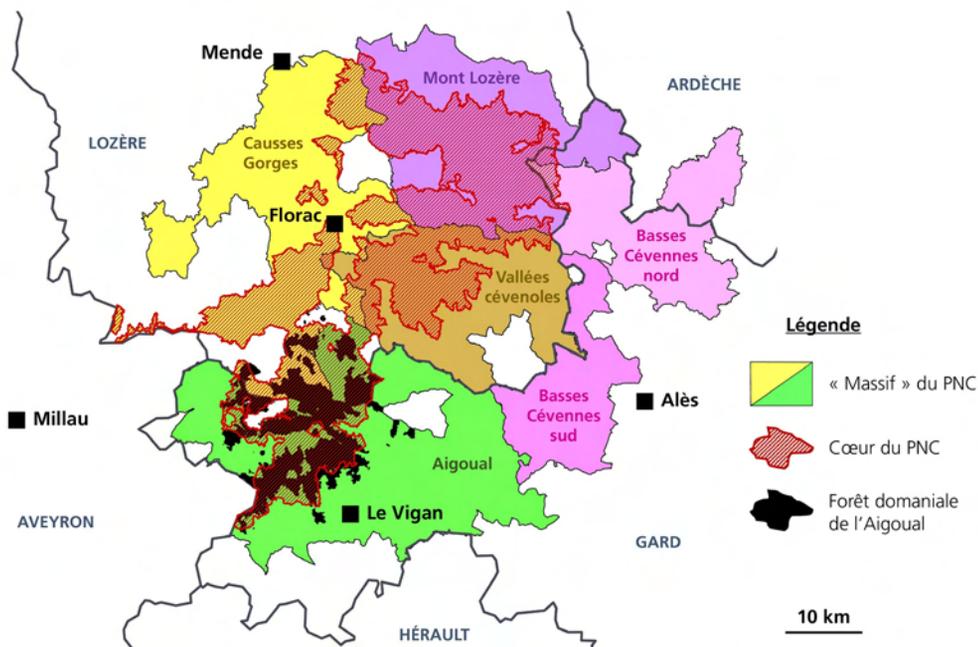
V. AIGOUAL, FORÊT D'EXCEPTION® : complémentarité d'actions et gouvernance élargie

1. LES GRANDES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE FORÊT D'EXCEPTION® *page 74*
2. TROIS ACTIONS CLÉS DU CONTRAT DE PROJET *page 81*
 - a. Une révision d'aménagement forestier qui bénéficie de Forêt d'Exception® (action E1) *page 81*
 - b. Un dispositif de suivi solide pour les zones en sylviculture et les zones en protection (actions D2b-E1b-E2a-E5b) *page 82*
 - c. L'amélioration de l'accueil du public au cœur de la démarche (actions A-B-C) : le cas particulier du réseau d'arboretums *page 84*
3. PERSPECTIVES *page 88*

Conclusion, par l'Office national des forêts et le Parc national des Cévennes *page 91*

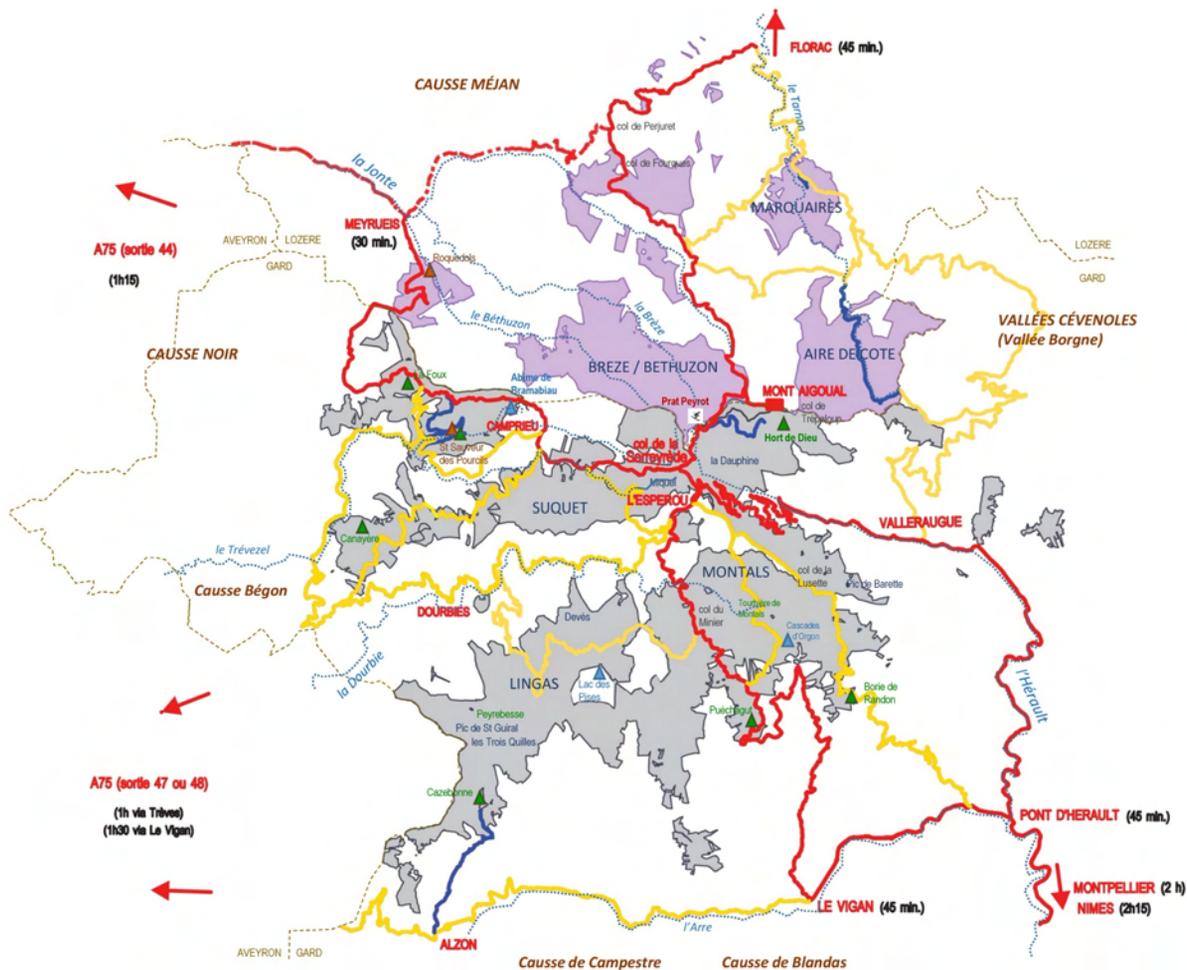
Références bibliographiques *page 92*

Annexes *page 97*



Situation de la forêt domaniale de l'Aigoual et du Parc national des Cévennes

La carte de situation ci-dessous reprend les différents noms de lieux évoqués dans ce dossier de candidature, qu'il s'agisse de secteurs géographiques du massif forestier ou encore de points d'intérêt naturels, historiques et culturels.



Situation du massif de l'Aigoual

PRÉSENTATION DU DOCUMENT

Ce dossier de candidature se présente en cinq parties. Un premier aperçu du massif pour commencer, de sa diversité, de ses contrastes et de ses extrêmes (géographie, géologie, climat, végétation).

Puis la deuxième partie revient en détail sur les relations entre l'homme et son milieu naturel, et sur le déséquilibre existant au XIX^e siècle, qui a amené aux grands travaux de reboisement (Restauration des terrains en montagne), exemplaires sur le massif.

La troisième partie s'attache ensuite à montrer comment ces grands travaux ont transformé en profondeur l'environnement, d'un point de vue paysager, biologique mais également socio-économique (filière bois et développement du tourisme), et comment la gestion du massif conduite aujourd'hui par l'Office national des forêts est à la fois durable et très multi-fonctionnelle.

Localement, aux côtés de l'ONF, un grand nombre d'acteurs sont attachés à ce massif forestier et travaillent pour lui redonner toute sa notoriété, et valoriser au mieux les multiples patrimoines qu'il abrite.

C'est le Parc national des Cévennes d'une part (cf. carte ci-contre : 86% de la Forêt domaniale se trouve en cœur de parc), créé en 1970, et dont la charte a été approuvée par décret en 2013.

C'est Météo France ensuite, qui gère l'observatoire météorologique au sommet du mont Aigoual, lieu de passage incontournable pour les visiteurs du massif. Ce sont les collectivités locales enfin, et en particulier la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes terres solidaires, qui mène depuis 2010 différents projets visant à redynamiser le tourisme sur le territoire.

La quatrième partie revient sur ce jeu d'acteurs, et détaille les projets en cours.

Dans ce panorama riche de patrimoines, d'acteurs et de projets, Forêt d'Exception® est une démarche récente, puisque le comité de pilotage n'a été créé qu'en 2013.

La cinquième et dernière partie présente les différentes étapes de cette démarche, et s'attache à montrer comment, depuis le début, elle a été menée dans un souci constant de complémentarité avec les projets déjà en cours, afin de former un tout cohérent et de qualité.



L'Aigoual : un massif diversifié, contrasté, extrême



Enfant, j'ai trouvé dans cette montagne, dans ce haut massif de l'Aigoual, ce que d'autres enfants demandent aux récits d'aventures, aux histoires guerrières : la présence d'un monde héroïque et fabuleux et cette première justification de la vie qui, pour les hommes ou pour les peuples, ne peut être faite que par la légende. [...]

Alors, grisés d'avoir vu ces charges de la nuée et ces déblaiements du ciel, nous allions jusqu'à la poste et nous demandions l'Observatoire. Le garde, là-haut, devenait pour nous comme un oracle : dans la cabine téléphonique, à deux ou à trois, coude à coude, nous attendions avec une sorte d'angoisse que « l'Aigoual réponde ».

Les appels des bureaux transmetteurs jalonnaient l'itinéraire et remplissaient les minutes de l'attente : Valleraugue répondait, sonnait l'Espérou et, enfin, au bout de la ligne, le garde reconnaissait notre voix :

« Trop mauvais pour monter, attendez quelques jours. Le vent souffle à quatre-vingt-dix mètres à la seconde », nous disait-il, « il fait bon au Vigan ? Restez-y. C'est la plus mauvaise nuit de l'année, vous ne tiendriez pas à quatre pattes sur la crête. Bonsoir. »

Notre décision était prise. A deux, à trois, nous allions tenter la montagne.

[...]

André CHAMSON, L'Aigoual (1930)

1. Situation géographique

Le massif de l'Aigoual se situe en région Occitanie, à cheval sur les départements du Gard (30) et de la Lozère (48). Il est à la limite entre les Cévennes et les Causses, au sud-est du Massif central.

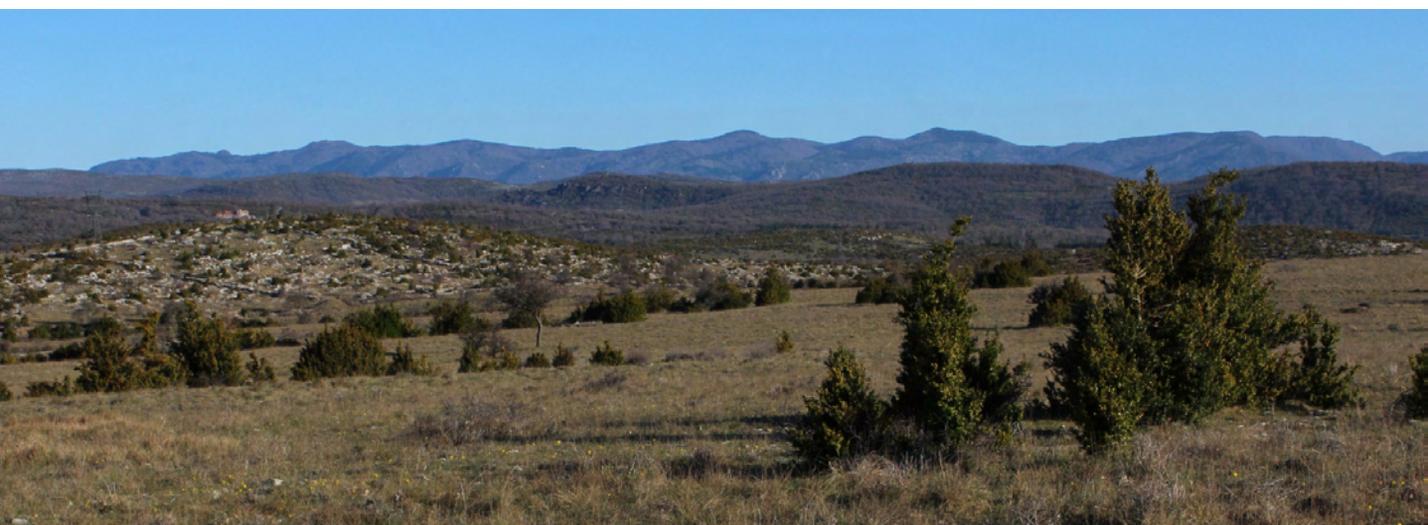
Ce territoire, qui s'étend sur plus de 50 000 ha, est délimité :

- > à l'est par la haute vallée de l'Hérault et les vallées cévenoles (Gardon de St Jean, vallée Borgne) ;
- > au sud par la vallée de l'Arre et le causse de Campestre ;
- > à l'ouest par les causses Noir et Bégon ;
- > au nord par le causse Méjean.

La forêt domaniale de l'Aigoual, quant à elle, présente une superficie de 16 124 hectares, ce qui est en fait la **4^e plus grande forêt domaniale de France**. Cette surface se répartit comme suit : 11 452 hectares pour le Gard et 4 672 hectares pour la Lozère.

L'altitude de la forêt domaniale est comprise entre 347 m et 1 567 m. Le point culminant est le sommet du mont Aigoual, où se trouve l'observatoire météorologique.

La ligne de crête reliant le col de Perjuret, le mont Aigoual, le col de la Serreyrède, l'Espérou, le col de la Lusette, le col du Minier, le pic de St-Guiral constitue la ligne de partage des eaux entre celles qui s'écoulent vers l'Atlantique et celles qui rejoignent la Méditerranée.



Vue sur le massif de l'Aigoual depuis le causse de Blandas (au sud).

UNE PHYSIONOMIE TRÈS DIFFÉRENTE DES DEUX TYPES DE VERSANTS



Pentes plus douces sur le versant atlantique (ex. : vallée du Bonheur).



Pentes abruptes sur le versant méditerranéen (ex. : haute vallée de l'Hérault).

2. Une géologie variée

Trois grands types de roches se partagent le massif : le granite, le schiste et le calcaire.

Le mont Aigoual et le Lingas, qui reposent sur du granite, sont entourés d'assises schisteuses.

Celles-ci sont caractéristiques des Cévennes, avec les grandes vallées cévenoles (les « valats ») profondément taillées en V dans les schistes et séparées les unes des autres par des crêtes étroites, voire acérées (les « serres »).

Les Causse, à l'ouest du massif, sont quant à eux constitués de calcaire, avec une avancée jusqu'à Camprieu et Canayère.

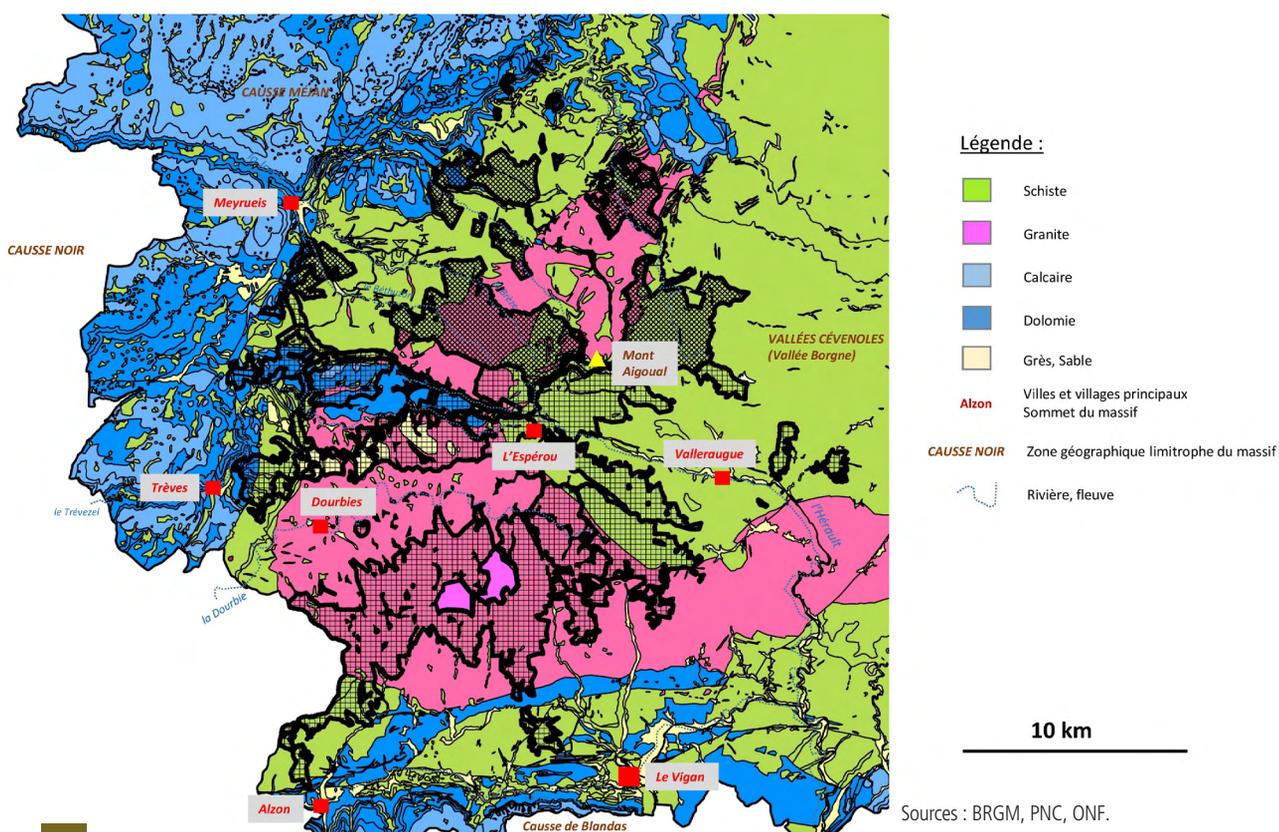


Granite « à dent de cheval » de l'Aigoual - ©Daniel Marmet



Schiste (haute vallée de l'Hérault)

Carte géologique du massif de l'Aigoual



3. Un climat de contrastes et d'extrêmes

Le climat qui règne sur le massif de l'Aigoual est une combinaison entre des influences atlantiques (pluie et brouillard réguliers) et méditerranéennes (épisodes orageux), d'où découlent des variations climatiques importantes dans le temps comme dans l'espace.

Le massif constitue par exemple la première barrière montagneuse que rencontrent les vents chauds méditerranéens qui remontent vers le nord, ce qui lui donne un rôle de condensateur.

Les peuplements forestiers des hautes Cévennes subissent ainsi l'influence de deux vents dominants : le vent du nord, sec, qui souffle en hiver et en été et qui renforce l'évapotranspiration et le risque incendie, et le vent du sud, surnommé « le marin », plus humide, venant de Méditerranée, qui provoque de fortes pluies en automne et des neiges lourdes en hiver.

Quant au sommet du mont Aigoual, lieu choisi par Georges FABRE pour y construire l'observatoire météorologique, c'est le lieu des extrêmes !

Il s'agit par exemple du mont le plus arrosé de France métropolitaine : il y tombe en moyenne un peu plus de 2 mètres de pluie par an et il est déjà arrivé qu'il reçoive autant de précipitations en une journée que Paris en une année ! Ce phénomène est si impressionnant en automne lors des orages qu'il porte le nom d'épisode cévenol.

De plus, les conditions extrêmes qui règnent au sommet font de l'observatoire un lieu de test pour les matériaux et matériels destinés à des conditions extrêmes, comme par exemple les anémomètres de Terre Adélie (Antarctique).



L'observatoire du mont Aigoual en conditions hivernales



Pin à crochets anémomorphosé du sommet, en hiver

335 KM/H

6 NOVEMBRE 1966

Les rafales de vent au sommet atteignent parfois 200 km/h, avec un record enregistré le 06/11/1966.

SUR LE MONT AIGOUAL :

241 jours de brouillard par an

170 jours de pluie

144 jours de gel

265 jours de vent fort (>16 m/s soit 57,6 km/h)

(source METEO FRANCE)

4. Végétation : du méditerranéen au subalpin

Même si l'étage montagnard est dominant, l'étagement altitudinal du massif de l'Aigoual, couplé à la diversité géologique et aux différences influences climatiques (en lien avec la topographie, l'exposition, etc.) conduit à un étagement de la végétation depuis l'étage méso-méditerranéen jusqu'à l'étage subalpin. Les conditions locales (réserve en eau, exposition, etc.) conduisent cependant à une imbrication étroite de ces étages sur certaines zones.

Cette grande variabilité dans les conditions stationnelles avait parfaitement été prise en compte par Georges FABRE lors des reboisements (cf. 2.3.C.).

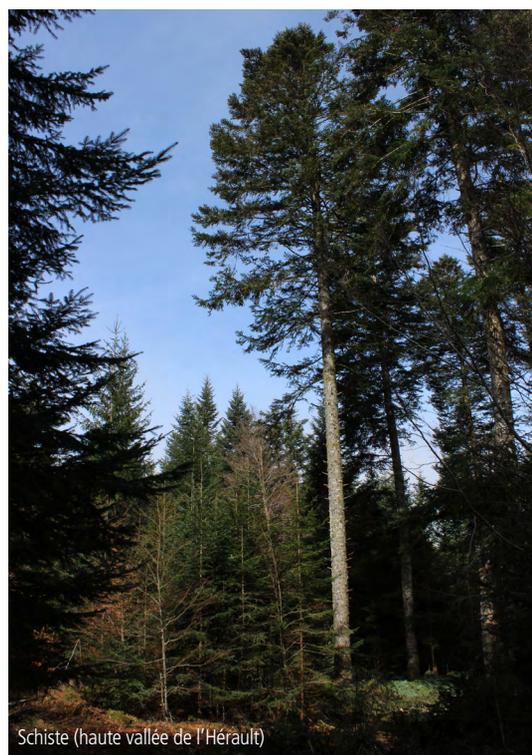
Depuis les opérations de reboisement, au-dessus de 1100 m d'altitude, la forêt a progressivement évolué, les essences telles que l'épicéa, le mélèze et le pin à crochets étant peu à peu supplantées par les essences d'ombre que sont le hêtre et les sapins.

Aux altitudes plus basses, les pins noirs (d'Autriche et laricio), le pin sylvestre, ainsi que le douglas, dominent avec des feuillus en sous-étage (principalement le chêne), tandis que les ravins sont occupés par le frêne.

Principalement situés à l'ouest de la forêt, les derniers grands boisements d'épicéa, de douglas et de pin noir réalisés à partir des années 1950 entrent à leur tour en phase de production.

Les pentes très fortes des hautes vallées sont quant à elles occupées par le hêtre et, plus rarement, le chêne pubescent et le châtaignier. L'intervention du forestier y est minimale, la protection des sols étant l'objectif principal.

Plus bas, la propriété forestière est majoritairement privée, avec pour essences principales le châtaignier, le chêne pubescent puis une végétation d'affinité méditerranéenne dominée par le chêne vert.



Schiste (haute vallée de l'Hérault)



L'érable de Montpellier est bien présent en versant sud, à l'étage collinéen

L'homme et la forêt de la sur-exploitation à la reconstitution



Rétablissons l'ordre de la nature. Tout, est là ! Ne la forçons pas ; nous ne ferions rien de bon ; ne demandons pas à la forêt de se développer avant que nous lui ayons refait un sol !

Nous passons bien vite ! C'est peu de choses que 30 ou 40 années d'activité consacrées fidèlement au salut d'un coin de pays ; lui est impérissable. Nous passons, d'autres continueront ce que nous avons commencé, pourvu que nous ayons bien travaillé.

Eteindre un foyer, laisser crouler une maison dans la montagne, c'est tarir les sources où la patrie puise sa force.

Georges FABRE

C'est à juste raison que les reboisements du massif de l'Aigoual, dans les Cévennes méridionales, sont bien connus en France et à l'étranger car ils sont très certainement un des exemples les plus typiques d'un remodelage d'un paysage et d'une économie locale sous l'action du forestier.

E. F. DEBAZAC, 1964

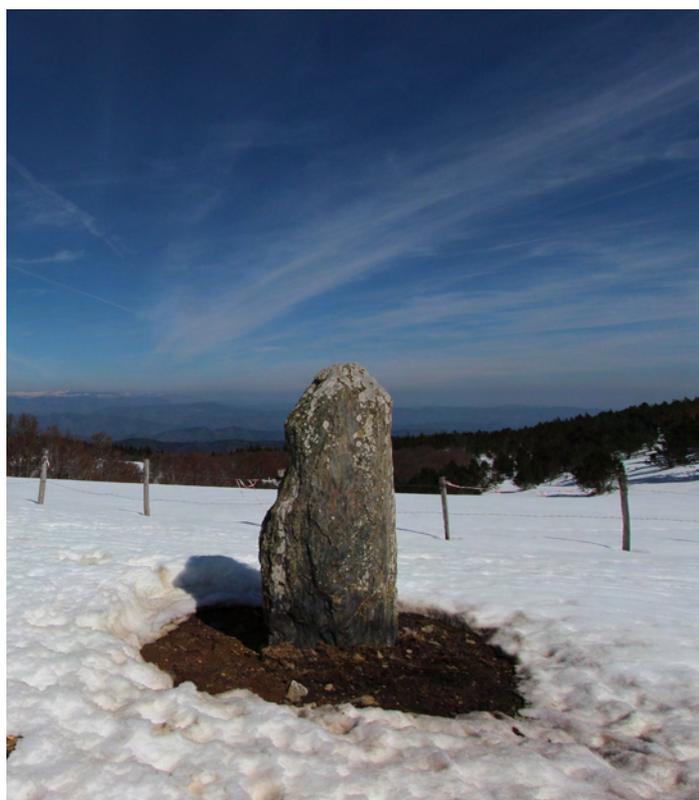
1. Quand palynologie rime avec archéologie

A. LA « FORÊT TRÈS ANCIENNE »

L'étude des pollens (palynologie) de la tourbière de Montals par Franz FIRBAS (1932) a montré que la forêt était peuplée de bouleaux et de pins (6500-5500 av. J.-C.), puis dominée par les chênes (5500 à 2500 av. J.-C.), et ensuite dominée par le hêtre (2500-1000 av. J.-C.).

De la période néolithique, les Causses avoisinants ont conservé les premières traces importantes d'occupation humaine visible dans le paysage, avec de nombreux menhirs et dolmens. Quelques menhirs de cette période sont également présents sur le massif de l'Aigoual, près du sommet au col de Trépaloup, à Peyrelade (Alzon), et près du col de Fourques.

Les falaises calcaires des Causses ont offert aux hommes préhistoriques des abris et cavités dès le Paléolithique. Mais c'est surtout à partir du Néolithique que sont occupées les grottes profondes (pratiques funéraires et croyances encore mal connues, mais aussi conservation des aliments) ou les simples abris sous roche



Menhir de Trépaloup

(habitat, pastoralisme). C'est ainsi que fut découvert sur l'Aigoual (grotte du pas de Joulié), en 1952, sur les indications du garde de la maison forestière de Canayère, une remarquable sépulture néolithique – datée de 2290 av. J.-C. – de près de 300 individus déposés à même le sol, ainsi que des objets et parures en cuivre, et également un poignard en cuivre planté dans une vertèbre humaine.



Un poignard en cuivre est encore fiché dans l'une des vertèbres des squelettes découverts au pas de Joulié (© M. Delor)

B. REcul DE LA FORÊT

L'homme de l'Âge du Fer commença alors à faire reculer la forêt au profit des troupeaux. L'activité pastorale grignota le massif, mais l'exploitation des bois demeura plus ou moins contrôlée jusqu'à la Révolution Française.

Les études palynologiques complémentaires menées sur le massif (de BEAULIEU & PONS, 1979 et BOTTOLIER-CURTET & MULLER, 2008) ont révélé l'influence majeure des activités humaines sur les dynamiques végétales régionales, avec trois phases de régression : à l'époque gallo-romaine (déforestation et intensification progressive des pratiques agro-pastorales), au VIII^e siècle (développement des cultures de châtaigniers sur les flancs de l'Aigoual et extension des cultures de céréales en plaine) et au XIII^e siècle (cultures d'oliviers à l'étage méditerranéen).

L'influence de l'homme est également perceptible à l'échelle locale, où le développement des espèces nitrophiles sur la tourbière de Montals est mis en lien avec le développement du pastoralisme.

A noter enfin que des abandons de pâturages sont ensuite décelables sur l'Aigoual (XVII^e / XVIII^e siècle ?), peut-être liés aux troubles religieux.

Sur le massif, plusieurs vestiges de sites défensifs attestent des périodes troublées du Moyen Âge puis des guerres de Religion (cf. 2.2.A.), comme par exemple la baume de St Firmin (Trèves). La grotte a pu servir de refuge depuis les temps préhistoriques, mais le mur imposant est quant à lui le vestige de fortifications beaucoup plus conséquentes datant du Moyen Âge, où le lieu servait de refuge à la population locale en périodes de troubles. Comme lors de la résis-

tance aux « Routiers », ou « grandes compagnies », qui étaient des troupes de mercenaires, financées en temps de guerre, mais vivant de pillages et de rançons le reste du temps (XIV^e siècle). Puis lors des guerres de Religion (XVI^e - XVII^e siècle) : destruction du fort et de la chapelle de St Firmin, et de maisons du village, en 1580 ; utilisation pendant les rébellions huguenotes, ou guerres de M. de Rohan, vers 1625 ; enfin une dernière alerte en 1703.

Le même type de refuge existait en d'autres endroits de la région, comme par exemple à la balme de Fraissinet, cavité naturelle agrandie, aménagée et fortifiée au Moyen Âge, à proximité du col de Perjuret (Lozère).

Des vestiges de deux places fortes médiévales sont également présentes sur le massif, à St-Guiral (X^e siècle) et à Valgarnide (XIII^e siècle).

DRAILLES UN PAYSAGE MARQUÉ

Le paysage est très marqué par les chemins de transhumance : les « drailles ».

Le pâturage transhumant est une pratique ancienne, qui s'est notamment développée à l'époque médiévale, où les établissements militaires et religieux (Hospitaliers) et religieux (Bénédictins) du mont Lozère ont ouvert leurs herbages à la transhumance des troupeaux des plaines languedociennes.

Ce système a connu son apogée au milieu du XIX^e siècle, où 500 000 moutons montaient des plaines du Languedoc vers les sommets cévenols gardois et lozériens, et il se maintient de nos jours dans des proportions nettement moindres, avec 20 000 moutons transhumants, dont 10 000 sur l'Aigoual (PNC, 2012).

Les drailles constituent de véritables « avenues moutonnières » longues de plusieurs centaines de kilomètres qui suivent les crêtes et évitent les terroirs cultivés des vallées. Elles étaient particulièrement marquées dans le paysage (cf. photo ci-dessous), et sont plus discrètes mais toujours présentes aujourd'hui (murets de pierre sèche de part et d'autre).



La Serreyrède, 1903 (fonds Flahault)

2. Cévennes, terres de résistances

A. LA RÉSISTANCE DES CAMISARDS

Dès le début du XVI^e siècle, le protestantisme apparaît dans les Cévennes, où il s'implante de façon importante. Or, en 1685, le roi Louis XIV décide de révoquer l'Édit de Nantes, interdisant par là le culte protestant en France. Les pratiquants sont alors arrêtés, condamnés et persécutés. De nombreux protestants trouvent alors refuge dans les Cévennes, terre isolée, où ils pratiquent clandestinement leur foi. C'est pour eux la longue période du Désert.

En 1702, des insurgés menés par Abraham MAZEL attaquent la maison de l'abbé du Chayla au Pont de Montvert, afin de libérer des prisonniers. Cet événement marque alors le début de la guerre des Camisards, nom donné aux paysans et artisans protestants qui combattent pour leur liberté religieuse. Ce mot vient de la chemise blanche (camiso en occitan) que ceux-ci portent en signe de reconnaissance. De 1702 à 1704, les quelques 2500 à 3000 camisards présents dans les Cévennes tiennent en respect les 25 000 à 30 000 soldats royaux. Ils étaient avantagés par leur connaissance des montagnes et le soutien que leur apportaient les habitants locaux. Des combats sporadiques ont lieu jusqu'en 1710, et en 1711 le dernier chef camisard est exécuté. Il faudra attendre 1787 pour que le roi Louis XVI signe l'Édit de Versailles, mettant fin aux persécutions, et 1789 pour la liberté de culte.

Mais la dualité persiste entre les Cévennes protestantes gardoises et lozériennes, et le Nord Lozère catholique.

La vie de Georges FABRE en témoignera. Lozérien de naissance, il doit embrasser la religion protestante pour épouser Madeleine, dont l'oncle est pasteur, et doit ensuite quitter la Lozère, fin 1875 (GUERIN, 2011).



Carte de 1703 où l'Aigoual apparaît au fond comme une forteresse, un refuge : « Les montagnes des Sevennes ou se retirent les Fanatiques de Languedoc et les Plaines des environs ou ils font leurs courses avec les Grands Chemins Royaux faits par l'ordre du Roy pour rendre ces Montagnes praticables »

B. LES MAQUIS DE LA 2^e GUERRE MONDIALE

Les Cévennes servent plus tard de refuge aux résistants, lors de la Seconde Guerre Mondiale.

Le maquis Aigoual-Cévennes, né de la fusion des maquis de Lasalle et d'Ardaillès, est basé dans le secteur du mont Aigoual et de l'Espérou.

Ce site présente en effet non seulement un avantage stratégique, mais aussi logistique car les routes d'accès sont faciles à surveiller. De plus, il permet de pouvoir réceptionner des parachutes et donc de s'approvisionner en armes. La forêt permet également aux résistants de pouvoir se cacher en cas d'attaque. Enfin, les populations locales sont favorables aux maquisards et les aident à se ravitailler.

Les maquisards de l'Aigoual participent à plusieurs opérations de sabotage et aux combats pour la libération du Gard.

Une stèle commémorative a été élevée à leur mémoire.



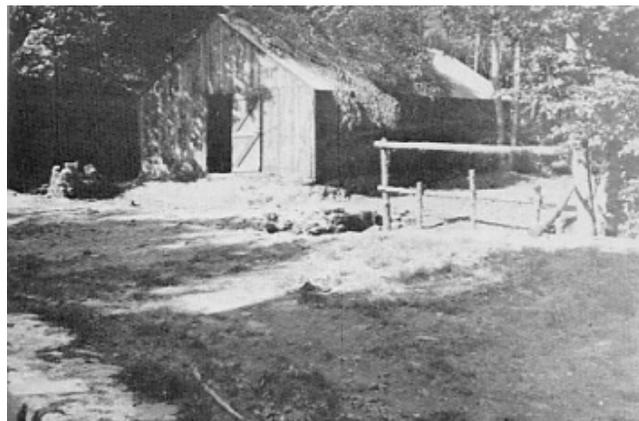
Le maquis Aigoual Cévennes
(source : www.cevennesresistance.fr)

Situé à l'écart, le massif de l'Aigoual a donc constitué historiquement une zone de refuge, notamment dans les périodes de conflits.

Mais il est également très connu pour son histoire forestière, emblématique de la Restauration des terrains en montagne.



Stèle en mémoire des maquisards - Aire de Côte (Lozère) - Parcelle 450
© Sylvie CASTAGNIO



La baraque du Bidil (« l'Isba »), près de la maison forestière d'Aire-de-Côte (à 1350 m d'altitude). Photo prise, par M. Camille Hugues, le lendemain de l'attaque du maquis par des parachutistes allemands (1^{er} juillet 1943).

3. Un massif forestier exemplaire de la Restauration des terrains en montagne (RTM)

A. ETAT DE LA COUVERTURE BOISÉE ET CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE AU MILIEU DU XIX^e SIÈCLE

A partir du XVIII^e siècle, les forêts furent surexploitées pour satisfaire les besoins en bois des habitants (chauffage), des charbonniers et des industries en plein essor (verreries, forges, fonderies, mines, soieries).

Outre le bois, l'économie cévenole reposait alors sur trois piliers (PNC, 2013) :

- > La châtaigneraie, implantée sur les terrasses des vallées cévenoles, même si elle fut fortement touchée par les grandes gelées de l'hiver 1709 ;
- > La sériciculture, ou l'art d'éduquer les vers à soie, qui a remplacé la châtaigneraie sur les terrasses basses, et qui a amené la construction de centaines de magnaneries et de filatures dans les vallées cévenoles ;
- > Le pâturage transhumant (cf. 2.1.B.).

A noter que ces activités étaient relativement séparées dans l'espace : sériciculture et châtaigneraie dans les vallées, bois et pâturages sur les plateaux.

Le déclin des deux premiers piliers (maladie de l'encre pour le châtaignier, à partir de 1860 ; maladie de la pébrine à partir de 1849 et concurrence des soies orientales, puis synthétiques, pour le ver à soie) a entraîné une accentuation de la pression du pâturage transhumant, avec un impact notable sur la végétation (pour ce qui concerne la forêt, dégâts dans les jeunes taillis) et sur les sols.



L'Espérou – Les Charbonnières
Source : www.nemausensis.com/camprieu

A PROPOS DES VERRERIES...

(EXTRAITS DE FRANCES, 1985)

[...] les Etats firent représenter au Roi en 1725 que les verreries, établies au voisinage des villes du Bas-Languedoc, faisaient une consommation de bois assez considérable pour inspirer des craintes sur la destruction prochaine des « cultures forestières ». Sept verreries furent désignées pour cesser leurs travaux, avec interdiction de les reprendre « à moins d'être transportées sur les montagnes de l'Aigoual et de l'Espérou ».

[...] « les bois de hêtres y étaient assez garnis pour alimenter leurs fourneaux pendant plus de trente ans ou même pendant une période illimitée, si l'on prenait soin d'y couper les arbres avec méthode ».

[...] Il semble donc certain que les forêts ont diminué assez rapidement à partir de la fin du XVIII^e siècle.

M. Weyd, inspecteur des Eaux et Forêts, rapporte le fait suivant :

« En 1810, un maître de forges demanda la concession du charbon dans les bois de l'Aigoual ; le Conseil Municipal (de Meyrueis) refusa pour le motif « que, depuis que le même individu avait fait du charbon dans la forêt de la Serreyrède, ce n'était plus qu'un désert ».

Aux altitudes élevées (1200 à 1500 m) le hêtre, s'il est un peu âgé, rejette mal de souche ou même point du tout, après une exploitation à blanc étoc, et si les bêtes à laine et les chèvres sont conduites en forêt, après son exploitation, les quelques rejets qui se produisent sont vite détruits ».

Des ruines de fours utilisés par les verriers sont présentes en parcelle 206 (Gard).

B. MINIMUM FORESTIER ET INONDATIONS

Ainsi, il ne restait plus en 1850, au maximum démographique des campagnes françaises, que 2200 hectares de bois sur ce qui allait devenir la forêt domaniale de l'Aigoual, majoritairement des taillis de hêtre (NEGRE, 1931).

Comme le montrent les peintures et les photos de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, le paysage était dominé par les herbes, les landes à callunes et genêts et les rochers. La forêt était quasiment absente.

Cette situation très dégradée du couvert végétal avait également pour conséquences des crues catastrophiques dans les hautes vallées lors des épisodes pluvieux automnaux (par exemple dans la haute vallée de l'Hérault à Valleraugue en 1844, 1856, 1861, 1868, 1875, 1890, 1900), et les particules de sol n'étant que très peu retenues par la végétation terminaient dans les cours d'eau à l'aval, contribuant par exemple à une part non négligeable (5%) de l'ensablement du port de Bordeaux.



Berge de l'Hérault à la jonction du ruisseau de la Serreyrède (fonds Flahault, 1903)



Terrains très érodés à Pueylong (photothèque ONF)

C. LA MISE EN ŒUVRE DES LOIS RTM

La mise en application sur le terrain des lois sur la restauration des terrains en montagne (1860, 1864 et 1882) par l'administration des Eaux et Forêts, sous la houlette de Georges FABRE côté gardois – en activité sur le massif entre 1875 et 1908 – et Emile DEUXDENIERS côté lozérien, allait radicalement changer le paysage de l'Aigoual et réduire fortement les risques d'inondations catastrophiques.

Constitution de la forêt domaniale

En 1850, il n'y avait plus sur l'Aigoual de forêt appartenant à l'Etat.

Côté Gard, c'est le partage des indivis de Camprieu en 1855, avec l'attribution à l'Etat de la forêt de Miquel (111 ha), qui pose le premier acte de reboisement.

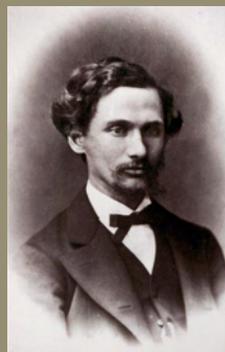
En Lozère, l'ancienne « forêt domaniale de l'Aigoual » (687 ha), passée par toutes les vicissitudes des époques féodale et révolutionnaire, ayant appartenu successivement aux Seigneurs, à

la Couronne, à la commune de Meyrueis, à divers particuliers, est enfin rachetée par l'Etat en 1874 (ONF, 2010).

C'est à partir de cette date et jusqu'en 1915 que la plus grande partie (78%) de l'actuelle forêt domaniale est acquise : 12 629 ha sur 16 124 (POUPARDIN & al, 1988).

Pour ce faire, Georges FABRE et Emile DEUXDENIERS ont su faire preuve de ténacité pour dépasser les réticences et oppositions, convaincre les populations locales ainsi que les propriétaires des terrains – habitant pour la plupart dans le Bas Languedoc – afin de pouvoir acheter les terrains sur lesquels seraient effectués les reboisements.

Il leur faut également convaincre l'Administration de l'urgence d'acquérir les propriétés offertes à la vente, ce qui peut prendre plusieurs années de tractation. Un exemple frappant est celui du grand domaine de Montals, de 628 hectares, que ses propriétaires proposaient de vendre à l'Etat pour 115 000 Frs en 1875, et qui n'a finalement été acheté par celui-ci que 17 ans plus tard, en 1892, pour 100 000 Frs (FESQUET, 2007).



Fonds Flahault

Georges FABRE 1844-1911

1868 Major de l'Ecole forestière de Nancy
1869 Mende
1875 Alès, sous-inspecteur
1883 Alès, inspecteur
1892 Nîmes, inspecteur
1900 Nîmes, conservateur
1908 mesure disciplinaire (mise en disponibilité d'office)

60 publications scientifiques (géologie, géographie) entre 1866 et 1911

Relations entre forestiers et agriculteurs dans un contexte de mutation socio-économique

La majorité des acquisitions ont été réalisées à l'amiable. Ainsi par exemple, entre 1882 et 1885, sur les 5891 ha acquis, 71% l'ont été à l'amiable et 29% par expropriation (FESQUET, 2007).

Pour cela, Georges FABRE s'est appuyé sur le concept de « vocation des terres », qu'il a défini comme l'aptitude plus ou moins marquée d'une parcelle pour une utilisation économique donnée : agricole, pastorale ou forestière (NOUGAREDE, 1994). Les terres les plus propices au pâturage ont ainsi été conservées.

Les forestiers ont également profité de la crise de l'élevage ovin (concurrence des laines australiennes, concurrence des régions de plaine pour les animaux de boucherie, mutation des systèmes agricoles), qui a eu pour conséquence la diminution des revenus des estives et le souhait des propriétaires de vendre leurs terres (LARRERE & al, 1989).

Comme l'analysent LARRERE & al (1980), la progression des reboisements par l'Administration s'inscrit préférentiellement dans les périodes de crise de mise en valeur agricole. Et les forestiers tendent alors à favoriser les paysans qui s'engagent dans une voie d'intensification (création de fructières, intensification des herbages, systèmes d'irrigation, sélection d'un cheptel laitier, etc.). Dans les montagnes agro-pastorales, l'élevage des bovins a tendance à remplacer la céréaliculture, ce qui diminue d'autant l'utilité du mouton comme bête à fumier. Ainsi les forestiers participent-ils à la transformation des systèmes agraires (LARRERE & al 1989 et FESQUET, 2007).

Technique forestière, choix des essences : observation et expérimentation

Du point de vue de la technique forestière, Georges FABRE s'est d'une part appuyé sur des vestiges de taillis de hêtre, qu'il a acquis en priorité et conservés.

Il a d'autre part cherché à reproduire des séquences naturelles de végétation dans des conditions climatiques et géologiques proches, en plantant des essences « de lumière » (épicéa, pin à crochets et pin mugo, mélèze, pin noir d'Autriche et laricio) capables de créer les conditions d'installation ultérieure du hêtre et du sapin (essences « d'ombre »).

Si les premiers reboisements sont un échec relatif (cf. ci-dessous le rapport de 1872 de d'Alauzier), les méthodes sont petit à petit améliorées : création de petites pépinières locales (au nombre de 36 en 1889, sur 25 ha) et utilisation des plants issus de ces pépinières, plantations privilégiées aux semis. L'ensemble est synthétisé par Georges FABRE en 1877 dans le tableau synoptique pour les Cévennes (cf. ci-contre).

« les semis à la volée ont complètement manqué ; il en a été de même des plantations avec des sujets empruntés au commerce. Les plants du Vigan (pépinière du Vigan) ont donné une réussite de 1/5^e. Ceux tirés des pépinières de Miquel, de la moitié. Les coupes ne sont pas régénérées... »

Rapport du 25 mars 1872 du garde général d'ALAUZIER (in FESQUET, 2007)

« La réception des cônes, commencée vers le 15 octobre, continue jusqu'en décembre. La cueillette est faite à la main, par les paysans dans toutes les forêts domaniales ou communales des environs de Mont-Louis, contenant environ 10 000 hectares peuplés en pins à crochets ou sylvestre. [...] La qualité et la quantité des cônes sont vérifiées avec le plus grand soin par les préposés sécheurs ou collecteurs, puis par l'agent régisseur. »

THIL, 1884

Au total, ce sont 38 tonnes de graines ($\frac{2}{3}$ résineux) qui ont été semées et 68 millions d'arbres ($\frac{9}{10}$ résineux) qui ont été plantés entre 1860 et 1914 (NEGRE, 1931). Ces chiffres traduisent bien l'effort énorme de plantation, 16 000 plants/ha en comptant les regarnis (FRANCES, 1985), qui peut être rapproché des 6000 plants/ha mis en place à Verdun (36 millions d'arbres sur 6000 ha, cf. ONF, 2014).

L'une des essences les plus utilisées, car très rustique, fut le pin à crochets. Même si, au départ, les graines de pins à crochets étaient parfois remplacées par des graines de pin sylvestre (Auvergne, Haguenau) ou de pin mugo (Autriche), les sècheries de La Llagone et ensuite de La Cabanasse (Pyrénées-Orientales) fournirent, à partir de 1882-83, la totalité des approvisionnements en pins à crochets pour les chantiers de reboisement des Pyrénées (30%), mais également de l'Aigoual et des Alpes du Sud (70%). Ainsi en 1891-1892, ce sont 44kg de graines qui furent expédiées en Lozère et 432kg dans le Gard pour l'Aigoual, soit l'équivalent de 11,9 millions de plants (BARTOLI et DEMESURE-MUSCH, 2003).

Ainsi, comme cela a été montré pour les pins à crochets du mont Ventoux (BARTOLI & MIMIERE, 2014), le patrimoine génétique des pins à crochets de l'Aigoual est probablement très proche de celui des pins à crochets des Pyrénées-Orientales, dont ceux des Camporells... situés à seulement une quinzaine de kilomètres au nord des deux sècheries.

En complément des essences locales, Georges FABRE ne négligeait pas l'intérêt que pourraient présenter des essences forestières exotiques. Rappelons que l'introduction de ces essences par des collectionneurs s'était développée en France depuis la fin du XVIII^e siècle. A la fin du XIX^e siècle, la réussite de certaines d'entre elles laissait envisager une utilisation possible en sylviculture.

C'est dans cette perspective qu'un réseau de sept arboretums a été implanté sur le massif, dans des conditions écologiques variées, afin d'expérimenter des essences exotiques et de préciser le domaine possible de leur emploi.

La collaboration de Georges FABRE avec Charles FLAHAULT allait accentuer le caractère scientifique de ces expérimentations – cf. partie 3.3.



Pépinière de Fabret (photothèque ONF)

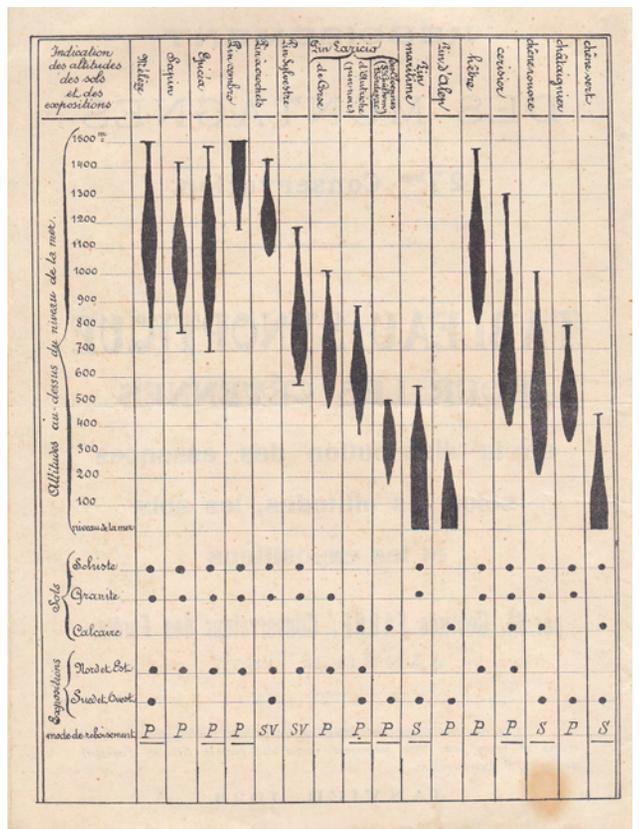


Tableau synoptique des Cévennes (FABRE, 1877)

« Nous avons maintes fois attiré l'attention de l'Administration sur la faute générale qui a été commise en 1880-1882 dans tout le périmètre de la Dourbie, où à cette époque l'Administration substitua d'office la graine de pins d'Auvergne à celle de pins à crochets demandée par le service local. »

Rapport du 24 octobre 1894 de Georges FABRE (in FRANCES, 1985)

Génie civil : point de grand ouvrage, mais de multiples petites retenues

Parallèlement aux travaux strictement forestiers, des travaux de génie civil ont été entrepris (FESQUET, 2007) :

- > Avec l'ouverture de sentiers, de pistes et de routes d'une part, afin de desservir le massif. Sur les 500 kilomètres de chemins ou routes existant en 1953, la moitié ont été créés pendant la grande période du reboisement, et un autre quart l'a été entre 1935 et 1938 par les chantiers de chômeurs.
- > Sans ouvrage important de correction torrentielle, mais avec la construction de multiples seuils de pierre sèche (11 000) en travers des ruisseaux, et la mise en place de fascines (fagots de branchages) en travers des versants (18 km), pour limiter l'érosion des sols.



« A gauche (rive droite du ravin) sol granitique. Au dernier plan excoriations traitées par fascinages plantés de saules et pins. Au premier plan peuplement d'aunes et hêtres âgés de 18 ans. A droite (rive gauche du ravin) pentes de pierrailles calcaires, fascinages faits en 1882. »

Légende de la photo « ravin des Plos », juillet 1884 (photothèque ONF)



Pierre gravée sur chemin forestier



Plaque d'inauguration de la route des cascades d'Orgon (1938)

Résultats

Avec le souci de maintenir les hommes à la montagne, les terres les plus propices au pâturage ont été conservées, et la population locale a été largement employée – 900 000 journées.hommes – au cours de ces 35 années, où 68 millions d'arbres (provenant en particulier de 36 pépinières locales) ont été plantés et 38 tonnes de graines ont été semées, sur des zones où le pâturage était interdit.

La mise en œuvre de ce programme et le retour de la forêt ont, d'une certaine façon, été facilités par le dépeuplement de ces zones (diminution de 30% de la population entre 1856 et 1911). L'exploitation du charbon dans les régions voisines du Gard et de l'Hérault ont à la fois permis de relâcher la pression sur la forêt, et attiré de la main d'œuvre (bassin houiller d'Alès notamment).

En reconstituant les humus forestiers et en réinstallant les systèmes racinaires puissants des arbres, cette forêt a progressivement joué son rôle attendu de rétention des sols et d'éponge, absorbant l'eau des orages cévenols et la restituant graduellement au réseau hydrologique. Dès 1908, lors de crues historiques sur le Trévezel, les effets du récent reboisement sur la régulation du débit du cours d'eau étaient remarquables : « *La population de Trèves est unanime à reconnaître que sans cette circonstance les eaux emportaient le village. En réalité la crue fut assez longue, mais il n'y eut pas de vague balayante et surtout peu de matériaux charriés dans le lit* ».

L'Aigoual dans l'histoire de la RTM

Si les mêmes situations (surexploitation des forêts, taux de boisement très inférieur à celui d'aujourd'hui, crues catastrophiques) se retrouvaient sur d'autres zones montagneuses des Alpes et des Pyrénées, les causes n'étaient pas toujours exactement les mêmes et les moyens mis en œuvre non plus. Si l'Aigoual a surtout fait appel au génie biologique, ailleurs d'importants travaux de génie civil sont venus compléter les opérations de reboisement, comme typiquement au Boscodon, dans le but d'atténuer les phénomènes de « laves torrentielles » dans un contexte de forte instabilité géologique (ONF, 2018). Ainsi au niveau national,

la Restauration des terrains en montagne aura traité 1100 torrents et reboisé 300 000 hectares (GASDON, 2013).

Différents courants de pensée distinguaient les forestiers de l'époque, entre les forestiers dits « étatiques » tels Prosper DEMONTZEY, les forestiers « sociaux » comme Georges FABRE, ou encore les forestiers adeptes de la non-intervention tels Alphonse MATHEY (GASDON, 2013).

Des forêts « jeunes » aux côtés de forêts « anciennes » dans le réseau Forêt d'Exception®

Contrairement à d'autres Forêts d'Exception® qui présentent une longue continuité de l'état boisé – parmi lesquelles Bercé, la Grande Chartreuse, Compiègne – la forêt domaniale de l'Aigoual est une forêt relativement jeune, à l'instar d'une partie de la forêt domaniale de Boscodon, très marquée elle aussi par les lois RTM.

Ces deux forêts peuvent également être rapprochées des forêts du littoral aquitain, qui ont connu les énormes travaux de fixation dunaire entre le décret impérial de 1810 et 1876, avec notamment 88 000 haensemencés entre 1810 et 1862 (ONF, 2017a), et de trois régions où de grands travaux de boisement ont été menés pendant le Second Empire (VINEY, 1962) : les Landes suite à la loi de 1857, la Sologne et la Champagne (respectivement 690 000, 100 000 et 100 000 ha boisés).

Plus récemment, et dans un contexte totalement différent, suite à la Première Guerre Mondiale, le colossal chantier de reboisement de Verdun, avec 36 millions d'arbres plantés en 8 ans, sur 6000 ha (ONF, 2014), est d'ampleur comparable à celui de l'Aigoual.



De la protection des sols...

... à la multi- fonctionnalité



[Les forestiers de l'Aigoual ont été] « les pionniers d'une sorte d'aménagement du territoire [...] puisqu'il vont aussi bien jusqu'à prévoir les infrastructures nécessaires à la fréquentation touristique de la forêt future ».

Raphaël LARRERE, Olivier NOUGAREDE &
Denis POUPARDIN, 1985
(in BASSET, 2010)

1. Occupation des sols et paysages : une spectaculaire évolution

Les travaux de reboisement de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle ont entraîné une modification complète du paysage : de terrains nus, excoriés, où l'herbe, les buissons bas et la roche dominaient, c'est à présent la forêt qui est omniprésente. En 150 ans, le taux de boisement est ainsi passé de 25% à 75% sur le massif de l'Aigoual ! Et il progresse toujours aujourd'hui.

Les riches collections photographiques du début du XX^e siècle, en particulier le fonds FLAHAULT (photographies de Johannès LAGARDE) et le fonds de l'administration des Eaux et Forêts, sont des témoignages inestimables de cette dynamique paysagère.



Hort de Dieu 1904 - photothèque ONF



Hort de Dieu 1977 - c. A. JACQUOT - ONF



Domaine du Devès 1886 - photothèque ONF



Devès 1977 - © A. JACQUOT - ONF

Les paysages de l'Aigoual : une identité affirmée

Les ambiances rencontrées sur le massif de l'Aigoual sont multiples, depuis les versants méditerranéens abrupts desquels se dégagent de larges vues sur les Cévennes et les plaines du littoral languedocien, jusqu'aux contreforts des Causses et leurs reliefs de gorges taillées dans les plateaux calcaires, en passant par le cœur de la forêt domaniale, plus refermé, sur le plateau du Lingas et sur les versants des vallées du Bonheur, du Trévezel, de la Brèze et du Béthuzon.

La forêt occupe une large part de ce territoire, même si de larges milieux ouverts sont également présents (vallée de la Dourbie, pelouses sommitales de l'Aigoual, vallées de Fraissinet et de la Jonte, zones ouvertes du Lingas). Les peuplements forestiers y sont variés (futaie irrégulière mixte, hêtraie, pinède), l'eau est omniprésente (ruisseaux) et divers éléments ponctuels (blocs de granite, arbres remarquables) apportent une touche de diversité.

Sans oublier le sommet du mont Aigoual, véritable phare du territoire, d'où la vue peut embrasser tout le quart sud-est de la France : chaîne des Alpes, Méditerranée, partie orientale de la chaîne des Pyrénées, Massif central.

Ces différents éléments sont affinés dans l'étude paysagère réalisée par Valérie MORA en 2016 :

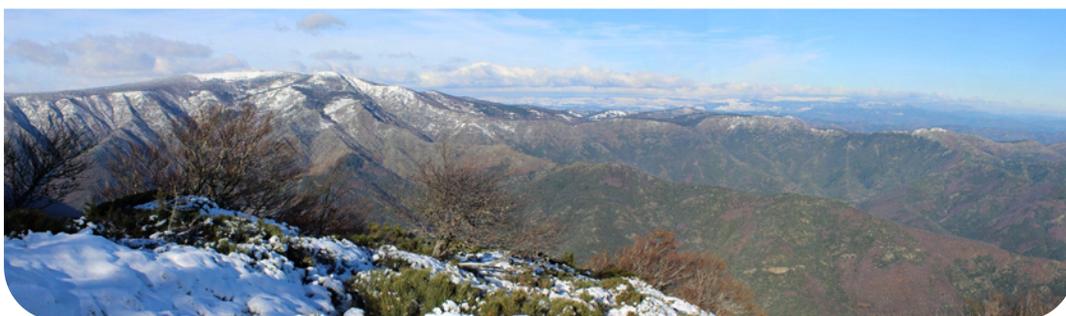
- > un **paysage de roche**, avec d'une part un relief structurant, acteur majeur du territoire, et d'autre part des belvédères, comme autant de balcons surplombant les vallées environnantes ;
- > un **paysage de l'eau**, sous diverses formes (ruisseaux, brouillard, neige, absence en été) ;
- > un **paysage du vent**, avec des marques visibles sur la végétation.

Si en vision externe aucune perception d'ensemble du massif n'est possible, en raison de sa taille et de son relief tourmenté, la topographie des lieux assure par contre de multiples points de vue internes, diversifiés, en particulier depuis le réseau viaire principal, les pistes forestières et les sentiers de randonnée. La forêt s'y caractérise par des textures végétales de densité variable, laissant parfois une belle place au minéral.

Etant donné sa position de couronnement, sa continuité boisée, ses couleurs et ses textures hétérogènes localement mais formant une harmonie globale, sa symbolique sauvage et immuable, la place singulière qu'elle occupe aux yeux des habitants et des visiteurs locaux, son rôle de manteau protecteur, la forêt de l'Aigoual fait partie intégrante des codes participant à l'identité du paysage cévenol.

Enfin, si la forêt domaniale de l'Aigoual bénéficie d'une relative stabilité paysagère, elle nécessite néanmoins une attention particulière vis-à-vis des dynamiques paysagères en cours.

Huit unités paysagères ont été identifiées sur le massif de l'Aigoual dans l'étude réalisée par le Parc national des Cévennes (KLEITZ, 2011). Leur description, incluant des précisions sur les aspects spécifiquement forestiers, permet de mieux appréhender leur identité propre, afin de mieux les protéger et les mettre en valeur (cf. annexe 1).



Vue sur le sommet de l'Aigoual, les crêtes des Cévennes, et en arrière-plan, les Alpes, depuis le pic de Barette



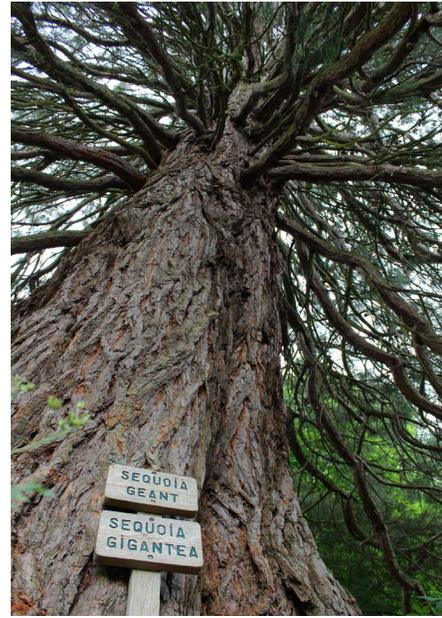
Hêtre remarquable, les Trois Quilles



Landes et forêts, Lozère



Futaie irrégulière



2. Gestion et production forestières : des grands travaux à nos jours

A. LA GESTION FORESTIÈRE DES GRANDS TRAVAUX À AUJOURD'HUI

En 1925, c'est le conservateur Max NEGRE qui se trouve affecté à l'Aigoual. Les peuplements issus du reboisement sont alors âgés de 20 à 60 ans et il devient nécessaire d'y intervenir, et des aménagements sont donc élaborés. Dans le Gard, les 7 400 hectares sont divisés en cinquante séries de 100 à 180 ha, soumises aux mêmes règles de culture, des coupes jardinatoires. L'objectif de chacune d'entre elles est le même : obtenir une futaie mélangée de hêtres et de sapins, voire d'épicéas (FRANCES, 1985).

Ces aménagements permettent d'amorcer la mise en production de la forêt. Le réseau de pistes et de sentiers est également amélioré, afin de pouvoir servir au mieux.

Les résultats obtenus sont néanmoins très inégaux selon le type de peuplements. Roger FRANCES (1985) insiste sur l'importance du renouvellement de la forêt, en distinguant trois grands types de peuplements sur l'Aigoual : les hêtraies et les peuplements mélangés, qu'il souhaite laisser se renouveler naturellement avec parfois l'aide de trouées et les pineraies qu'il préconise de remplacer par des plantations de résineux, notamment de sapin. Afin de faciliter ces actions, un avant-projet d'aménagement (commun au Gard et à la Lozère) voit le jour en 1972, puis les 18 séries du Gard qui en sont issues sont aménagées. Celles-ci correspondent à des peuplements de même composition, soumis aux mêmes contraintes de renouvellement, justiciables des mêmes délais et visant un même objectif (production ou protection).

De même en Lozère, sur les 4 650 hectares de forêt, 11 séries RTM ont fait l'objet d'aménagements distincts jusqu'en 1969, date à laquelle il a été choisi de les regrouper en un seul aménagement. Ce regroupement n'a été effectif qu'en 1992, à l'échéance des différents aménagements. L'aménagement de la partie lozérienne de la forêt domaniale de l'Aigoual couvre à présent la période 2010-2024.

Côté gardois, un nouveau regroupement en 8 séries, puis en 6 divisions géographiques (Georges Fabre, Suquet, montagne de St Sauveur, Lingas Cazebonne, Lingas St Guiral, Montals) a lieu dans les années 1990. Le nouvel aménagement pour la période 2017-2036, couvre lui l'ensemble de la forêt domaniale côté gardois (cf. 5.2.A.).

B. LA VALORISATION DES BOIS

Dans la partie domaniale de la forêt de l'Aigoual, l'essence principale est le hêtre (44%), suivi par les sapins pectinés et de Nordmann (14%), l'épicéa commun (13%), et les pins sylvestre, noirs (d'Autriche et laricio) et à crochets (14% au total).

Anciennement traité en taillis, le hêtre occupe soit des peuplements purs (futaie sur souche) soit des peuplements mélangés avec le sapin et l'épicéa. Il donne essentiellement du bois de chauffage (bûches).

Le sapin pectiné, qui n'existait plus que sous forme d'îlots au XIX^e siècle mais qui était senti comme une des essences-objectifs, fut toutefois peu utilisé à l'époque des reboisements compte tenu des conditions de restauration des peuplements (« essence d'ombre »). Par la suite, au fur et à mesure que les peuplements pionniers d'épicéa étaient ébranlés par les insectes ravageurs (dendroctone, typographe) et les vents violents, et donc récoltés, le sapin vint conquérir soit naturellement soit par plantation ces espaces libérés. Les sapins et l'épicéa donnent actuellement des produits de qualité moyenne, destinés à la fabrication de palettes, de planches de coffrage et de charpentes.

Les sous-produits résineux sont pour une partie destinés à la fabrication de pâte à papier. Plus récemment, avec la structuration de la filière bois-énergie et les aides publiques associées, plusieurs unités se sont installées dans la région (chaufferies-bois de collectivités, usine de cogénération à Mende, et même centrale de Gardanne), permettant ainsi la valorisation des produits d'éclaircie des plantations les plus récentes, ou également des purges, sous forme de plaquettes.



Bûcheronnage manuel et débardage au skidder sont les plus fréquents

C. RÔLE ÉCONOMIQUE DU MASSIF

Initialement installée pour lutter contre l'érosion, la forêt de l'Aigoual a, au fur et à mesure de son extension et de sa maturation, joué un rôle socio-économique croissant dans la vie du massif : en 1922 la forêt ne produisait que 400 m³ de bois, en 1958 la barre des 20 000 m³ était franchie, et actuellement, la forêt domaniale produit entre 35 et 40 000 m³ de bois par an.

Ce rôle se traduit localement par de nombreux emplois, estimés dans les années 1980 à 1 pour 50 ha de forêt (bûcherons, débardeurs, transporteurs et scieurs 37%, ouvriers sylvicoles 18%, forestiers 8% et emplois touristiques permanents 37% - FRANCES, 1985).

Des difficultés résident dans la grande hétérogénéité des produits, une qualité moyenne à faible des bois, un potentiel d'acheteurs réduit (notamment en qualité charpente) et des coûts de mobilisation assez élevés dans ce secteur relativement à l'écart des principaux centres de transformation. Tout cela conduit à une valorisation relativement faible du produit bois. L'entretien de la desserte est par ailleurs un poste de dépense important compte tenu des contraintes du relief, de la géologie, du climat (épisodes cévenols), et de l'évolution des techniques d'exploitation et de transport.

Néanmoins et compte tenu de ces difficultés, la forêt remplit un rôle de production de façon non négligeable, en plus de ses fonctions de protection et d'accueil.



Exemple d'une coupe à câble

3. Des botanistes du XVI^e siècle au Parc national des Cévennes : un massif à la biodiversité remarquable

A. HISTOIRE DE LA BOTANIQUE

Un haut lieu de la botanique entre le XVI^e et le XIX^e siècle

La conjonction de différentes roches mères et d'influences climatiques variées sur un territoire relativement restreint font du massif de l'Aigoual un « concentré » de la biodiversité végétale, à relative proximité du centre intellectuel et universitaire de Montpellier.

Dès l'époque de la Renaissance, à la suite de G. RONDELET (1507-1566), maître de l'université de Montpellier et l'un des premiers naturalistes à faire l'ascension de l'Aigoual, un certain nombre de botanistes, généralement liés à la faculté de médecine de Montpellier, vont commencer à recenser les plantes de cette région : P. PENA (1535-1605) et M. de LOBEL (1538-1616), C. de l'ESCLUZE (1526-1609), J. BAUHIN (1541-1612), et P. RICHER de BELLEVAL (1564-1632), créateur du jardin des plantes de Montpellier. J. BURSER (1593-1649) et J.H. CHERLER (v.1570-v.1610) bouclent la pléiade des explorateurs botanistes de cette époque ayant visité les Cévennes. Ainsi, en 1620, le catalogue des



« A 3 km monument Charles Flahault à l'Hort de Dieu, jardin botanique créé par le botaniste C. Flahault avec l'appui et la collaboration de son ami le forestier G. Fabre, le grand reboiseur de ces montagnes »



Stèle à la mémoire des botanistes du XVI^e siècle, et à la mémoire de C. FLAHAULT, dans l'arboretum de l'Hort de Dieu (source Office de tourisme Mont Aigoual Causses Cévennes)

plantes du massif est très avancé.

L'illustre P. MAGNOL (1638-1715), à qui nous devons la notion des familles naturelles, ouvre l'époque linnéenne, bientôt suivi par l'œuvre de deux savants, connus pour leurs relations avec le grand maître suédois : F. de BOISSIER de LA CROIX de SAUVAGES (1706-1767), d'Alès, et A. GOUAN (1733-1821), de Montpellier, qui complètent et réorganisent le travail de leurs prédécesseurs (SEON, 2013).

Cet intérêt de longue date peut être mis en parallèle avec la fréquentation dès le XVII^e siècle de Fontainebleau par de grands naturalistes comme J. PITTON de TOURNEFORT, puis B. de JUSSIEU et C. von LINNE (ONF, 2011).

Charles FLAHAULT, des arboretums de l'Aigoual à la naissance de la phytosociologie

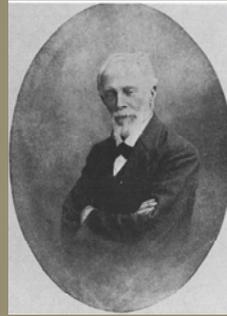
Charles FLAHAULT est Professeur de botanique à la faculté des sciences de Montpellier et fondateur de l'Institut de botanique de Montpellier. Il s'intéresse en particulier à la phyto-écologie et à la phyto-géographie (réalisation de cartes synthétiques de la végétation).

Sur l'Aigoual, la collaboration entre Georges FABRE et Charles FLAHAULT, en particulier pour la création de l'arboretum et du jardin botanique de l'Hort de Dieu, va accentuer le caractère scientifique des expérimentations du réseau d'arboretums.

La mission confiée en 1902 par l'Administration forestière au botaniste était « d'organiser à l'Aigoual des observations suivies sur la vie des végétaux dans leurs rapports avec le climat et d'élargir le cadre des études physiques entreprises à l'observatoire météorologique en y faisant rentrer les études biologiques si importantes pour la sylviculture ».

Charles FLAHAULT pose les bases de la phytosociologie, discipline ensuite développée par son élève J. BRAUN BLANQUET (1884-1980).

J. BRAUN BLANQUET réalise également la synthèse de toutes les prospections botaniques de ses prédécesseurs en 1933, dans une flore qui fait encore référence aujourd'hui, son « Catalogue de la Flore du Massif de l'Aigoual ».



(in FRANCES, 1985)

Charles FLAHAULT 1852-1935

1881 Faculté des sciences de Montpellier, chargé de cours de botanique

1883 Faculté des sciences de Montpellier, Professeur

1890 Inauguration de l'Institut de botanique de Montpellier (fondateur)

1902 création de l'arboretum de du jardin botanique de l'Hort de Dieu

Publications scientifiques (botanique, phyto-écologie, phyto-géographie), membre de la Société botanique de France.

« Toute tentative d'acclimatation est illusoire... Nous ne réussissons à introduire un végétal d'un pays dans un autre, que si il trouve dans ce pays, nouveau pour lui, un ensemble de conditions de climat et de sol identiques à celles qu'il subit dans son pays d'origine ou très peu différentes. »

Charles FLAHAULT, 1904 (in DEBAZAC, 1964)

« Chaque fois que les conditions locales nous ont paru suffisantes pour déterminer un changement intéressant dans la flore, nous avons dressé la liste complète de toutes les plantes que nous avons remarquées. Nous les avons ensuite rangées par ordre de fréquence, plaçant d'abord les espèces qui forment le fond de la végétation, puis les espèces abondantes, enfin les espèces moins répandues ou exceptionnelles... On ne saurait déduire rien de sérieux sur la distribution des végétaux, si l'on a à sa disposition que des listes de plantes récoltées en herborisation... Il est essentiel de noter les conditions physiques du milieu et la fréquence relative des espèces. »

Charles FLAHAULT (in GUINIER, 1935 in FRANCES, 1985)

L'arboretum de l'Hort de Dieu depuis sa création

Quant à l'arboretum de l'Hort de Dieu, il a fait l'objet d'un suivi et de compléments de plantations jusqu'en 1928 par Charles FLAHAULT, et jusqu'en 1965 par la Station de recherches et expériences forestières de Nancy. Ses enseignements n'ont en revanche pas été utilisés sur le massif, le reboisement ayant été une pleine réussite !

Cet arboretum fait aujourd'hui partie du réseau des arboretums d'intérêt national gérés par l'ONF, parmi lesquels figure par exemple également dans le réseau des Forêts d'Exception® l'arboretum du Petit Charme près de Rouen, mis en place entre 1975 et 1978 avec deux autres arboretums dans les forêts domaniales Verte et de Roumare (ONF, 2015), en lien avec les problématiques de pollution atmosphérique, de changement climatique et d'adaptation de différentes provenances.



Rocaille alpine de l'Hort de Dieu
(fonds Flahault, non daté)

B. RICHESSES ANIMALES ET VÉGÉTALES

Une grande diversité de milieux et de conditions environnementales à l'origine d'une riche biodiversité

La diversité altitudinale, microclimatique et géologique présente sur le massif de l'Aigoual permet à des espèces d'affinité méditerranéenne, telles que le chêne vert ou l'érable de Montpellier, de se retrouver à proximité d'autres espèces qui sont des « reliques glaciaires », comme par exemple le cortège sommital d'espèces herbacées (cf. POUGET, 2018 et GAUTIER, 2018), parmi lesquelles figure le Lis de Saint-Bruno, *Paradisea*

liliastrum, qui fit d'ailleurs l'objet d'une note rédigée par Georges FABRE dans le bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Nîmes en 1899 (Une plante nouvelle pour la flore du Gard, *Paradisea liliastrum*, bulletin XXVII).

Si la diversité est plus importante dans les milieux ouverts et les milieux humides, la forêt abrite également des espèces patrimoniales, telles que *Gagea lutea* (27 parcelles forestières dans le Gard et 6 en Lozère), *Listera cordata* (48) ou encore le cortège de lichens du Lobarion (env. 100) – cf. PNC, 2015 et ONF, 2016a.

Forêts anciennes vs forêts récentes

Le Parc national des Cévennes a inventorié en 2010 les « forêts anciennes » (12 000 ha en cœur de parc, dont près de 60% sur l'Aigoual), définies comme les surfaces boisées en 1850 (sur la base des cartes d'état-major) et développe depuis un plan d'actions pour leur conservation (acquisition de connaissances pour des groupes

taxonomiques peu étudiés, sensibilisation des propriétaires forestiers privés, acquisitions foncières, élaboration de plans de gestion).

Certaines espèces de la flore herbacée, comme par exemple les luzules, se révèlent significativement plus fréquentes en forêts anciennes ; ce sont des espèces forestières communes, d'ombre ou demi-ombre, possédant souvent des structures de réserve (bulbe, rhizome...), à reproduction majoritairement végétative, dont les graines, assez lourdes, sont dispersées par la faune ou simplement par gravité. A l'inverse, d'autres espèces sont plus fréquentes en forêts récentes : il s'agit d'espèces plutôt héliophiles, qui tolèrent les espaces perturbés, ayant une reproduction aisée (graines plus petites donc plus dispersables, plus longévives et produites en plus grand nombre) – cf. FEBVRE, 2010.

Effets de la maturation forestière sur la biodiversité

Dans les zones qui étaient déboisées en 1850, la maturation de la forêt, depuis les grands travaux de reboisement, a progressivement amené la présence d'arbres de gros diamètre, de bois mort, d'arbres présentant différents types de micro-habitats (cavités, fentes, etc.), qui sont des éléments favorables à tout un cortège d'espèces vivantes (lichens, champignons, insectes, oiseaux, chauves-souris, etc.).

Concernant le cortège des coléoptères saproxyliques, les inventaires menés sur les projets de Réserves biologiques intégrales (RBI) ont permis de quantifier l'intérêt patrimonial que recèlent ces zones forestières en libre évolution depuis plus d'un siècle. Le cas du Marquairès est exemplaire puisqu'en termes d'espèces indicatrices, il se situe à un niveau d'intérêt national, entre les mythiques forêts d'Iraty (Pays Basque) et de la Sainte-Baume... (SEON, 2013).

Concernant les oiseaux strictement forestiers, la reconquête du massif par le **Pic noir** puis par la **Chouette de Tengmalm** est emblématique. Ainsi le Pic noir a-t-il été noté pour la première fois en 1958, avant une première reproduction en 1968, l'espèce profitant du développement de la futaie de hêtres, avec de gros fûts élagués



Lobaria pulmonaria est une espèce de lichen à la croissance très lente, qui fait partie d'un cortège d'espèces indicatrices (humidité importante, faible pollution atmosphérique, ancienneté de la forêt)

naturellement sur une dizaine de mètres de haut, pour y creuser ses loges. Les densités de cette espèce sont à présent très fortes sur le massif, de l'ordre de 8 couples aux 10 km². Les loges creusées par le pic peuvent ensuite être utilisées par une quarantaine d'autres espèces forestières (insectes, oiseaux, mammifères), parmi lesquelles la rare Chouette de Tengmalm, observée nicheuse pour la première fois en 1990 sur le Lingas, puis en 2000 près du col du Minier (SEON, 2013). Les effectifs de cette espèce sont fluctuants, et sont fonction de l'abondance des Mulots sylvestres, eux-mêmes dépendants de l'abondance des fainées. Un effectif record de 26 à 29 territoires occupés a été enregistré en 2017 sur l'Aigoual. A noter que les prospections liées à cette espèce s'inscrivent dans le réseau ONF-LPO « petites chouettes de montagne », qui est aussi actif, entre autres, sur le Boscodon et le Valier.

Le massif de l'Aigoual est également un site important pour plusieurs autres espèces de rapaces, dont l'Aigle royal, le Circaète Jean-le-Blanc, le Grand-duc et le Faucon pèlerin, nicheurs sur le massif et à proximité. C'est aussi une zone de prospection alimentaire par les vautours des colonies des gorges de la Jonte.

Parmi les mammifères, le massif abrite notamment la Loutre (après une période d'absence entre 1960 et 1990), le Castor (bassin versant de la Dourbie) – SEON, 2013, ainsi que 21 espèces de chauves-souris (ONF, 2016a).



Circaète Jean-le-Blanc (©Jean-Pierre MALAFOSSE - PNC)

5 Un conservatoire génétique

Cette parcelle n°308 est classée «Conservatoire des ressources génétiques». Les arbres qui s’y dressent sont vigoureux et donc bien adaptés aux conditions de sol, de climat, d’altitude. Dans leurs graines sont inscrites ces qualités d’adaptation au milieu, c’est pourquoi une partie de leurs faînes sont susceptibles d’être prélevées, déshydratées, conservées afin de régénérer, si besoin est, les hêtraies du massif de l’Aigoual.

La parcelle fait ainsi partie d’un réseau de 26 sites en France qui contribuent à la conservation *in situ* de la diversité génétique du hêtre. Ce réseau est issu d’une résolution de la première Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe (Strasbourg, 1990).

6 Chouette !

Le développement des futaies, et de beaux hêtres aux fûts droits, est favorable à certaines espèces animales, en particulier le Pic noir, grand pourvoyeur de cavités pour diverses autres espèces. Parmi celles-ci, une discrète petite chouette de 25 cm, pesant moins de 200 g, est revenue sur le massif de l’Aigoual en 1990 : la chouette de Tengmalm. Des comptages sont réalisés chaque année à la période où les mâles chantent (janvier / avril).



© E. Le Marrec, ONF

Extraits du dépliant « sentier de la hêtraie » édité en 2016



© C. Daquo

Les années où les faînes sont produites en quantité, les populations de Mulots sylvestres, qui constituent l’une des proies préférées de la chouette de Tengmalm (avec les Campagnols roussâtres), sont abondantes. En conséquence les pontes de la chouette sont précoces et bien fournies, d’où un bon succès reproducteur ces années-là.

7 Une forêt « ancienne »

En 1850, le paysage du massif était particulièrement dénudé. Seuls 20% de l’actuelle forêt domaniale de l’Aigoual étaient encore à l’état boisé. Le domaine de Montals, important ensemble de bâtiments et de terres depuis l’Ancien Régime, en faisait partie, et intéressait donc particulièrement Georges Fabre, en charge du programme de reboisement. Ce domaine de 628 hectares a été acheté par l’État pour le compte des Eaux et Forêts en 1892 pour 100 000 Francs.

Certaines espèces de la flore herbacée, comme par exemple les luzules, sont nettement plus abondantes dans les forêts anciennes que dans les forêts récentes.

Les feuilles étroites de la luzule sont bordées de fines pilosités.

© C. Daquo



➤ En approchant du sommet, la taille des hêtres diminue et ils adoptent un port tassé, plus tourmenté. Sur la ligne de crête exposée au vent et à la violence des orages méditerranéens, ils apparaissent sous forme de taillis aux côtés des pins à crochets. Là, leur rôle n’est plus de produire du bois mais de protéger le sol des ravinements.



© V. Marsaudon, ONF

Les arbres à loge sont marqués à la peinture jaune — regardez de part et d’autre du sentier — et une période de quiétude où toute exploitation est interdite est respectée du 1^{er} janvier au 31 juillet pour les secteurs de reproduction.

Ongulés : de l'introduction à la recherche d'un équilibre sylvocynégétique

A l'instar d'autres massifs forestiers français (Tronçais en 1903, Grande Chartreuse en 1958-60, entre autres), le Cerf a été réintroduit sur le massif de l'Aigoual, dans les années 1960 par l'administration des Eaux et Forêts, ce qui a permis la fixation d'un noyau initial entre Meyrueis et le sommet de l'Aigoual, puis dans les années 1970 par le Parc national des Cévennes, à proximité des anciennes « Zones interdites à la chasse » (également des chevreuils) – cf. FRANCES, 1985 et SEON, 2013.

La population de Cerf était estimée entre 600 et 800 têtes en 2013. La dynamique de cette population est aujourd'hui à la ré-augmentation sur le versant nord de l'Aigoual (après une phase de diminution entre 2007 et 2011), et en hausse constante et continue sur le versant sud (PNC, 2016a). Or la pression des grands cervidés sur les semis naturels – sapins dans un premier temps, voire hêtres en cas de déséquilibre important – constitue à moyen terme une menace sur l'équilibre des classes d'âge et le renouvellement des peuplements forestiers. D'où la mise en place d'un observatoire de l'équilibre agro-sylvocynégétique sur le territoire, à l'initiative du Parc national des Cévennes, une augmentation des attributions de plans de chasse et une attention accrue à leur réalisation (cf. action E2 du contrat de projet).

Le Mouflon a lui été introduit sur le massif de l'Aigoual, dans les années 1950, par la fédération départementale des chasseurs du Gard et l'administration des Eaux et Forêts (cf. FRANCES, 1985 et SEON, 2013). L'espèce a d'abord colonisé les versants sud du Lingas, puis s'est rétractée sur deux noyaux (pic de Saint-Guiral et versants du plateau de Montals), et elle est aujourd'hui présente en haute vallée de l'Hérault, avec un cheptel estimé aux environs de 300 individus.

Des enjeux particuliers sur les zones ouvertes et les zones humides

La gestion des milieux naturels est affaire d'équilibre. Passé en 150 ans de 25% à 75%, le taux de boisement progresse toujours aujourd'hui sur le territoire (cf. CRPF, 2001). De ce fait, certains milieux naturels d'intérêt patrimonial – crêtes rocheuses, tourbières, pelouses et landes d'altitude – connaissent aujourd'hui une fermeture, au détriment des espèces particulières qu'ils abritent.

Cette dynamique a récemment amené l'Office national des forêts à conduire des travaux de réouverture de milieux. Côté Gard, des travaux ont été menés sur deux tourbières à Camprieu et Montals, et aussi sur les crêtes rocheuses du Font de Trépaloup en faveur du papillon Apollon (contrats Natura 2000), ou encore en bordure du Trévezel dans sa partie amont. Côté Lozère, des travaux ont été menés au Plo de la Couaille, à proximité du sommet de l'Aigoual, en faveur du paysage et du Lis de Saint-Bruno, également sur diverses autres parcelles forestières pour créer des zones de gagnage pour les cervidés (environ 19 hectares).



L'Apollon (Parnassius apollo), encore bien présent dans les Alpes et les Pyrénées, est en régression dans tout le Massif central. Sous les effets combinés du réchauffement climatique, de la fermeture des milieux (plante hôte en régression), et possiblement, des traitements insecticides sur les troupeaux de moutons, l'espèce a disparu des causses méridionaux (Campestre-et-Luc, Blandas, Larzac), entre les années 1960 et 1980, et de 2 des 3 stations connues sur le massif de l'Aigoual. Seule la station de Trépaloup, proche du sommet de l'Aigoual, accueille encore quelques individus. Cf. SEON, 2013.

C. DE MULTIPLES STATUTS DE RECONNAISSANCE NATIONALE ET INTERNATIONALE

Le Parc national des Cévennes



La forêt domaniale de l'Aigoual a la particularité d'être située dans sa grande majorité (86 %) en cœur du Parc national des Cévennes.

Créé le 2 septembre 1970 afin d'étudier, de faire connaître et de mieux protéger les richesses naturelles et culturelles de la région, le Parc national des Cévennes est constitué de deux zones :

- > le cœur, qui représente une zone centrale de 937 km² (« les espaces à protéger ») ;
- > l'aire d'adhésion, dont la superficie est de 1 847 km².

Cela représente donc une superficie totale de 2 784 km², sur laquelle se trouvent 127 communes, dont 111 ont adhéré à la charte.

Parmi ses spécificités figurent le fait qu'il soit situé en moyenne montagne, que des habitants soient présents de manière permanente en cœur de parc et qu'il présente le plus fort taux de couverture forestière des parcs nationaux métropolitains (70%).

Les zonages d'inventaire et de protection du patri- moine naturel

Plusieurs zonages participant à la protection de la nature co-existent sur le massif de l'Aigoual.

- > Zonages d'inventaire : ZNIEFF I et II.
- > Zonages de protection : cœur du PNC, réserves biologiques créées ou en projet (Brèze, Marquairès, Hort de Dieu, Peyrebesse), sites classés et sites inscrits, délibération du CA du Parc national des Cévennes et arrêté du directeur concernant l'Aigle royal et l'Ecrevisse à pieds blancs.
- > Zonages de gestion : sites Natura 2000, réseau d'îlots de sénescence, zones laissées en libre évolution, zones de quiétude pour les rapaces.
- > Politique des Espaces naturels sensibles (ENS) des départements (Gard et Lozère).

Les sites Natura 2000 comptent trois Zones spéciales de conservation (ZSC) appelées « massif de l'Aigoual et du Lingas », « Tarn Tarnon Mimente » (à la marge) et « Gardon de St-Jean » (à la marge) et deux Zones de protection spéciale (ZPS) appelées « les Cévennes » et « gorges de la Dourbie et causses avoisinants » (à la marge). Ces différents sites couvrent au total 88% de la forêt domaniale de l'Aigoual (Gard et Lozère).

A noter que, si les « séries artistiques » Barbizon à Fontainebleau (1853) et de Chartreuse (1857) existaient de longue date, Peyrebesse faisait partie de la plus ancienne Réserve biologique intégrale (RBI) de France, créée en 1933 sous le nom de « Réserve des Cévennes » (16 ha sur les 128 ha classés dans les départements de l'Hérault et du Gard sous cette appellation).

Les cartes de ces différents périmètres sont disponibles en annexe 2.

UNESCO



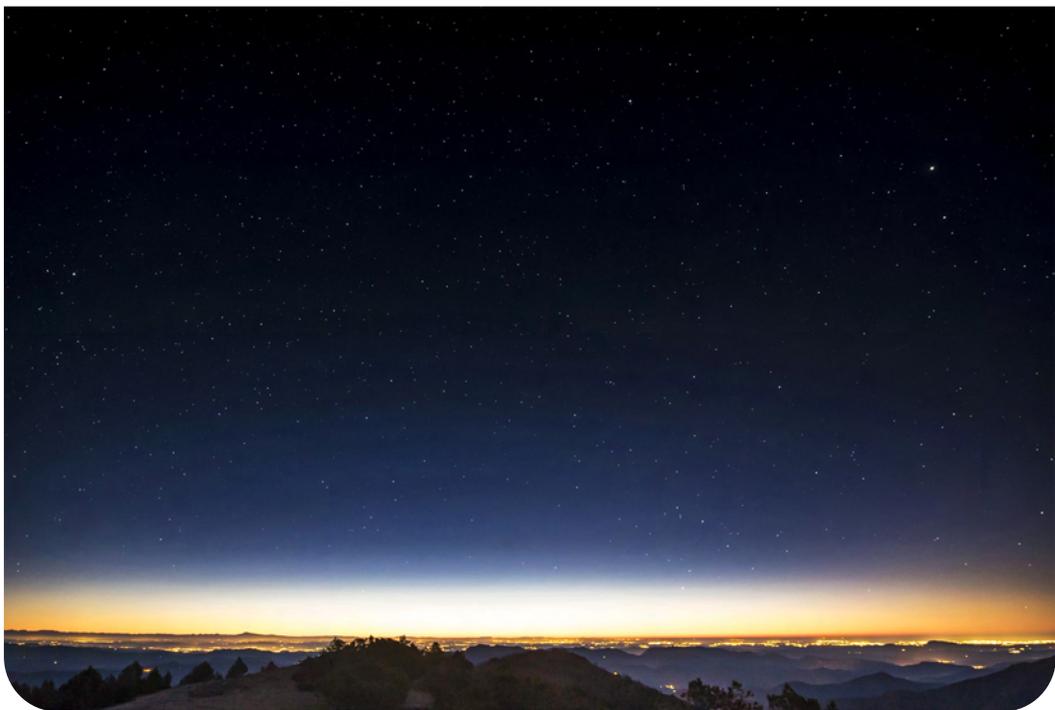
En 1985, le Parc national des Cévennes devient réserve mondiale de biosphère, dans le cadre du programme intergouvernemental de recherche sur l'Homme et la Biosphère, lancé en 1971 par l'Unesco.

Puis, le 28 juin 2011, un siècle après l'idée émise par le célèbre spéléologue Edouard-Alfred MARTEL de protéger les grands paysages des Causses et des Cévennes (1913), le territoire est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco dans la catégorie des « paysages culturels et évolutifs vivants » au titre de l'agro-pastoralisme méditerranéen.

Réserve internationale de ciel étoilé

Le Parc national des Cévennes est devenu le 13 août 2018 la 13^e Réserve Internationale de Ciel Etoilé au monde, et le 2^e site français après le Pic du Midi.

Cette labellisation, décernée par l'International Dark-Sky Association, vient récompenser des régions où des mesures ont été prises pour limiter la pollution lumineuse (rénovation des infrastructures électriques pour « éclairer mieux ») et qui respectent 3 critères : ciel exceptionnel, préservation de la biodiversité et développement du tourisme.



© Guillaume CANNAT

4. Un tourisme présent depuis la fin du XIX^e siècle et aujourd'hui composante essentielle de l'économie du territoire

Situé à deux heures de route des métropoles montpelliéraine et nîmoise, le massif de l'Aigoual est très fréquenté en toutes saisons. Qu'il s'agisse de son sommet avec l'observatoire météorologique, de l'abîme de Bramabiau avec sa rivière souterraine, véritable curiosité géologique, du château de Roquedols, du piton granitique de Saint-Guiral, ou tout simplement de la forêt, les visiteurs sont nombreux à venir se ressourcer et profiter des activités de pleine nature (randonnée, vélo, ski, etc.). La chasse et les activités de cueillette (du cèpe en particulier) sont également très pratiquées.

A. UN TOURISME PRÉSENT DEPUIS LA FIN DU XIX^e SIÈCLE

Parmi les premières publications mêlant Cévennes et tourisme, on peut citer l'ouvrage de Robert Louis STEVENSON, *Voyage avec un âne dans les Cévennes*, publié en 1879, ainsi que deux articles publiés par le Club alpin français racontant les expériences de voyageurs dans les gorges du Tarn et à Montpellier-le-Vieux, respectivement en 1879 et 1883.

Dès 1884, Georges FABRE, présentant la progression du tourisme dans la région et voyant l'intérêt pour l'économie du pays de lier développement forestier et développement touristique, se lie avec le Club alpin français, à qui il fait visiter certains chantiers de reboisement le 1^{er} juin de cette même année (FESQUET, 2007).

Une autre personnalité très importante qui a contribué à faire connaître les Cévennes est le célèbre spéléologue Edouard-Alfred MARTEL. Celui-ci décrit le paysage de la région et son exploitation possible dans une série d'ouvrages publiés entre 1890 et 1936 : *Les Cévennes et la région des Causses* (1890), *Les Abîmes* (1894), *La France ignorée* (1923) et *Les Causses majeurs* (1936). Il souhaite assister à un développement économique des Cévennes grâce au tourisme et

a pour cela l'idée de créer une association dans ce but (BASSET, 2010).

C'est ainsi qu'en 1894, le pasteur Paul ARNAL crée le Club cévenol, qui a pour objectif de faire connaître les Cévennes et donc d'y développer le tourisme. Son action passe notamment par la promotion de sorties spéléologiques et d'excursions, l'inventaire des richesses et curiosités régionales et la facilitation du développement des infrastructures routières et hôtelières (BASSET, 2010). Un de ses moyens pour y parvenir est la mise en place d'un bulletin, appelé par la suite *Causses et Cévennes*, et toujours publié aujourd'hui.

C'est aussi en 1894 qu'est inauguré l'observatoire météorologique (cf. 4.1.B.). Georges FABRE, devenu membre du Club cévenol, y invite ses confrères en 1896. Le club prendra par la suite plusieurs fois le parti du reboisement à travers son bulletin (FESQUET, 2007).

En 1895, le Club alpin français construit un abri en bois au sommet de l'Aigoual.

En 1898, 1250 touristes ont visité l'observatoire, 1320 en 1901 et 1510 en 1902 (CC CACTS & METEO-FRANCE, 2017).

En 1902, Georges FABRE milite pour la construction d'un hôtel, dont l'architecte recevra l'autorisation de construire en 1907. C'est un tel succès qu'en 1912, une demande de terrain plat est adressée aux Eaux et Forêts afin de construire un tennis.

En 1907, le Guide du Gard conseille à ses lecteurs d'aller visiter les reboisements de Miquel et de la Dauphine (FESQUET, 2007).

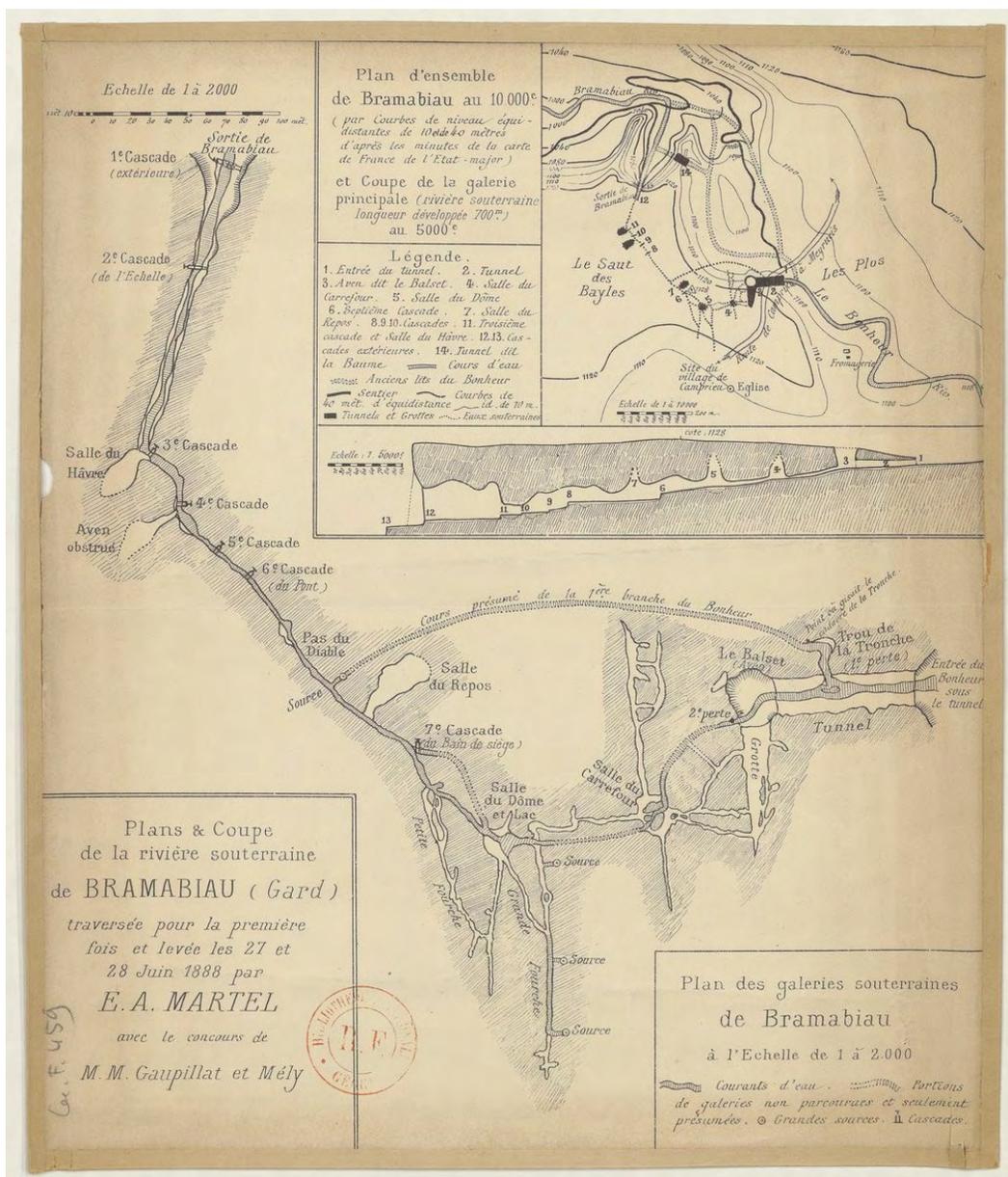
En 1908, c'est au Touring Club de s'intéresser à l'Aigoual avec l'installation d'une table d'orientation au sommet de l'Aigoual afin de mettre en valeur le panorama.

En 1914 et 1920, les sociétés de transport demandent l'autorisation d'emprunter les routes forestières avec des autocars, afin d'accéder à l'hôtel et à l'observatoire (FESQUET, 2010).

Ainsi le tourisme s'est-il développé dans les Cévennes à partir de la fin du XIX^e siècle, autour de la notoriété des gorges du Tarn, des sites spéléologiques, et de l'observatoire de l'Aigoual.

Suivant en cela les précurseurs de Fontainebleau, Claude-François DENECOURT, « inventeur du tourisme vert » et créateur de 150 km de « sentiers bleus » dans les années 1830, et Charles COLINET, son disciple (ONF, 2011).

Puis le même type de développement touristique allait concerner les Vosges (club vosgien créé en 1872), puis, par exemple, le Val Suzon avec son Tacot, en service entre 1903 et 1933 (ONF, 2016b), ou encore Bercé, sur le site de l'Hermitière (ONF, 2017b).



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

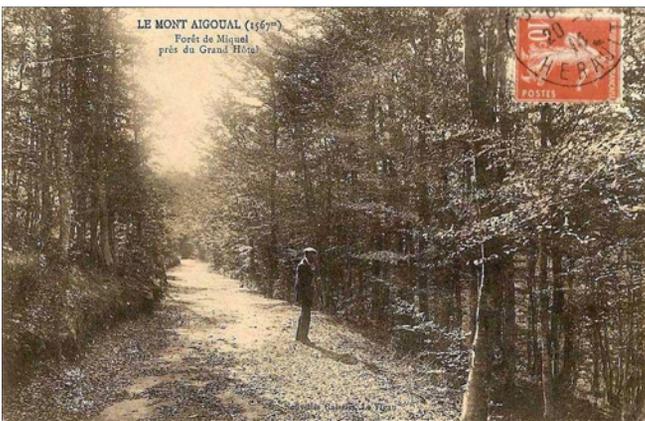
Plan de l'abîme de Bramabiau par E.A. MARTEL (1888)



Grand Hôtel de l'Aigoual (aujourd'hui désaffecté)

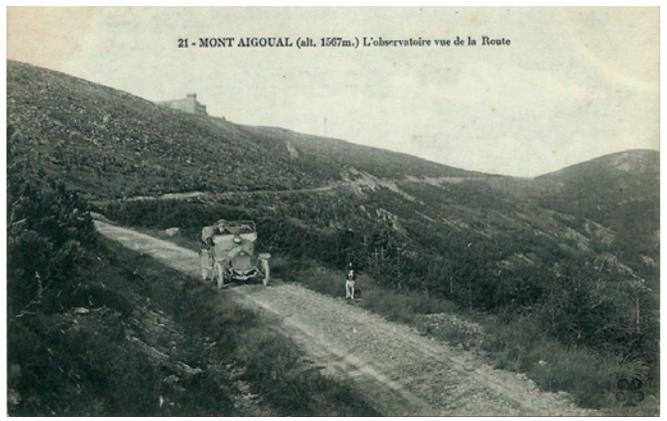


Terrasse de l'Observatoire



Forêt de Miquel

Source : www.delcampe.net



Route d'accès à l'Observatoire



Table d'orientation actuelle

B. ANNÉES 1960 : DE NOUVEAUX PROJETS TOURISTIQUES

La station de ski de Prat Peyrot

On assiste dès 1910 aux premiers essais de ski mais il faut attendre l'année 1924 pour qu'un véritable club se crée. Par la suite, une station de ski est créée à l'Espérou en 1968 par des particuliers de l'Association sportive de l'Aigoual (FESQUET, 2007). Après le rachat des actifs de l'association par la commune de Valleraugue, elle est ensuite transférée à Prat Peyrot, où elle fonctionne encore actuellement.

Lac des Pises : un projet touristique avorté

Dans les années 1960, le propriétaire de l'époque envisage la construction d'un complexe touristique d'envergure :

- > En 1963, un barrage est construit, donnant naissance à un lac dans lequel des truites sont lâchées. Ce lac a une double vocation : piscicole et pour le canotage.
- > Le propriétaire fait des lots de terrain, pour les vendre à des personnes pour y construire des chalets (autorisation de construire 97 chalets).
- > Une piste d'atterrissage d'environ 800 mètres de long est par ailleurs aménagée.



Mais au début des années 1970, la création du Parc national des Cévennes met un terme à ce projet immobilier.

Le PNC acquiert la propriété en 1982 et restaure le barrage en 2002 (source : <http://www.ipernity.com/doc/1071879/37021490>).

En 2018, un transfert de propriété vers le Conseil départemental du Gard est acté pour en faire un Espace naturel sensible (ENS).



C. LE SECTEUR TOURISTIQUE AUJOURD'HUI

Emplois touristiques

Le tourisme est aujourd'hui une base importante de l'économie locale puisqu'il fait vivre un grand nombre de professionnels du secteur, ainsi que les commerçants et artisans. La forêt joue en cela un rôle important puisqu'elle constitue pour les habitants des agglomérations proches une occasion de se retrouver dans un espace naturel public.

Une estimation des emplois touristiques privés liés directement au tourisme donne un chiffre de 50 Equivalents temps plein (DIATHEMIS & GOSSEAUME, 2015), avec une évolution à la baisse depuis 2009.

Structures d'hébergement et de restauration

Il existe sur l'Aigoual plusieurs restaurants et hébergements, situés principalement dans les villages de l'Espérou, Saint Sauveur-Camprieu, Dourbies et Trèves pour le côté gardois. Du côté lozérien, la ville de Meyrueis possède une capacité d'hébergement et de restauration importante, avec notamment 9 hôtels-restaurants et 380 emplacements de camping.

Sur le territoire entier du Parc national des Cévennes, 156 500 lits ont été recensés en 1999 (PNC, 2012). Les hébergements se répartissent essentiellement entre les résidences secondaires (65%) et les campings (25%). Le Parc national des Cévennes et ses partenaires cherchent à développer une image de tourisme vert, et la clientèle est plutôt une clientèle de loisirs.

A l'échelle de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes terres solidaires, l'étude réalisée par DIATHEMIS & GOSSEAUME en 2015 diagnostique un certain enclavement, une part de lits non marchands très importante (79%), et un volume très fort de lits en camping (67% des lits marchands).

Une palette importante d'activités de loisirs nature

- > Environ 600 km de sentiers, dont 190 km de Grande Randonnée (GR6, GR7) et des circuits équestres (dont une partie de la célèbre boucle des 160 km de Florac).
- > Un important réseau de 14 sentiers et sites de découverte, ou d'interprétation.
- > La station de ski de Prat Peyrot avec 12 pistes de ski alpin, 40 km de pistes de ski de fond, et 9 parcours en raquettes créés par le pôle nature aux 4 saisons.
- > De nouvelles activités proposées par le pôle nature aux 4 saisons : 15 parcours VTT, 8 de trail, 5 de géocache et 2 sites de course d'orientation.
- > De nombreuses animations, en particulier estivales (5000-9000 pers./an) et des événementiels tels que la fête de la transhumance (juin) à l'Espérou, et l'Estival de l'Aigoual (début août) à l'observatoire météorologique.

Une fréquentation centrée sur le sommet

- > Fréquentation totale annuelle du massif : 770 000 visiteurs. Cette estimation date de 1997-98 (SEON, 1999) et mériterait d'être réactualisée et enrichie d'une étude des flux entre les principaux pôles touristiques.
- > Fréquentation du sommet de l'Aigoual, site le plus visité du massif : environ 200 000 visiteurs, dont 70 000 à l'exposition météorologique (CC CACTS & METEO-FRANCE, 2017). Ces chiffres peuvent être comparés avec ceux d'autres sites touristiques proches : bambouseraie d'Anduze (env. 300 000), train à vapeur des Cévennes (env. 140 000), aven Armand (env. 110 000).
- > Fréquentation du reste de la forêt plus diffuse : quelques milliers de visiteurs par an pour les sites les plus connus (St Sauveur des Pourcils, Hort de Dieu, lac des Pises).

5. Trois lieux emblématiques de cette mutation vers la multifonctionnalité

Production de bois, création d'emplois, accueil de faune sauvage, de gibier, rôle tampon vis-à-vis du climat, amélioration de la qualité de l'eau, accueil des visiteurs... en moins d'un siècle, la forêt de l'Aigoual a redonné vie à toute la région. L'érosion est maîtrisée, des espèces animales et végétales sont revenues, et une partie non négligeable de la population vit de son exploitation et des activités liées au tourisme de nature. Parmi les lieux qui témoignent de cette évolution, trois sont particulièrement emblématiques : la Serreyrède (lieu actif aujourd'hui), St-Sauveur des Pourcils et Roquedols (lieux présentant un potentiel).

A. LA SERREYRÈDE

Habitée par deux familles de paysans jusqu'en 1861, la ferme de la Serreyrède a ensuite été habitée par un garde forestier, puis rachetée en 1883 par l'administration des Eaux et Forêts, et restaurée en 1886 pour devenir le quartier général des travaux de reboisement.

Les bâtiments de la « Maison de l'Aigoual » sont aujourd'hui utilisés par le Parc national des Cévennes (Maison du Parc), par l'office de tourisme Mont Aigoual Causse Cévennes et par une boutique de producteurs locaux.



B. ST-SAUVEUR DES POURCILS

Entre le XII^e et le XIX^e siècle, St-Sauveur des Pourcils est un puissant domaine agricole. Suite à un litige familial, il est mis aux enchères en 1880.

L'administration des Eaux et Forêts est le seul adjudicataire et y installe des logements de service, des garages, mais également la principale pépinière, une pisciculture et le premier arboretum du massif.

L'état général des bâtiments s'est aujourd'hui dégradé, mais ils accueillent toujours un logement de service et deux logements de vacances pour les personnels forestiers.



photothèque ONF

C. ROQUEDOLS

La ferme traditionnelle du XIV^e siècle a évolué en château au XVI^e siècle. Celui-ci a connu de nombreuses transformations jusqu'au XX^e siècle mais le domaine de Roquedols a conservé sa vocation agricole.

Les propriétaires qui se sont succédé ont investi les lieux de différentes manières :

- > les Dupont de Bossuges accueillait des assemblées protestantes secrètes (XVIII^e siècle),
- > une pépinière a été créée vers 1840,
- > la forêt a été (sur-)exploitée au XIX^e siècle,
- > puis fin XIX^e / début XX^e siècle, Madame Dol a aménagé le jardin à la française et transformé le domaine en résidence de charme !
- > Pendant la Seconde Guerre Mondiale, le château a servi de refuge pour les services forestiers, et de dépôt d'œuvres d'art (PNC, 2016b).
- > Plus tard, le premier directeur du Parc national des Cévennes a racheté le château à l'Office national des Forêts, et un centre d'interprétation de l'Aigoual y a été installé en 1977.
- > Le château a depuis été racheté par la commune de Meyrueis et n'est plus utilisé que très occasionnellement (représentations d'opéra).

D. UNE MULTIFONCTIONNALITÉ EN PERMANENTE ÉVOLUTION

Cette évolution partant d'un objectif initial de protection des sols contre l'érosion vers une multifonctionnalité alliant production, protection et accueil du public est assez représentative de l'évolution des massifs forestiers de moyenne montagne. Et rappelons ici que cet objectif de multifonctionnalité était déjà présent dans l'esprit de Georges FABRE.

Sur l'Aigoual, de nouveaux enjeux sont également apparus plus récemment.

Il s'agit par exemple pour le gestionnaire forestier d'adapter la gestion aux demandes sociétales (besoins en bois, en énergie, demande d'« air pur » et d'activités de pleine nature), de rechercher un équilibre forêt/gibier (et d'en assurer le suivi) ou encore d'adapter la gestion au changement climatique (une placette de suivi de la hêtraie d'altitude depuis 20 ans apporte à ce titre de précieuses informations sur l'évolution du climat et de la production forestière).



Chalet laboratoire de l'Hort de Dieu

CONCLUSION

TROISIÈME PARTIE

Retenons que le massif de l'Aigoual présente un riche patrimoine naturel, paysager et culturel, qu'il est essentiel de conserver (études, travaux) et de valoriser par des aménagements de qualité et des actions de communication. La présence du Parc national des Cévennes est dans cette perspective un atout important.

Au plan de l'héritage historique, le volet forestier est tout à fait remarquable, tant par l'ambition déployée par ses concepteurs que par l'exemplarité des travaux réalisés. Qu'il s'agisse des écrits et photographies anciennes, du patrimoine bâti qui est encore présent en forêt, du « petit patrimoine » (murets, pierres gravées), ou encore du réseau d'arboretums, l'ensemble mérite d'être valorisé.

Si les débuts du tourisme coïncident avec le grand programme de reboisement, celui-ci est maintenant devenu une composante majeure de l'économie du territoire. Comme il est en permanente évolution, l'enjeu consiste donc pour les acteurs du territoire à adapter leur offre, à innover et à bien communiquer, pour renforcer l'attractivité des lieux.

Enfin, pour l'Office national des forêts qui a en charge la gestion de la forêt domaniale de l'Aigoual, le principal enjeu consiste à poursuivre et adapter en permanence sa gestion multifonctionnelle (équilibre sylvocynégétique, demande croissante de bois énergie, demande de bois local, suivi de la gestion en futaie irrégulière, etc.).



Un territoire, une convergence d'actions



« L'observatoire du mont Aigoual a pour vocation de devenir une vitrine du savoir-faire de Météo France en termes de météorologie et de climatologie, s'enthousiasme Martin Delord, président de la communauté de communes. Historiquement, c'est un lieu de mélange entre le public et les scientifiques. La forêt et les rivières alentour sont un formidable terrain d'expérimentation du changement climatique. »

Le Parisien, 27/12/2016

1. L'ONF et les autres acteurs du territoire

A. ONF / PARC NATIONAL DES CÉVENNES : DE LA CONCURRENCE TENDUE AU PARTENARIAT CONSTRUCTIF

Depuis la création du Parc national des Cévennes en 1970, et jusque dans les années 1980, les rapports entre les deux établissements publics « n'ont jamais été simples, surtout dans la forêt domaniale de l'Aigoual », très majoritairement située en zone centrale du PNC. Plusieurs facteurs concouraient à cet état de fait (GUERIN, 2011) :

- > une superposition de prérogatives, entraînant un conflit de compétences, de pouvoir et de territoire entre les deux établissements publics ;
- > également un conflit d'héritage vis-à-vis du programme de reboisement et un legs de l'histoire selon LARRERE & al (1989) : « forêts et forestiers ont été intégrés dans le paysage des Cévennes et, pour l'instant, le Parc n'y est pas encore admis » ;
- > des points de friction très nombreux entre les écologues du PNC et les gestionnaires forestiers (peu de « culture commune »), dont l'origine pourrait être une opposition de deux représentations savantes de la nature (climax complexe et stable pour les écologues, monotone et instable pour les forestiers) selon LARRERE & al (1989) ;
- > les priorités patrimoniales et culturelles affichées par le PNC, qui privilégient l'agropastoralisme et l'ouverture des paysages.

A la fin des années 1980, des rencontres entre les directions des deux établissements publics permettent d'aborder certains problèmes opposant naturalistes et forestiers, avec notamment la rédaction en 1990 d'une convention de Sylviculture en zone centrale du Parc national des Cévennes.

« Vingt ans de confrontation entre l'Office national des Forêts et le Parc national des Cévennes à chaque établissement d'un aménagement forestier, ont montré que la connaissance et la reconnaissance de nos objectifs respectifs n'étaient pas parfaites en tout point. »

Préambule de la convention de Sylviculture en zone centrale du Parc national des Cévennes entre l'ONF et le PNC (1990)

Ces échanges aboutissent en 1994 à la mise à disposition par l'ONF d'un ingénieur forestier à mi-temps au PNC, puis à temps complet à partir de 1995. Une convention sur les Travaux en zone centrale du Parc national des Cévennes est signée en 1995, et le chargé de mission rédige entre 1994 et 1996 les **Recommandations de sylviculture pour la zone centrale du PNC**, permettant ainsi l'acquisition d'un langage commun pour les deux établissements (sylviculture, travaux sylvicoles, protection, gestion des ongulés, accueil du public, etc.). Ce document fondateur est approuvé par le conseil d'administration du PNC en **1997**.

A noter également en 1995 la création d'un pôle forestier au PNC, faisant partie d'un service plus large aujourd'hui nommé Service développement durable.

En **2006** est signée une **convention-cadre** entre l'ONF et le PNC pour la période 2006-2011, qui concerne particulièrement les domaines de la gestion et la protection du milieu naturel et des paysages, de l'accueil du public, du développement économique local durable, de la formation, et de la prévention des risques naturels. En 2012, parallèlement à l'élaboration par le PNC de sa charte (approuvée par décret du 08/11/2013), cette convention-cadre est renouvelée pour la période 2012-2014, dans la perspective de la mise en œuvre de la charte.

Depuis 2008, des conventions annuelles sont également signées entre l'ONF et le PNC pour des études et travaux d'intérêt écologique (actions cofinancées par les deux établissements). Plusieurs contrats Natura 2000 portés par l'ONF ont également été conçus en partenariat avec le PNC (cf. 3.3.B.).

Concernant l'accueil du public, les projets sont de plus en plus partagés entre les deux établissements (diagnostics, rédaction des supports d'interprétation, charte graphique des documents, choix d'aménagements), aidés en cela, entre autres, par l'impulsion amenée par le projet pôle nature aux 4 saisons porté par la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes terres solidaires (cf. 4.3.A. et 5.2.C.).

Ainsi, même si les deux établissements sont liés par des aspects réglementaires concernant la gestion forestière (cf. ci-contre) et si le recou-

pement des prérogatives et des compétences existe toujours, ils tendent néanmoins de plus en plus vers un partage intelligent de celles-ci, dans des proportions variables (ex. : acquisition de connaissances naturalistes, surveillance, animations grand public, etc.).

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

DÉCRET DU 29/11/2009 (ARTICLE 17)

Le fait que la forêt domaniale soit dans le territoire d'un parc national implique que les aménagements forestiers « sont soumis pour avis à l'établissement public du parc national. Par ailleurs, en zone cœur, ils doivent être compatibles [...] avec les objectifs de protection définis par la charte » (article L.331-3 du code de l'environnement).

Par ailleurs, le décret relatif au Parc national des Cévennes en date du 29 décembre 2009 précise les opérations qui restent soumises à autorisation du directeur :

- I. – Les activités forestières existantes à la date de création du parc et régulièrement exercées sont autorisées.
- II. – Sont toutefois soumis à autorisation du directeur, dans les conditions définies par la charte, le cas échéant dans le cadre d'un document de gestion agréé, approuvé ou arrêté en application du code forestier :
 - 1 Le défrichement ;
 - 2 Les opérations de débroussaillage, sauf lorsqu'elles sont constitutives d'un entretien normal ou imposées par le code forestier ;
 - 3 Les coupes de bois ayant un impact visuel notable ou préjudiciables à la conservation d'une espèce végétale ou animale présentant des qualités remarquables ;
 - 4 La création et l'élargissement de pistes ou routes forestières ;
 - 5 Les aménagements destinés à l'accueil du public en forêt ;
 - 6 La plantation et le semis d'espèces forestières sur des espaces non couverts par la forêt ;
 - 7 Les pâturages sous couvert forestier.

S'il y a lieu, l'autorisation peut être accordée dans le cadre d'un programme annuel ou pluriannuel précisant ses modalités de mise en œuvre.

Si c'est le texte de la page précédente, on va avoir un souci !

c'est du texte en noir ou du texte de l'encart ?

CHARTRE DU PNC

DÉCRET DU 08/11/2013

La charte du PNC, approuvée par le décret du 08/11/2013, définit un projet de territoire.

Celui-ci est composé de huit axes stratégiques :

Axe 1 : faire vivre notre culture.

Axe 2 : protéger la nature, le patrimoine et les paysages.

Axe 3 : gérer et préserver l'eau et les milieux aquatiques.

Axe 4 : vivre et habiter.

Axe 5 : favoriser l'agriculture.

Axe 6 : valoriser la forêt.

Axe 7 : dynamiser le tourisme.

Axe 8 : soutenir une chasse gestionnaire.

Dans la présentation des axes 6 et 7 ci-contre, les OBJECTIFS DE PROTECTION du patrimoine naturel, culturel et paysager concernent le cœur uniquement, et les ORIENTATIONS communes de protection, de mise en valeur et de développement durable concernent à la fois le cœur et l'aire d'adhésion.

Axe 6 Valoriser la forêt

Pour des forêts aux vocations multiples,
atout pour le patrimoine naturel et pour l'économie locale

Objectif de protection 6.1		Conforter le caractère naturel des forêts
▼ 6.1.1	▼	Favoriser l'activité forestière du territoire
▼ 6.1.2	▼	Développer une sylviculture s'inspirant de l'évolution naturelle des forêts
Orientation 6.1		Mobiliser le territoire pour développer l'économie du bois
● 6.1.1	▼ ▼	Exploiter la ressource bois dans le respect de l'environnement et des paysages
● 6.1.2	▼ ▼	Soutenir le développement des structures de transformation du bois
● 6.1.3	▼ ▼	Accompagner le développement du bois de construction et du bois-énergie
● 6.1.4	▼ ▼	Encourager l'essor de la filière châtaignier-bois et le développement d'autres produits de niche spécifiques au territoire du Parc
● 6.1.5	▼ ▼	Etudier l'opportunité d'une stratégie de différenciation territoriale des produits bois de l'espace Parc
Orientation 6.2		Promouvoir une gestion équilibrée des forêts qui invite au partage de ces espaces
● 6.2.1	▼ ▼	Soutenir l'élaboration de plans de gestion durable des forêts privées
● 6.2.2	▼ ▼	Promouvoir des sylvicultures permettant d'alimenter la filière bois tout en augmentant le caractère naturel des forêts
● 6.2.3	⊗ ▼ ▼	Préserver et valoriser les paysages forestiers
● 6.2.4	▼ ▼	Développer les certifications forestières, garantes d'une forêt multifonctionnelle gérée durablement
● 6.2.5	⊗ ▼ ▼	Anticiper et s'adapter aux effets du changement climatique sur les forêts

Axe 7 Dynamiser le tourisme

Pour une destination Parc national fondée sur le tourisme durable

Objectif de protection 7.1		Concilier les activités de pleine nature et la protection du patrimoine
▼ 7.1.1	⊗ ▼	Limiter les atteintes aux patrimoines en encadrant les activités sportives et de loisir en milieu naturel
Orientation 7.1		Construire une destination touristique Parc national innovante, de qualité et accessible à tous
● 7.1.1	⊗ ▼ ▼	Mettre en œuvre un développement touristique axé autour des valeurs du Parc national
● 7.1.2	⊗ ▼ ▼	Fédérer les acteurs touristiques et les habitants autour de l'écotourisme
● 7.1.3	⊗ ▼ ▼	Soutenir le développement et la diversification de l'offre touristique
Orientation 7.2		Jouer la carte de la découverte pour faire aimer la nature
● 7.2.1	▼ ▼	Faire de la randonnée non motorisée le vecteur principal de la découverte du territoire et du développement touristique
● 7.2.2	⊗ ▼ ▼	S'engager collectivement à offrir un espace exceptionnel de découverte pour sa nature, la qualité de ses paysages et sa tranquillité
● 7.2.3	⊗ ▼ ▼	La nature en partage : rendre accessible la nature à tous
● 7.2.4	▼ ▼	Valoriser les stations de découvertes de la nature en cœur du Parc national
Orientation 7.3		Promouvoir la destination « Parc national »
● 7.3.1	⊗ ▼ ▼	Assurer collectivement la promotion de la destination touristique
● 7.3.2	⊗ ▼ ▼	Déployer sur le territoire une signalétique performante pour l'économie touristique et valorisante pour l'image du territoire

B. ONF / MÉTÉO FRANCE : LA CONTINUITÉ DES MESURES DEPUIS 1895

Le temps des forestiers

Le projet d'observatoire météorologique au sommet de l'Aigoual est présenté par Georges FABRE dès 1882. Il est notamment soutenu par le Général PERRIER, membre de l'Institut (Académie des sciences), qui se charge d'obtenir des fonds, par Mr VIGUIER, professeur à la faculté des sciences de Montpellier, et par les instances météorologiques. En 1885, un budget dédié est alloué par le Ministre.

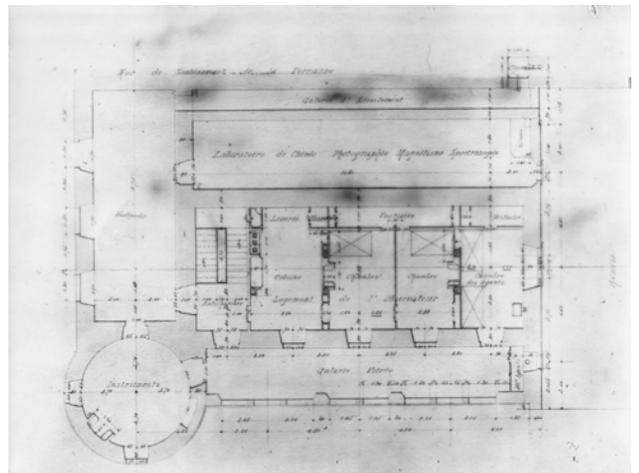
L'architecte est le même que pour les premiers bâtiments de l'observatoire du pic du Midi de Bigorre. La construction proprement dite prend 7 ans, entre 1887 et 1894, à raison de 70 jours de travail par an en moyenne à cause des conditions climatiques rigoureuses du sommet.

L'observatoire est habité à partir de 1894 (deux couples de gardes forestiers). Dès 1895, des mesures météorologiques y sont effectuées par des forestiers et envoyées par télégraphe quotidiennement à l'Office national de la météorologie à Paris et à la station régionale de physique et de météorologie agricole de Montpellier (POUPARDIN, 1985 et METEO FRANCE, 2014). L'histoire de ces transmissions, et plus largement des lignes téléphoniques et télégraphiques reliant l'observatoire aux vallées, est par ailleurs tout à fait épique – cf. POUPARDIN, 1985.

Les registres de l'observatoire constituent une source d'information exceptionnelle sur le climat passé. La base de données climatique, pratiquement ininterrompue, est une des plus longues disponibles en France. L'Organisation météorologique mondiale a récemment réalisé une étude visant à identifier et labelliser de longues séries de données : la station du mont Aigoual fait partie des 3 stations françaises – aux côtés de Paris-Monsouris et Besançon – retenues pour figurer dans la liste des 60 stations choisies au niveau mondial (Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes & Météo France, 2017).

« Les terrains domaniaux [...] offrent sur les flancs de l'Aigoual une grande variété de sols, de climats et d'essences qui permettront de tenter, dans d'excellentes conditions, des essais d'acclimatation de végétaux forestiers exotiques ; de plus, l'étude des modifications du climat local sous l'influence progressive du reboisement est un vaste problème scientifique qui ne peut nulle part être abordé avec plus de chances de succès qu'à l'Aigoual. »

Georges FABRE (in Cévennes Magazine n°1890)



Plans du 1^{er} étage de l'observatoire



L'observatoire

ANNÉE 1914		MOIS DE Août.		Observations diverses	
Ozone	PLUIE en dixièmes de millimètre		Evaporation Appareil Piche	SOLEIL	Lever, Coucher. Halo. Arc-en-ciel.
	Partielle	Totale de la journée		NUAGES	Supérieurs. Inférieurs. Forme. Vitesse.
			ATMOSPHÈRE	Transparence. Brumes. Brouillard sec. Visibilité des phares, de la mer, des montagnes.	
			ELECTRICITÉ	Orages. Eclairs. Tonnerres. Paratonnerres. Dérangements du Télégraphe. Aurore béréal.	
			EAU	Neige. Son état. Grésil. Grêle. Brouillard. Rosée. Gelée blanche. Givre. Gouttes de pluie. Trombes. Durée de la pluie.	
			ANIMAUX	Vol d'oiseaux migrateurs ou d'insectes. Traces sur la neige (etc.).	
			PLANTES	Feuillaison. Floraison. Fructification.	
		0,4		Soleil lever clair, coucher avec brouillard.	
				nuages. cumulus du sud matinée, stratus. brouillard.	
		0,6		Atmosphère transparence brumeuse journée et brouillard la nuit.	
				Electricité néant.	
		0,0		Eau néant. Pluie la nuit.	
				Vue néant.	
26,8		0,0		Soleil lever avec brouillard, coucher nuageux.	
				nuages. stratus. brouillard. cumulus. cirrus.	
	24,8	0,4		Atmosphère transparence nulle journée, brume aux horizons.	
				Electricité néant.	
		0,6		Eau. Pluie 1 ^{re} partie matinée,	
				Vue. néant.	
		0,4		Soleil lever un peu nuageux, coucher	
				nuages stratus. brouillard, cirrus, cirro stratus	
		0,2		Atmosphère transparence nulle journée	
				Electricité	
				Eau	
				Vue. néant.	

Arrêté les observations à la date du 3 août 1914 à midi, pour cause de mobilisation générale et par conséquent de départ.
L'observateur
J. Courtes

Août 1914 : une des rares interruptions dans les relevés météorologiques :

« Arrêté les observations à la date du 3 août 1914 à midi, pour cause de mobilisation générale et par conséquent de départ. »

Source : Météo France

Le temps des météorologues

En 1943, les météorologistes de la Direction nationale de la météorologie (précurseur de Météo France) succèdent aux forestiers (METEO FRANCE, 2014). Progressivement, les relevés sont de plus en plus automatisés.

Depuis 1992, l'observatoire du mont Aigoual gère également un centre de tests qui soumet les matériels et matériaux d'industriels ou de centres de recherche aux conditions extrêmes du climat local.

Le temps du grand public

Face au risque de fermeture de cet observatoire de moyenne montagne (automatisation des relevés météo), Météo France crée en 1985 un espace de 700 m² entièrement dédié à la découverte de la météorologie.

Ainsi chaque année, les météorologistes de l'observatoire accueillent les visiteurs, qui participent aux ateliers et animations, organisés notamment durant l'été. La fréquentation a atteint un maximum à la fin des années 1990, avec 150 000 visiteurs, et elle est aujourd'hui d'environ 70 000 personnes. Cette baisse de fréquentation est imputable à différents facteurs, parmi lesquels des changements de comportement des visiteurs (ex. : séjours plus courts), et une forte diminution des groupes de scolaires (CC CAC-TS & METEO France, 2017). Depuis 2005, l'exposition et la boutique sont co-gérées par Météo France et la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes terres solidaires.

A noter que le lien entre l'observatoire météorologique et l'arboretum de l'Hort de Dieu (cf. citation de Georges FABRE en page précédente, présentant la cohérence d'ensemble du dispositif) est conservé aujourd'hui à travers les animations grand public à l'arboretum.

C. ONF / COLLECTIVITÉS LOCALES ET AUTRES ACTEURS LOCAUX : D'UNE RELATIVE INDIFFÉRENCE À DES PROBLÉMATIQUES PARTAGÉES

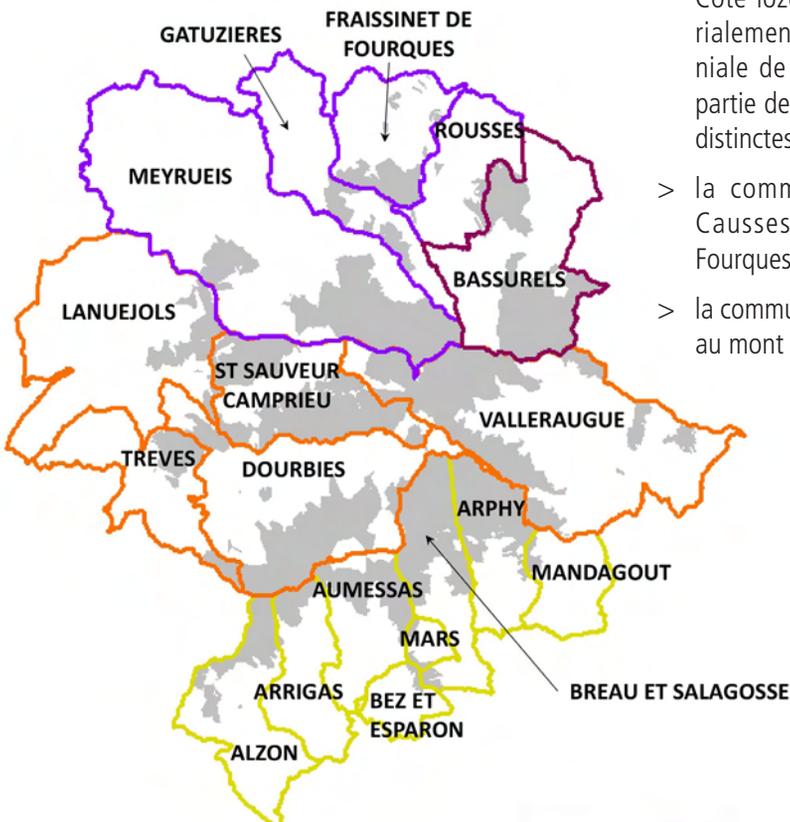
Situation administrative

La forêt domaniale de l'Aigoual est située, côté gardois, sur deux communautés de communes :

- > la communauté de communes du Pays vignais (22 communes, 10 500 habitants), autour de la vallée de l'Arre ; 8 communes sont territorialement concernées par la forêt domaniale : Alzon, Arphy, Arrigas, Aumessas, Bez-et-Esparon, Bréau-et-Salagosse, Mandagout et Mars ;
- > la communauté de communes Causse-Aigoual-Cévennes terres solidaires (16 communes, 5 700 habitants), qui regroupe les communes les plus en altitude, dont 5 sont territorialement concernées par la forêt domaniale : Dourbies, Lanuéjols, Saint-Sauveur-Camprieu, Trèves et Valleraugue.

Côté lozérien, les cinq communes territorialement concernées par la forêt domaniale de l'Aigoual (1 100 habitants) font partie de deux communautés de communes distinctes :

- > la communauté de communes Gorges Causse Cévennes pour Fraissinet de Fourques, Gatuzières, Meyrueis et Rousses ;
- > la communauté de communes des Cévennes au mont Lozère pour Bassurels.



Légende

-  Communauté de communes Gorges Causse Cévennes
-  Communauté de communes des Cévennes au mont Lozère
-  Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes terres solidaires
-  Communauté de communes du Pays vignais

Situation foncière

Le massif de l'Aigoual s'étend sur une zone de plus de 50 000 hectares, aux $\frac{3}{4}$ boisés.

La forêt domaniale y occupe une superficie de 16 124 hectares, majoritairement sur les parties les plus en altitude (crêtes, plateaux, hauts de versants). Les versants et les fonds de vallées sont quant à eux essentiellement occupés par des terrains privés. Pour ce qui concerne les propriétés forestières, celles-ci sont morcelées, avec 35% de la surface occupée par des propriétés de moins de 10 ha (PNC, 2012).

A noter aussi la présence d'autres forêts publiques sur le territoire (935 ha) : les forêts communales de Lanuéjols (112 ha), St Sauveur Camprieu (32 ha) et Rousses (27 ha), les forêts sectionnales de Meyrueis (615 ha) et Fraissinet-de-Fourques (89 ha) et la forêt de la Borie du Pont (60 ha), propriété du PNC.

Des problématiques et des projets communs

Si les collectivités et les gestionnaires forestiers ont longtemps avancé de façon indépendante, du fait sans doute de la faible part des forêts des collectivités sur le territoire, les problématiques des uns et des autres sont de plus en plus convergentes, avec la mise en œuvre récente de différents projets (accueil du public, bois) - cf. partie 4.3.

La démarche Forêt d'Exception® vient évidemment renforcer cette convergence, avec son large comité de pilotage co-présidé par deux élus du territoire (cf. 5.1.A.).

Par ailleurs, ces différents lieux d'échange et projets communs facilitent dans une certaine mesure le dialogue sur des questions plus sensibles telles que, par exemple, la fermeture de certaines pistes forestières à la circulation motorisée, l'équilibre forêt/gibier ou encore l'exploitation forestière et la problématique des rémanents (= restes de branches, ou de troncs mal conformés, laissés au sol après exploitation).

2. L'ONF en interne : deux agences territoriales pour gérer le massif de l'Aigoual

La forêt domaniale de l'Aigoual est située à 71% dans le Gard, et à 29% en Lozère. Sa gestion relève donc d'une part de l'agence territoriale Hérault-Gard, et d'autre part de l'agence territoriale de Lozère.

Comme indiqué dans la partie 3.2.A., les différentes séries des aménagements antérieurs ont progressivement été regroupées, pour aboutir aujourd'hui à un aménagement unique par agence :

- > portant sur la période 2010-2024 pour la Lozère ;
- > portant sur la période 2017-2036 pour le Gard.

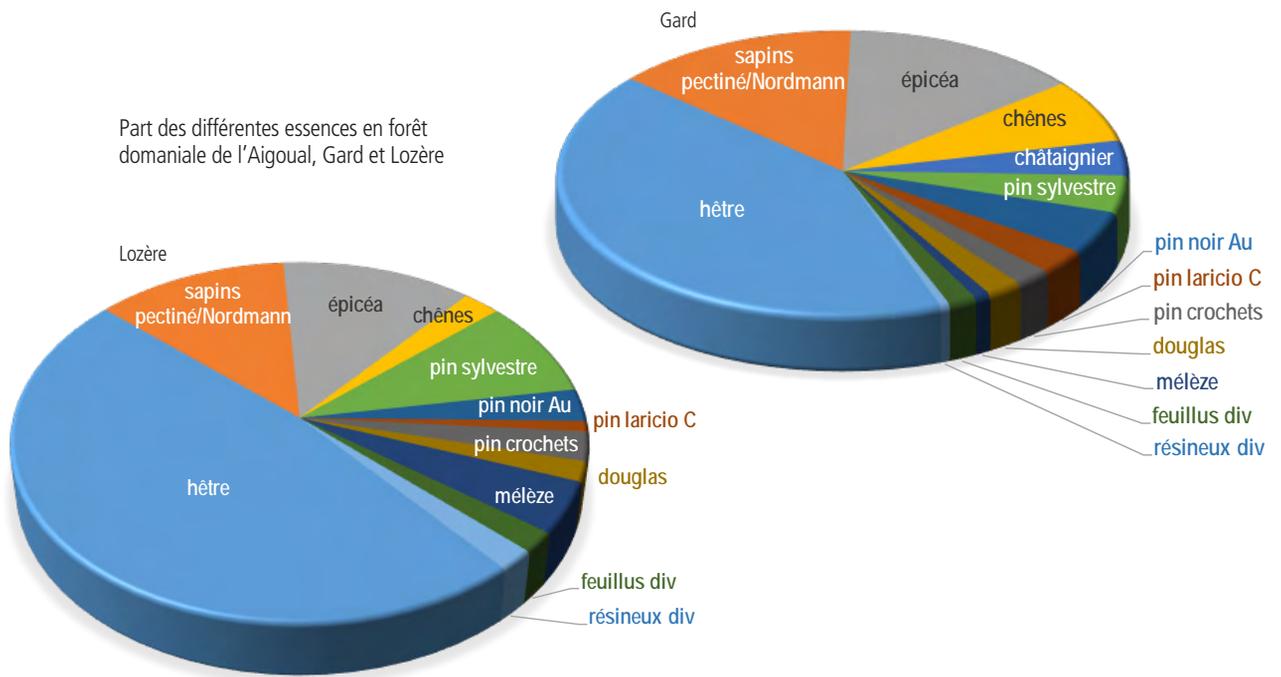
Si l'histoire de la reconstitution de ces peuplements forestiers est similaire (cf. partie 2.3.C.), et que la composition en essences est proche (cf. ci-après), la géomorphologie et le paysage sont assez différents (versant atlantique uniquement, et davantage de milieux ouverts, pour la partie lozérienne), ainsi que certains des choix de gestion.

Ainsi l'ensemble des zones en sylviculture sont-elles traitées en irrégulier côté gardois, alors que la majorité est traitée en régulier côté lozérien.

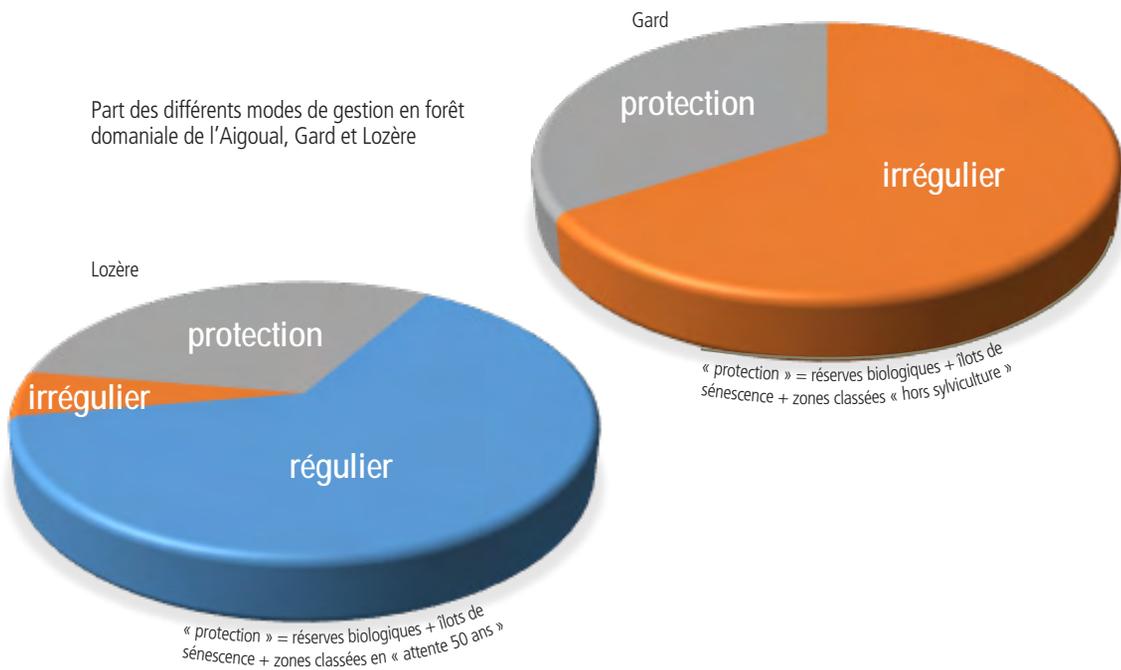
Si dans ses Recommandations de sylviculture (1997), le Parc national des Cévennes privilégie une orientation vers le traitement irrégulier, le choix de l'ONF côté lozérien est justifié par le déséquilibre forêt / gibier qui rend actuellement difficile la régénération naturelle (y compris pour le hêtre) et fait craindre de ne pas pouvoir bien l'estimer. Néanmoins, le fait de procéder par parquets évite les coupes de régénération sur de grandes surfaces (intérêt paysager et écologique) et fait que les faciès structuraux de la forêt sont assez proches dans les deux départements. En outre, un rétablissement de l'équilibre forêt / gibier rendrait possible, par un allongement des régénérations, un rapprochement vers un traitement irrégulier.

Les fonctions de protection des sols contre l'érosion, de protection de la biodiversité, de production de bois et d'accueil du public sont quant à elles abordées de la même façon côté gardois et côté lozérien.

Part des différentes essences en forêt domaniale de l'Aigoual, Gard et Lozère



Part des différents modes de gestion en forêt domaniale de l'Aigoual, Gard et Lozère



La forêt domaniale est incluse dans sa grande majorité en cœur du Parc national des Cévennes, et à ce titre la sylviculture appliquée par l'Office national des forêts est conforme aux Recommandations de sylviculture de 1997, qui visent à favoriser :

- > le mélange d'essences ;
- > la diversité des structures ;
- > la régénération naturelle des peuplements ;
- > les essences autochtones ;
- > l'allongement des cycles cultureux ;
- > la prise en compte des conséquences du changement climatique ;
- > l'absence de recours aux produits phytosanitaires.

Afin de conserver également les stades terminaux de la dynamique forestière, particulièrement riches du point de vue de la diversité biologique, un réseau d'îlots de sénescence (dont la surface est comprise entre 1 et 7 ha) a été implanté dans un échantillon significatif et diversifié de peuplements forestiers de production, dans le Gard et en Lozère (cf. carte ci-dessous).

Par ailleurs, quatre Réserves biologiques intégrales (Hort de Dieu, Marquairès, la Brèze et Peyrebesse), créées ou en projet, totalisent 500 ha. L'objectif de ces réserves, dans lesquelles toute intervention humaine susceptible de modifier le milieu est proscrite, est la conservation de

milieu en évolution naturelle ainsi que l'étude de cette évolution de l'écosystème forestier et de la biodiversité qui lui est associée (cf. carte ci-dessous).

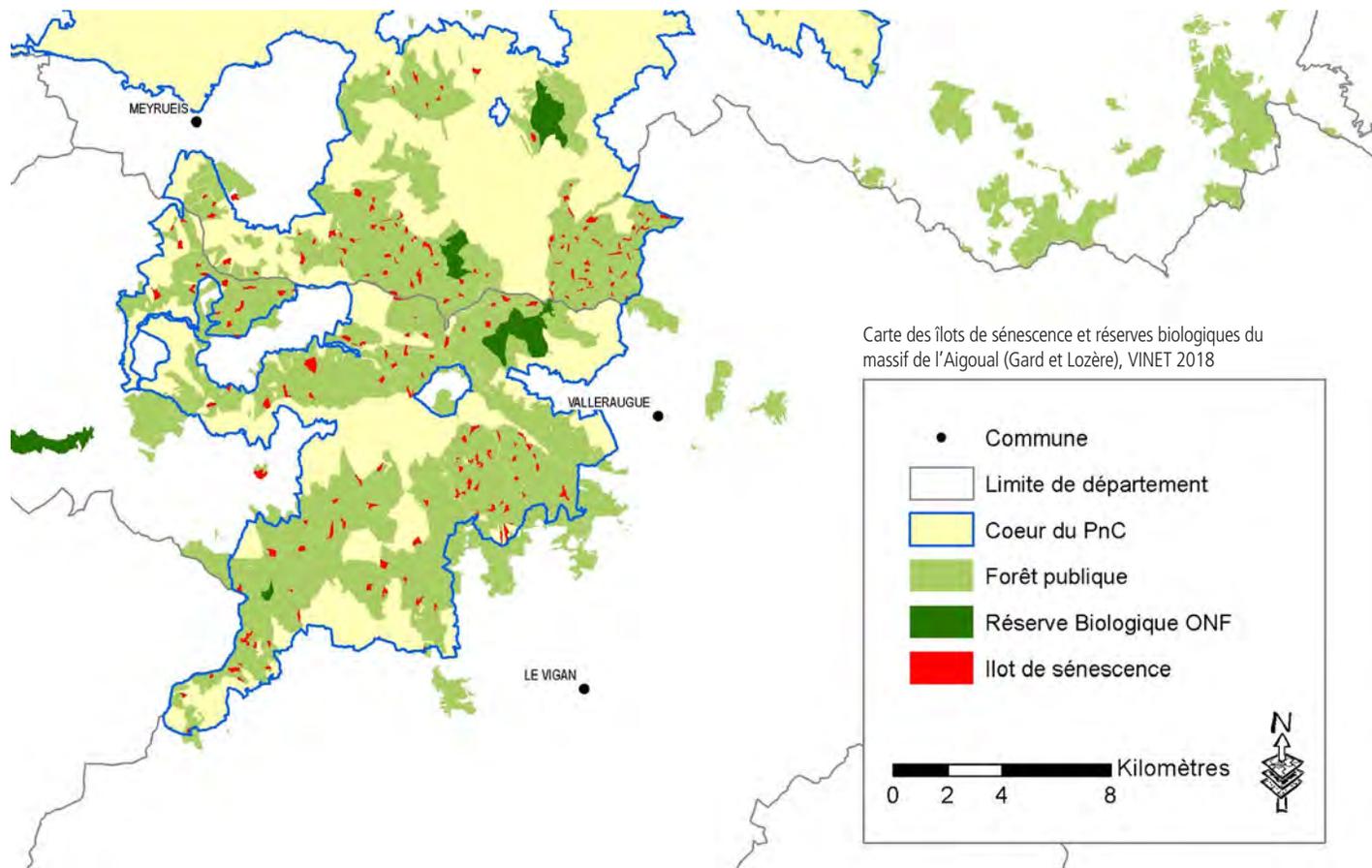
Les problématiques communes entre les deux agences font l'objet d'échanges réguliers, au niveau des directions comme des unités territoriales (UT Aigoual pour le Gard, UT Cévennes pour la Lozère).

C'est par exemple le directeur de l'agence de Lozère qui représente l'ONF au Conseil d'Administration du PNC.

Sur le terrain, les sujets d'échange sont nombreux :

- > relations avec les collectivités au niveau de la voie douce « les balcons de l'Aigoual » et de la station de ski de Prat Peyrot, situées à cheval entre Gard et Lozère ;
- > biodiversité : îlots de sénescence, arbres « bio », chouette de Tengmalm ;
- > accueil du public (ex. : mise en valeur du site de Roquedols).

Une mise en cohérence des deux plans de gestion du massif sera réalisée lors des prochaines révisions des documents d'aménagement, sans toutefois rechercher un plan de gestion unique. Pour faciliter ce travail, les échanges qui ont eu lieu lors de la phase de préparation du projet seront poursuivis et développés conjointement tout au long des prochaines années, précédant la révision du plan pour la partie Lozère (échéance fin 2024).



3. Les projets en cours sur le territoire

Différents projets, portés par les acteurs du territoire, touchent à la multifonctionnalité de la gestion forestière, en particulier :

sur la thématique du tourisme et de l'accueil du public

Le pôle nature aux 4 saisons du massif de l'Aigoual (cf. B), le réseau de randonnées multi-activités du Pays viganais (communauté de communes du Pays viganais), la réhabilitation de l'observatoire météorologique et de son exposition grand public (cf. C), le réaménagement du site de la Serreyrède (cf. D), l'avenir du château de Roquedols (commune de Meyrueis et conseil départemental de Lozère), le réseau de sites d'interprétation (PNC), les animations grand public (PNC et offices de tourisme) et évènementiels du territoire.

sur la thématique de la biodiversité

Les programmes d'études et de travaux d'intérêt écologique (ONF-PNC), et plus largement le programme scientifique d'acquisition de connaissances naturalistes du Parc national des Cévennes.

sur la thématique du bois

Les chartes forestières de territoire de l'Aigoual (2007-2009) et Gorges Causses Cévennes (2015-2017 puis 2018-2020), portées par les communautés de communes.



« Forêt d'Exception est complémentaire des actions menées dans le cadre de la charte forestière de territoire. Des projets communs peuvent être envisagés pour la suite, notamment sur l'amélioration de l'utilisation des bois de l'Aigoual pour des projets publics locaux (mobilier, construction) ou le renforcement de la communication autour de la gestion forestière et de la multifonctionnalité de la forêt. »

Nathalie TREMEL, animatrice de la CFT Gorges Causses Cévennes

A. STRATÉGIE TOURISTIQUE D'ENSEMBLE

En 2011, la communauté de communes de l'Aigoual a fait réaliser une étude touristique prospective à 10 ans du massif de l'Aigoual, dont les grandes orientations étaient les suivantes (CHIBAUDEL & al, 2011) :

- > retrouver l'Aigoual mythique ;
- > développer le massif, territoire d'activités 4 saisons de nature, de vie, de découverte ;
- > professionnaliser et caractériser l'offre touristique ;
- > organiser la réflexion et réaliser les différents axes du schéma.

Depuis, les différentes briques se mettent en place, avec notamment la création du pôle nature aux 4 saisons et la réhabilitation de l'observatoire météorologique (cf. 4.3.B. et 4.3.C. ci-dessous), mais également le réaménagement du col de la Serreyrède (cf. 4.3.D.), la réflexion sur la gouvernance des activités de pleine nature et des équipements à Prat Peyrot et au sommet, et les actions de communication et de promotion mises en place dans la foulée du pôle nature.

Ainsi se construit la destination touristique Aigoual, autour des 4 pôles que sont l'Espérou (pôle d'accueil), la Maison de l'Aigoual au col de la Serreyrède (pôle d'information), Prat Peyrot (pôle d'activités sportives) et le sommet du mont Aigoual (pôle touristique). Un point d'étape sur cette stratégie d'ensemble, appelée Destination Aigoual, a été fait lors d'un comité de pilotage réuni le 28/04/2016.



B. LE PÔLE NATURE AUX 4 SAISONS

Porté par la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes terres solidaires, en réponse à un appel à projets de la DATAR Massif central, avec la participation de l'ensemble des partenaires du territoire, et fortement soutenu par le Conseil départemental du Gard, le pôle nature aux 4 saisons propose le développement d'activités variées de pleine nature autour de Prat Peyrot.

La phase 1, entre 2013 et 2016, a permis la mise en place de 65 km de sentiers multi-activités, 3 parcours VTT, 6 parcours trail, 6 parcours raquettes, 5 parcours géocache, 5 sentiers d'interprétation, un observatoire des mouflons, une voie de découverte, 2 sites de course d'orientation, 20 parcours cyclo-sport. Le budget de ces actions, de leur animation et d'une réflexion sur la gouvernance a été de 385 000€.

La phase 2, sur la période 2015-2020, se décompose sur 5 axes :

- > axe 1// concertation avec la population locale : ateliers participatifs ;
- > axe 2// développement de l'offre d'activités de pleine nature, en particulier l'extension du réseau de randonnée multi-activités sur l'ouest et l'est de la communauté de communes, création d'une offre pour le public handicapé (matériel et site), valorisation land art de la voie douce, mise en place d'une signalétique routière touristique ;
- > axe 3// amélioration de l'accueil sur le territoire : formations à destination des acteurs touristiques, aménagement d'un espace d'accueil à Prat Peyrot (en projet) ;
- > axe 4// communication : cartoguides et topoguides, plan communication, événementiels du territoire ;
- > axe 5// gouvernance et animation : animateur du projet, gouvernance Prat Peyrot.

Le budget programmé à fin 2017 de cette phase 2 est de 800 000€, sur un total estimé à 2,1M€.

C. LE FUTUR CENTRE D'INTERPRÉTATION ET DE SENSIBILISATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Porté par la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes terres solidaires et par Météo France, ce projet – qui porte sur le site le plus fréquenté du massif – englobe la réhabilitation des bâtiments de l'observatoire météorologique du mont Aigoual, l'élaboration d'une nouvelle exposition, qui constituera un outil unique de médiation sur les changements climatiques, ainsi qu'une réflexion sur la gouvernance du site.

Présenté à la COP 21 en décembre 2015, avec un budget de 3,4 M€ (bâtiment 2,6M€ + scénographie 0,8M€) bouclé un an plus tard, le projet est ensuite lancé en 2017, avec une maîtrise d'œuvre pour l'architecture et une autre pour la muséographie et la scénographie. L'ouverture de la nouvelle exposition est prévue au printemps 2020.

D. RÉAMÉNAGEMENT DU COL DE LA SERREYRÈDE

Lieu de passage incontournable vers le sommet du mont Aigoual et la station de Prat Peyrot (à l'exception de l'accès par le col de Perjuret), et intersection des 4 principales voies d'accès au massif, le col de la Serreyrède est un site stratégique, hier pour les travaux de reboisement, aujourd'hui pour le tourisme.

Le projet de réaménagement, porté par le Parc national des Cévennes depuis 2014, comprend l'extension de la boutique paysanne ainsi que des aménagements extérieurs visant à gérer le flux de visiteurs, améliorer l'espace détente, atténuer le caractère routier du carrefour, améliorer les stationnements et la sécurité des déplacements, et plus globalement réinscrire le lieu dans son histoire et son environnement.

Le budget de l'opération est estimé à 270 000€, et les travaux ont commencé en 2018.



© Vincent LHERMET



E. COMPLÉMENTARITÉ DES DIFFÉRENTS PROJETS

Ces différents projets inter-connectés mobilisent des financements européens, nationaux et locaux conséquents : **plus de 6M€ au total.**

Et ils continuent de s'enrichir, comme en témoigne l'inauguration le 24 juin 2018 d'un parcours land art sur la voie de découverte Les balcons de l'Aigoual, dans le cadre du pôle nature aux 4 saisons. Ce projet land art, mené en partenariat par les différents acteurs du territoire, est un symbole fort du lien qui se tisse entre les différents pôles du territoire.

Dans cette stratégie d'ensemble initiée en 2011, où le massif forestier constitue la matrice paysagère, l'ONF a pris l'initiative en 2013 de lancer la démarche Aigoual, Forêt d'Exception® avec depuis le début la volonté de s'intégrer à la dynamique territoriale existante, de travailler en complémentarité des projets déjà initiés, et de former un projet de territoire complet et cohérent, à même de renforcer sa notoriété et son attractivité.

C'est l'objet de la cinquième partie, qui va donc s'attacher à montrer l'intérêt et la complémentarité de la démarche Aigoual, Forêt d'Exception® dans ce projet de territoire global.



Œuvre « Tout là-haut » de Guth JOLY



Aigoual, Forêt d'Exception® complémentarité d'actions et gouvernance élargie

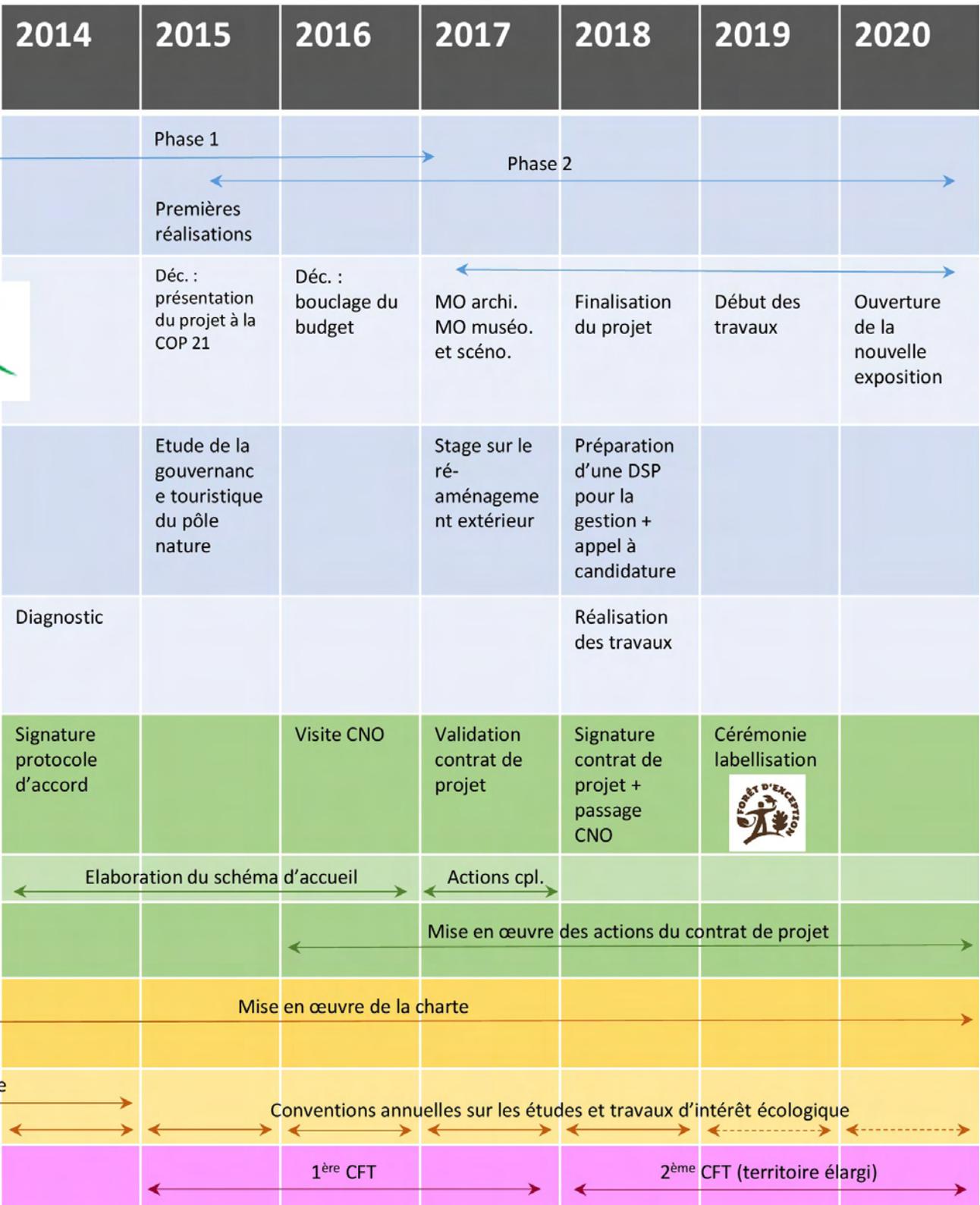


Denis Bertrand, coprésident du comité de pilotage [...] ne cache pas lui non plus son enthousiasme : « Cet Aigoual m'est particulièrement précieux. Cette forêt retenue parmi 18 autres est un atout formidable pour l'économie locale et pour le tourisme. »

Midi Libre (édition Lozère), 11/06/2014,
à l'occasion de la signature du protocole d'accord

Action	Sous-action	Initiateur(s)	2011	2012	2013
Stratégie touristique du territoire = Destination Aigoual	Pôle nature aux 4 saisons 	Com com CAC-TS	Etude prospective à 10 ans « retrouver l'Aigoual mythique » (com com CAC-TS)	Réponse appel à projets DATAR Massif central	
	Observatoire météorologique : centre d'interprétation aux changements climatiques	Com com CAC-TS Météo France			
	Equipements touristiques de Prat Peyrot + gîte et snack Mont Aigoual	Com com CAC-TS à la suite de la commune de Valleraugue			
	Ré-aménagement col de la Serreyrède	PNC + Office de tourisme et boutique de producteurs locaux			
Aigoual Forêt d'Exception®	Principales étapes	ONF			Constitution comité de pilotage
	Contrat de projet	ONF			
	Phase opérationnelle	ONF + partenaires			
Charte du Parc national des Cévennes		PNC	Elaboration	Valid°	
Partenariat ONF / PNC	Conventions de partenariat	ONF, PNC			Convention cadre
Charte forestière de territoire		Com com GCC CC Cév. au Mt Lozère			

Calendrier des étapes de la démarche Aigoual, Forêt d'Exception® et des autres projets de territoire



Depuis son lancement en 2013, la démarche Aigoual, Forêt d'Exception® s'est posée dans le prolongement de démarches existantes (ex. partenariat ONF/PNC sur les études et travaux d'intérêt écologique) et dans la complémentarité des démarches de valorisation touristique du territoire présentées dans la partie précédente.

Le tableau précédent permet de visualiser la chronologie de ces différents projets structurants.

1. Les grandes étapes de la démarche Aigoual, Forêt d'Exception®

2013-2014 : de la constitution du comité de pilotage à la signature du protocole d'accord

La réunion de lancement de la démarche Aigoual, Forêt d'Exception® a eu lieu le **6 juin 2013**. Il s'agissait alors pour l'ONF de présenter la démarche Forêt d'Exception® aux différents acteurs du territoire, de discuter avec eux des thématiques à développer sur l'Aigoual et de constituer le comité de pilotage du projet.

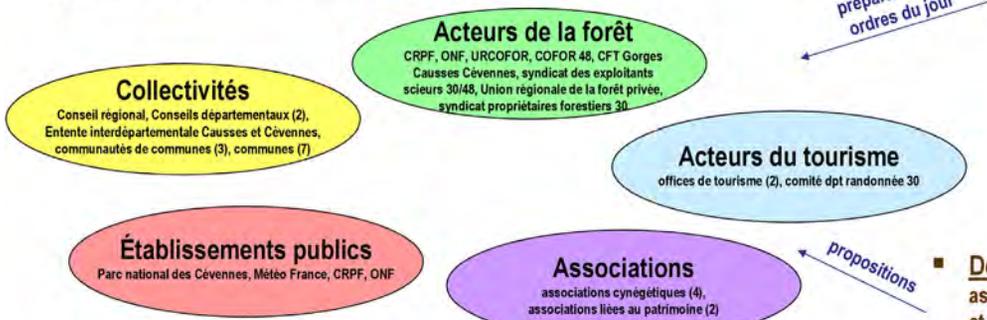
Celui-ci se révèle très proche, dans sa composition (cf. tableau ci-contre), des copils des autres démarches de territoire, ce qui constitue un gage de la complémentarité des différents projets.

Sa composition a par ailleurs évolué depuis le début, au gré des modifications des découpages administratifs (modifications du périmètre des communautés de communes côté Lozère, création du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Causses et Cévennes, naissance de la Région Occitanie) et d'autres acteurs, non mentionnés ci-dessous, sont également systématiquement invités : les deux Sous-Préfets du Vigan et Florac, un 3^e office de tourisme, deux autres associations liées au patrimoine, ainsi que les 12 autres communes du territoire.

A noter que si les participants au comité de pilotage sont relativement peu nombreux, ils sont par contre fidèles aux réunions et impliqués directement dans le montage et le suivi des actions. La participation la plus forte au comité de pilotage a été enregistrée en 2017, pour la validation du contrat de projet, où 20 structures étaient représentées.

Gouvernance de *Aigoual, Forêt d'Exception*

- **Un comité de pilotage (33 membres), animé par l'ONF et co-présidé par 2 élus du territoire (env. 1 réunion / an)**



- **Un comité restreint, qui porte la démarche**

Composé des 2 co-présidents, du Parc national des Cévennes et des 2 agences territoriales ONF

- **Des ateliers thématiques, qui associent membres du comité de pilotage et personnes extérieures sur des thématiques spécifiques (ex. : sentier accessible aux personnes handicapées)**

Gouvernance de la démarche Aigoual, Forêt d'Exception® :
copil, comité restreint et groupes de travail

Les thématiques de travail ont ensuite été précisées lors de deux ateliers thématiques, intitulés « connaissance et préservation des patrimoines » et « forêt de l'Aigoual et activités économiques », qui ont eu lieu le 6 novembre 2013.

Un projet de protocole d'accord a ensuite été rédigé, reprenant les différents axes de travail évoqués en réunions, et les regroupant en quatre grandes orientations stratégiques :

1. Rassembler, croiser et partager les connaissances sur les multiples patrimoines de l'Aigoual, à l'échelle de l'ensemble du massif.
2. Développer l'exemplarité de la gestion multifonctionnelle du massif de l'Aigoual.
3. Rénover l'accueil et la découverte en forêt, par le développement d'une offre diversifiée, cohérente, de qualité, innovante, destinée à tous les publics.
4. Mener le projet Aigoual, Forêt d'Exception® en partenariat avec les acteurs du territoire, en veillant à une bonne articulation et un bon équilibre avec les autres démarches territoriales.

Ces orientations reprennent logiquement les grands enjeux présentés en fin de 3^e partie, à savoir la valorisation du riche patrimoine naturel et culturel du massif de l'Aigoual – en particulier le patrimoine lié à l'histoire du reboisement – par des équipements de qualité et des actions de communication, l'adaptation de l'offre touristique du territoire en vue d'en renforcer l'attractivité, et la poursuite et l'adaptation de la gestion multi-fonctionnelle de la forêt domaniale par l'ONF.

Avec en plus, de manière transversale, l'articulation essentielle avec les autres projets de territoire.

Ce projet a été discuté en comité de pilotage le 18 avril 2014 avant sa validation définitive (document consultable en annexe 3).

La signature du protocole d'accord a eu lieu le **4 juin 2014** par les membres du comité restreint Aigoual Forêt d'Exception®, dans le chalet laboratoire de l'Hort de Dieu :



[de gauche à droite : Denis BERTRAND, co-président du copil, Bertrand FLEURY, directeur ONF 30-34, Martin DELORD, co-président du copil, Julien BOUILLIE, directeur ONF 48, et Laurence DAYET, directrice adjointe PNC]



FORÊT DOMANIALE DE L'AIGOUAL

PROTOCOLE D'ACCORD

AIGOUAL, FORÊT D'EXCEPTION

Les fonctions environnementales et sociales des forêts en montagne viennent compléter celles de production de bois de qualité et de protection des sols et rendent leur gestion toujours plus multifonctionnelle. L'aménagement et la gestion des forêts se sont aussi élargis pour intégrer les attentes des territoires dans lesquels s'insèrent les espaces forestiers. La gestion durable des forêts, garante du développement de la filière bois, de la protection des sols, de la biodiversité et de l'accueil du public doit être partagée avec les multiples partenaires en charge des politiques territoriales.

L'Office national des forêts, gestionnaire des forêts publiques, s'est engagé par le contrat signé avec l'État pour la période 2012-2016 à valoriser des forêts domaniales emblématiques en conjuguant enjeux économiques, protection de l'environnement et accueil du public, en particulier par l'instauration d'un réseau de sites labellisés « Forêt d'Exception ». Cette démarche nationale, soutenue par un comité d'orientation associant ministères de tutelle et personnalités qualifiées, vise à faire de ces sites des territoires d'excellence au développement durable à travers une large approche partenariale.



2014-2016 : l'élaboration du schéma d'accueil du public

L'orientation 3 du protocole d'accord Aigoual, Forêt d'Exception® se décline de la manière suivante :

- > Réaliser un état des lieux actualisé de l'accueil du public en forêt (offre d'accueil et pratique des publics), et plus largement sur le territoire.
- > Identifier les représentations et perceptions du public sur la gestion forestière.
- > Améliorer la valorisation, l'aménagement et l'entretien des sites liés à l'histoire du reboisement du massif.
- > Enrichir, mettre en réseau et entretenir durablement les sites d'accueil du public (en particulier les sites de découverte et d'interprétation).
- > Travailler les messages et les vecteurs de communication sur la gestion durable et multifonctionnelle des forêts (protection des sols, biodiversité et diversité des paysages forestiers, rôle économique et social de la forêt, métiers de la forêt, équilibre entre forêt et autres milieux), à destination de tous les publics, former les acteurs du tourisme sur ces sujets, et collaborer avec le monde de l'éducation.
- > Réfléchir à la mise en valeur du patrimoine bâti de l'ONF par les acteurs du territoire en vue d'améliorer l'accueil du public sur le massif.

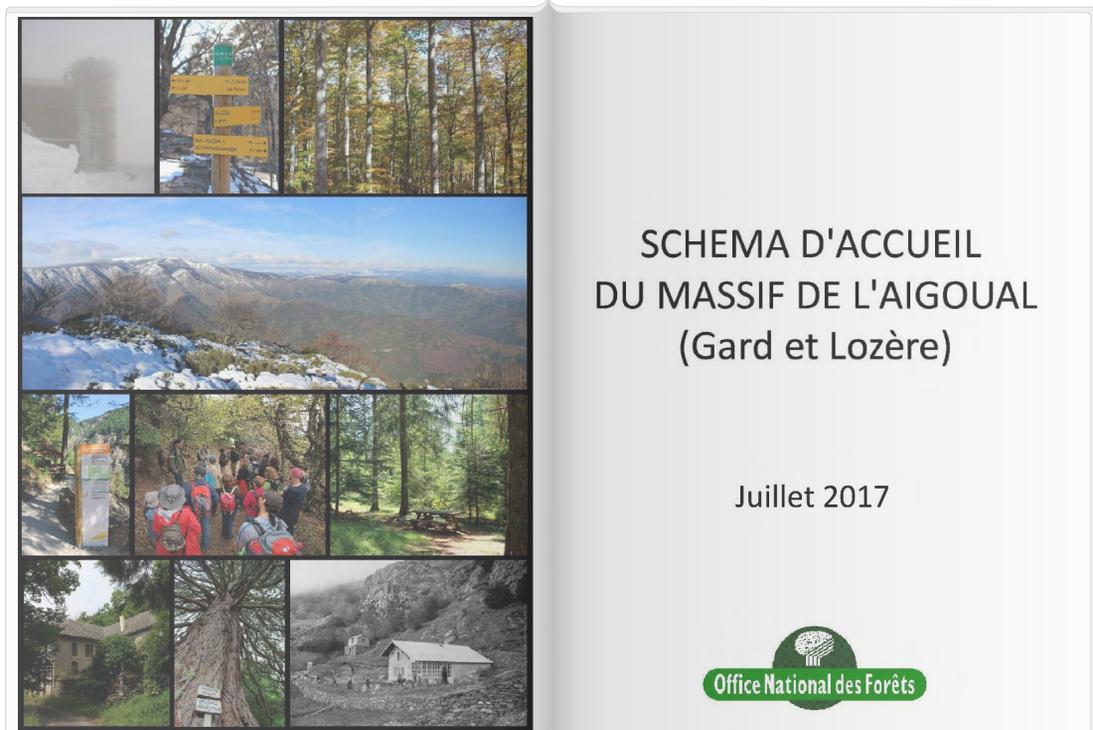
Afin de répondre à cette orientation, l'ONF a décidé de doter la forêt domaniale de l'Aigoual d'un schéma d'accueil du public, cohérent sur le territoire, en associant à la réflexion l'ensemble des acteurs concernés.

La phase d'état des lieux (partie 1) a été réalisée en 2014 par Marilyne FOURNIER, stagiaire AgroParisTech, en associant consultation de la bibliographie, enquête auprès des élus, usagers et gestionnaires (attentes en termes d'accueil du public), récupération et mise en forme de données

SIG en interne et auprès des partenaires, constitution d'une base de données photographiques des équipements d'accueil du public, analyse et synthèse de l'ensemble des données. Ce travail a donné lieu à la rédaction d'un mémoire de fin d'études (FOURNIER, 2014). Deux réunions de travail (13/06/2014 et 31/07/2014) ainsi qu'une réunion de restitution (26/09/2014) ont permis de partager cette phase de diagnostic.

La seconde phase a consisté à élaborer, sur la base de l'état des lieux, la stratégie d'accueil du territoire, associée à une stratégie paysagère. Cette étape clé a été présentée au comité de pilotage Aigoual Forêt d'Exception®, le **31 mars 2016**.

A noter que les éléments du schéma d'accueil du public sont repris dans l'aménagement forestier de la forêt domaniale de l'Aigoual, pour sa partie gardoise, dont la révision est concomitante de la démarche Aigoual, Forêt d'Exception® (cf 5.2.A.), et pris en compte dans la gestion globale de la forêt, pour sa partie lozérienne, dont l'aménagement est antérieur.



La **stratégie d'accueil** retenue vise à mettre en valeur les multiples patrimoines (historique, culturel, naturel, paysager) de l'Aigoual, qui attirent chaque année de nombreux visiteurs, en s'appuyant sur les initiatives déjà en cours, en particulier la mise en place du pôle nature aux 4 saisons et le projet de réhabilitation de l'observatoire météorologique.

Les trois grandes orientations du schéma d'accueil sont reprises dans le texte et la carte qui figurent en page suivante, et le détail des actions est présenté dans la présentation synthétique du contrat de projet (A-B-C).

Si la complémentarité d'actions se vérifie d'un point de vue géographique, elle l'est aussi dans le détail des actions, comme par exemple le réseau des sites et sentiers de découverte, dont les sujets sont choisis et les supports (dépliants, panneaux) rédigés conjointement par la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes terres solidaires, le Parc national des Cévennes et l'ONF, formant ainsi un réseau d'interprétation dense et cohérent (cf. tableau de synthèse en pages 88-89 du schéma d'accueil du public).

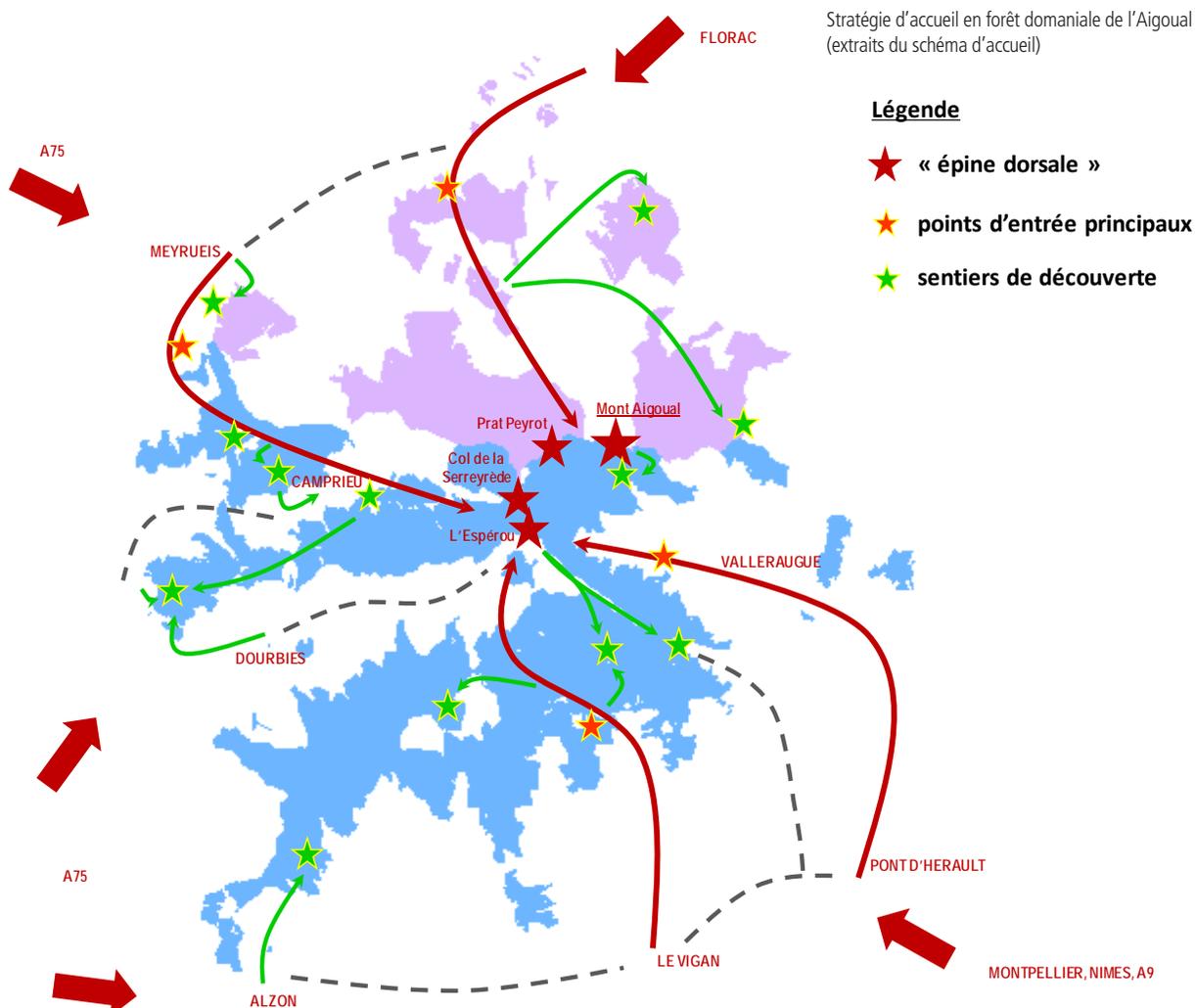
Le présent schéma d'accueil s'inscrit dans cette dynamique, en se proposant de **conforter l'offre d'accueil existante en forêt**, en améliorant l'information des visiteurs (accès routiers aux sites, supports de communication « regroupés » et modernisés) et l'entretien des équipements.

Il propose **également de nouvelles offres d'accueil** : public handicapé, jeune public, nouvelles façons de découvrir le massif (circuits routiers, mise en valeur paysagère, arbres remarquables), expositions (ou mise en scène de photos anciennes). Ainsi que la mise en valeur d'éléments du patrimoine bâti.

Ces actions sont **complémentaires** d'autres projets du territoire (pôle nature porté par la

communauté de communes Causses Aigoual Cévennes terres solidaires, stratégie touristique du Parc national des Cévennes, projet de requalification du sommet du mont Aigoual, etc.) et visent le même but : **proposer une offre renouvelée, structurée et diversifiée d'accueil du public**, afin d'inciter les visiteurs à rester sur le massif pour un temps plus long.

D'un point de vue géographique, si le projet Destination Aigoual se concentre sur « l'épine dorsale » du massif, la plus fréquentée par les visiteurs, le présent schéma d'accueil vise pour sa part, et de manière tout à fait complémentaire, à **diffuser l'offre d'accueil sur l'ensemble du massif forestier domanial**.



2017 : la finalisation du contrat de projet

Enfin, le programme d'actions pluriannuel a été bâti, en reprenant les fiches-actions du schéma d'accueil du public (orientations A-B-C) et en y ajoutant des fiches-actions complémentaires (orientation D sur le développement et la valorisation des connaissances et orientation E sur la gestion multifonctionnelle).

Chaque action y fait l'objet d'une fiche-action, qui précise l'objectif, le contenu détaillé, le planning et le budget prévisionnels sur 5 ans.

Afin d'affiner le contenu de certaines actions, des groupes de travail se sont réunis sur les thématiques suivantes :

- > signalétique routière (29/06/2016 et 17/11/2016) ;
- > communication / applications multimédia (05/07/2016) ;
- > sentier accessible à tous (06/07/2016).

Une délégation du comité national d'orientation Forêt d'Exception® est par ailleurs venue sur site pour une tournée de deux jours, les **2 et 3 juin 2016**, suite à laquelle le comité national a émis un certain nombre de recommandations qui ont permis de bonifier l'intérêt et la cohérence du contrat de projet (cf. annexe 4).



Les membres du CNO dans le parc du château de Roquedols, 3 juin 2016
© Anne-Marie GRANET - ONF

Le contrat de projet complet a été présenté en comité de pilotage et validé le **7 juillet 2017**. L'ensemble des fiches actions et leur calendrier prévisionnel est présenté en annexe 6.

La signature officielle du contrat de projet – présenté en annexe 5 – a eu lieu le **6 juillet 2018** à l'observatoire du mont Aigoual.

Par ailleurs, depuis 2016, de premières réalisations ont été menées à bien, en particulier sur les 3 sentiers de découverte de la hêtraie, de Cazebonne et de Canayère, sur le réseau des arboretums, sur des circuits routiers de découverte du patrimoine du massif, et des projets clés ont été lancés, en particulier celui d'un sentier accessible à tous, la réflexion sur une application multimédia de découverte du massif, ou encore le projet de mise en place d'une signalétique routière touristique complète et cohérente sur le massif.

Chaque année, le comité de pilotage sera amené à se prononcer sur le bilan des actions menées, l'avancement du contrat de projet, et sur le programme d'actions de l'année à venir.



Signature du contrat de projet à l'observatoire du mont Aigoual, 6 juillet 2018
© Fred GAUTIER

Présentation synthétique du contrat de projet

Le contrat de projet comporte donc un premier volet d'actions issu du schéma d'accueil du public (cf. ci-dessus) : orientations A-B-C.

Les autres actions sont quant à elles déclinées des deux premières orientations du protocole d'accord (connaissance et gestion multifonctionnelle), et s'appuient pour une part d'entre elles sur des actions déjà initiées, en particulier les actions de connaissance et de suivi naturaliste et les travaux d'intérêt écologique inscrits dans les conventions annuelles de partenariat ONF - PNC.

Orientation A

Conforter l'offre d'accueil existante en forêt, en améliorant l'information des visiteurs et l'entretien des équipements.

Action A1 : Favoriser l'accès au massif et aux points d'intérêt

Action A2 : Offrir au public des sites de qualité

Action A3 : Valoriser le patrimoine bâti domanial

Action A4 : Mieux communiquer sur la gestion forestière auprès des visiteurs et des partenaires du territoire

Orientation B

Proposer de nouvelles offres d'accueil (en concertation avec les autres projets du territoire)

Action B1 : Mener une réflexion sur l'accessibilité du massif aux personnes en situation de handicap

Action B2 : Développer une offre destinée spécifiquement à un jeune public

Action B3 : Mettre en valeur la diversité paysagère et les multiples éléments du patrimoine naturel et culturel

Orientation C

Communiquer sur l'offre d'accueil du massif de manière efficace et coordonnée

Action C1 : Offrir aux visiteurs une information cohérente, modernisée et de qualité

Action C2 : Mieux connaître la fréquentation du massif et les attentes des visiteurs

Action C3 : Communiquer sur la démarche Forêt d'Exception

Orientation D

Rassembler, enrichir, croiser et partager les connaissances sur les multiples patrimoines de l'Aigoual, à l'échelle de l'ensemble du massif

Action D1 : Mettre en commun, enrichir et rendre accessible les ressources documentaires

Action D2 : Enrichir les connaissances et partager les données naturalistes

Action D3 : Développer et valoriser les connaissances sur les liens entre forêt et changements climatiques

Orientation E

Conforter l'exemplarité de la gestion multifonctionnelle du massif de l'Aigoual

Action E1 : Réviser l'aménagement forestier côté gardois, et mettre en œuvre les nouvelles dispositions relatives à l'accueil du public sur l'ensemble du massif

Action E2 : Affiner le suivi et rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique

Action E3 : Conforter la filière bois locale

Action E4 : Poursuivre les travaux d'intérêt écologique en partenariat avec le Parc national des Cévennes

Action E5 : Matérialiser, entretenir et suivre le réseau d'îlots de sénescence

2. Trois actions clés du contrat de projet

A. UNE RÉVISION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER QUI BÉNÉFICIE DE FORÊT D'EXCEPTION® (ACTION E1)

Comme indiqué précédemment, la gestion de la forêt domaniale de l'Aigoual est assurée par deux agences territoriales de l'ONF. Côté lozérien (4 672 ha), l'aménagement forestier couvre la période 2010-2024. Côté gardois, six documents d'aménagement distincts étaient en vigueur, sur la base de divisions géographiques du massif. Afin d'avoir une gestion tout à fait cohérente sur l'ensemble du massif côté gardois (11 452 ha), l'ONF a décidé de rédiger un document unique pour la période 2017-2036.

Ce grand chantier s'est étalé entre 2013 et 2016, depuis l'analyse du foncier et de la desserte jusqu'aux propositions de gestion et aux chiffres, en passant par des inventaires de terrain, des présentations aux collectivités au moment des grands choix de gestion et de la finalisation, et des échanges réguliers avec le Parc national des Cévennes (PNC).

En effet, comme la forêt domaniale de l'Aigoual a la particularité d'être située à 81% (Gard) en zone cœur du PNC, l'aménagement doit réglementairement être soumis, *in fine*, à l'avis du directeur du PNC. Afin de faciliter cette étape,

une **concertation soutenue**, en salle et sur le terrain, a été mise en place tout au long du processus : porter à connaissance habitats / faune / flore, discussions sur le réseau d'îlots de sénescence, sur les forêts à « vocation de libre évolution » (charte du PNC), sur les choix de sylviculture, sur les projets de réserves biologiques. Même si ces échanges avaient déjà eu lieu pour les précédents aménagements, le fait de les regrouper en un aménagement unique a permis d'avoir une vision globale sur le massif gardois. Au final, c'est par exemple un important réseau d'îlots de sénescence, couvrant une surface totale de 345 ha, soit 4,2% de la surface en sylviculture, qui a été stabilisé et implanté sur le terrain.



Quant à la démarche Aigoual Forêt d'Exception®, elle a permis de compléter et de préciser la rédaction de l'aménagement forestier sur différents points :

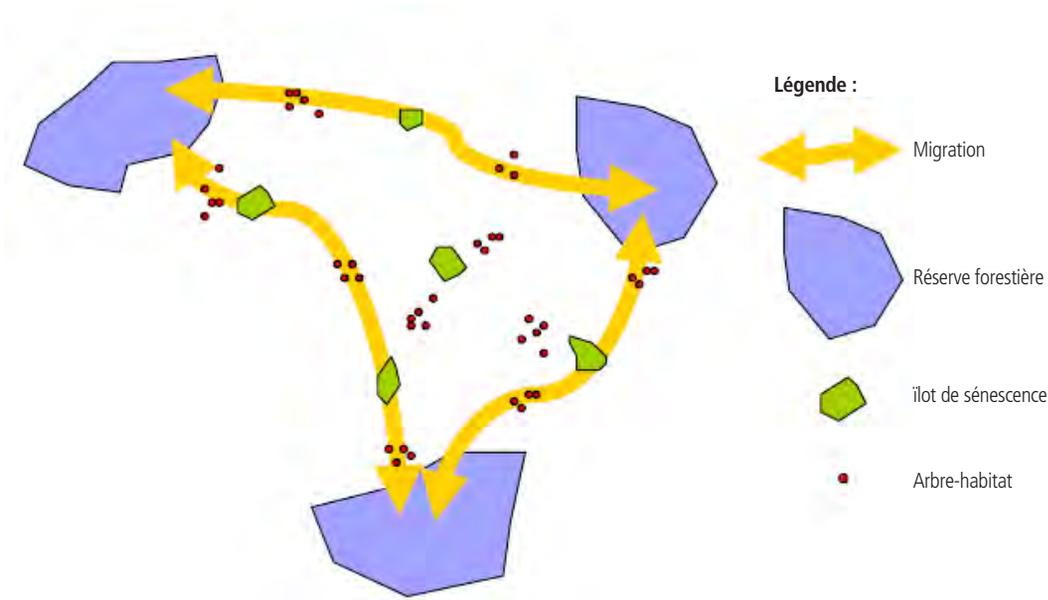
- > Un **schéma d'accueil du public** a été rédigé sur l'ensemble du massif forestier (Gard et Lozère). Partant d'un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs du territoire, celui-ci établit un programme d'actions pluriannuel chiffré sur la période 2017-2021, autour de 3 grandes orientations : conforter l'offre d'accueil existante, proposer de nouvelles offres d'accueil en concertation avec les autres projets du territoire, et communiquer sur l'offre d'accueil du massif de manière efficace et coordonnée.

- > Une **étude paysagère** a été menée sur l'ensemble du massif côté gardois. Celle-ci a permis d'aborder la question de la sensibilité paysagère, de dégager des enjeux et des objectifs de qualité paysagère, enfin de faire des préconisations paysagères, pour les peuplements forestiers d'une part, et pour l'accueil du public d'autre part.
- > Un **réseau de 170 placettes permanentes** a été implanté, de manière à assurer un suivi dans le temps de la gestion en futaie irrégulière (caractéristiques dendrométriques des peuplements forestiers, régénération), mais également de certains indicateurs de biodiversité (volumes de bois mort, micro-habitats). Le protocole choisi permettra également de comparer la gestion forestière « courante » aux différents dispositifs de protection (îlots de sénescence, réserves biologiques).

B. UN DISPOSITIF DE SUIVI SOLIDE POUR LES ZONES EN SYLVICULTURE ET LES ZONES EN PROTECTION (ACTIONS D2B-E1B-E2A-E5B)

En forêt, les mesures de conservation de la biodiversité se font à plusieurs échelles :

- > à l'échelle d'un **massif**, avec des zones de surface conséquente placées en réserves biologiques (sur l'Aigoual, 4 RBI couvrant au total 500 hectares) ;
- > à l'échelle d'un **peuplement**, avec des unités de gestion classées en îlots de sénescence dans des parcelles à vocation de production (sur l'Aigoual, 182 îlots couvrant au total 540 hectares) ;
- > à l'échelle d'un **arbre individuel**, avec la désignation d'arbres d'intérêt écologique (actuellement 1200 arbres à loges de Pic noir référencés, réseau en progression).



A noter qu'aux espaces remarquables que sont les réserves s'ajoutent 4 300 ha de forêt domaniale qui ne font l'objet d'aucune intervention sylvicole. Généralement d'accès difficile ou situés dans de fortes pentes, ils contribuent à la protection des sols et de la biodiversité. Au total, ce sont donc 33% du massif domaniale de l'Aigoual qui sont, de fait, laissés en évolution naturelle.

Depuis 2007, dans le cadre du partenariat ONF - PNC, les deux premières catégories font l'objet d'un suivi standardisé par le Protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières (PSDRF), et la vague des deuxièmes passages va commencer (pas de temps de 10 à 15 ans) – actions D2b et E5b.

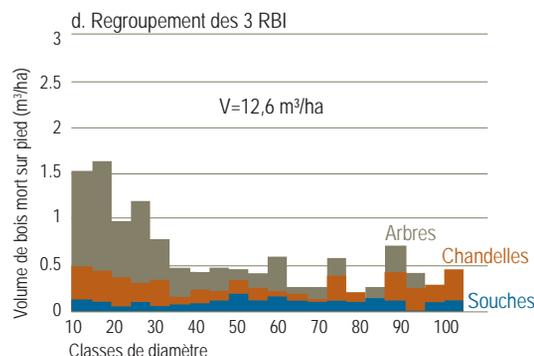
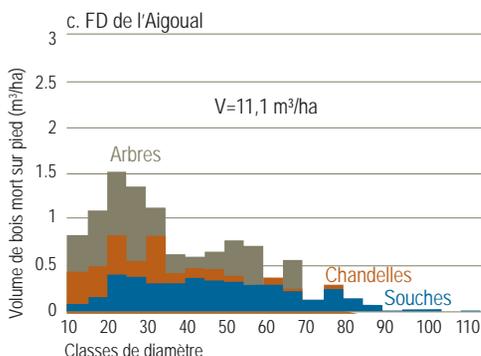
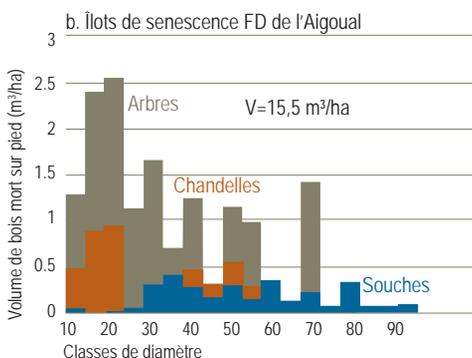
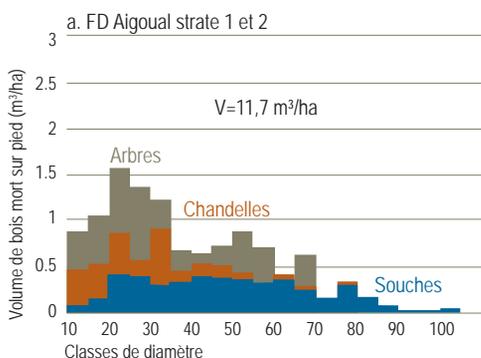
Et à l'automne 2015, comme indiqué en page précédente, un dispositif de suivi similaire de 170 placettes permanentes a été installé en forêt de production sur la partie gardoise du massif, avec application du même PSDRF.

Ce dispositif complet permet d'ores et déjà d'intéressantes comparaisons entre zones en sylviculture et zones en protection, comme par exemple sur la présence du bois mort (ROQUES, 2016 et VINET, 2018) – cf. figure ci-dessous.

Il permet en outre de connaître la représentativité des différents micro-habitats intéressants pour la biodiversité dans les différents modes de gestion (ex. : micro-habitats sous-représentés dans les zones en sylviculture, qui peuvent ainsi être ciblés et réservés comme arbres d'intérêt écologique).

Les deuxièmes passages du protocole de suivi apporteront quant à eux de précieuses données sur les tendances d'évolution des différents paramètres, mais aussi par exemple, pour les zones en sylviculture, des mesures précises d'accroissement individuel.

Répartition du bois mort sur pied selon les différentes modalités de gestion et de protection



Les RBI montrent un stade plus avancé et plus éloigné de l'exploitation, le volume de souche est plus bas que dans la FD et même plus bas que dans les îlots. Les arbres morts sur pied sont de plus gros diamètre dans les réserves et il y a notamment des chandelles pour toutes les classes de diamètre alors que pour les autres échantillons les chandelles sont majoritairement de diamètre inférieur à 50 cm. Finalement les réserves qu'on pourrait assimiler au maximum possible en termes de volume de bois mort sur pied ne sont pas très éloignées de la partie exploitée de la FD de l'Aigoual

C. L'AMÉLIORATION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC AU CŒUR DE LA DÉMARCHE (ACTIONS A-B-C) : LE CAS PARTICULIER DU RÉSEAU D'ARBORETUMS

Comme indiqué au 5.1.B., l'accent a été mis, pour l'élaboration de ce premier contrat de projet, sur l'amélioration de l'accueil du public, en termes d'offre d'accueil (conforter l'existant et proposer du nouveau) et de communication.

Parmi les sites qui accueillent du public en forêt, le réseau des arboretums de l'Aigoual, mis en place par Georges FABRE et Charles FLAHAULT (cf. 2.3.C. et 3.3.A.) occupe une place toute particulière, à la fois patrimoine historique remarquable et lieux de balade agréables.

Les actions présentées ci-dessous, à différents stades d'avancement, participent toutes, de manière cohérente, à la mise en valeur de ce réseau remarquable.

De nouveaux supports de communication pour les sentiers de découverte

L'arboretum de l'**Hort de Dieu** fait partie des sentiers d'interprétation qui ont bénéficié des actions de la phase 1 du pôle nature entre 2013 et 2015 : travaux sur l'assise du sentier, sur la signalétique et sur les supports de communication (édition d'un dépliant et d'un panneau dans le jardin alpin). C'est à cette occasion qu'une charte graphique commune aux différents

acteurs du territoire a été élaborée ; celle-ci a depuis légèrement évolué afin d'avoir une visibilité ONF et PNC équilibrée (cf. panneaux de départ St Sauveur des Pourcils / la Foux).

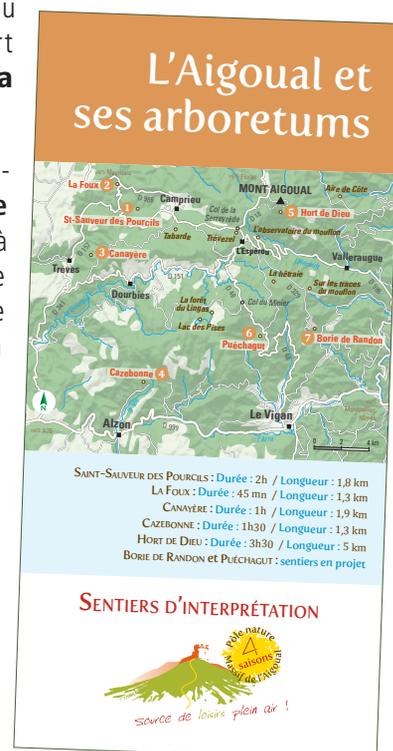
Aigoual, Forêt d'Exception® prend ensuite le relais, en 2016, avec les travaux sur l'assise des sentiers de **Cazebonne** et de **Canayère** (action A2b) et l'édition par l'ONF de dépliants de découverte (action A2c). La signalétique est quant à elle traitée, de manière homogène, par la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes terres solidaires.

L'ONF installe aussi des panneaux présentant des photographies anciennes – à l'Hort de Dieu et à Cazebonne (action B3a) – qui illustrent remarquablement les évolutions paysagères depuis le programme de reboisement.

C'est également en 2016 que le Parc national des Cévennes travaille sur le site de **Saint Sauveur des Pourcils** (hameau et arboretum), concevant un nouveau panneau de départ ainsi que des panneaux d'interprétation dans le hameau proprement dit. L'ONF pour sa part procède à un allègement important de la signalétique dans l'arboretum, en retirant de nombreux panneaux botaniques.

Puis en 2017, l'ONF édite un dépliant traitant du **réseau d'arboretums** dans son ensemble, et conçoit un nouveau panneau de départ pour l'arboretum de **la Foux**.

A noter que l'arboretum de la **Borie de Randon** reste à valoriser (projet de sentier de découverte avec une association locale).





Au cours de ses travaux, Charles Flahault s'est beaucoup intéressé à l'introduction d'espèces arbustives et herbacées. L'Hort de Dieu et ce « jardin alpin » (appelé aussi « rocaïlle alpine ») ont constitué un territoire d'expérimentation important pour ce botaniste.

Le « jardin alpin » de Charles Flahault

La création du jardin

Grâce à des échanges de graines avec des botanistes de l'Europe centrale, il a introduit au jardin de 300 espèces de plantes herbacées et arbustives, provenant notamment des Cévennes, des Alpes et des Pyrénées. Jusqu'en 1920, qui a ensuite évolué de façon naturelle jusqu'à la fin du XX^e siècle.



Portrait de Charles Flahault

Charles Flahault échangait ses plantes avec des botanistes de l'Europe centrale, en particulier avec le Dr. O. Sauer et le Dr. C. Schimper. Ces échanges ont été très fructueux et ont permis de constituer le jardin alpin de Flahault.



Le jardin alpin de « rocaïlle alpine » en 1907



L'écume de mer, *Acrostichum spicatum*



L'écume de mer, *Acrostichum spicatum*



Le chardon bleu des Pyrénées, *Argemone leucophaea*



Le chardon bleu des Pyrénées, *Argemone leucophaea*



Eriose des Pyrénées, *Eriose lanata*



Eriose des Pyrénées, *Eriose lanata*

L'accès à ce jardin fortement protégé du geliver (sangliers, cervidés et mouffettes) est très limité. Il est donc spécialement conçu pour ce sentier. Merci de respecter strictement l'itinéraire d'accès et le cheminement aménagé.



Le jardin alpin de Charles Flahault



Le grand chardon, *Alchemilla alpestris*



Le grand chardon, *Alchemilla alpestris*



Le grand chardon, *Alchemilla alpestris*



Le grand chardon, *Alchemilla alpestris*



Le grand chardon, *Alchemilla alpestris*



Le grand chardon, *Alchemilla alpestris*



Le grand chardon, *Alchemilla alpestris*

L'évolution du jardin

La couverture végétale a progressivement éliminé les espèces introduites. Ces dernières présentes sont les plus vigoureuses, elles se sont adaptées à la microclimatisation du sol et à la semi-ombre créée par les arbres alentour du jardin. On parle d'espèces saprophytes (appuyant l'ombrière). À l'inverse, les espèces héliophiles (appuyant l'exposition au soleil) ont peu à peu disparu.



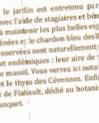
Le grand chardon, *Alchemilla alpestris*



Le grand chardon, *Alchemilla alpestris*



Le grand chardon, *Alchemilla alpestris*



Le grand chardon, *Alchemilla alpestris*



Le grand chardon, *Alchemilla alpestris*



Le grand chardon, *Alchemilla alpestris*



Le grand chardon, *Alchemilla alpestris*

Le jardin aujourd'hui

Désormais, le jardin est entretenu par l'Office national des forêts avec l'aide de stagiaires et bénévoles. Il consiste avant tout à maintenir les plus belles espèces, telles que les chardons bleus des Pyrénées et les autres espèces conservées sont naturellement présentes dans les Cévennes et emblématiques : leur aire de répartition est restreinte à ce massif. Vous pouvez également trouver la saxifrage de l'ouest et le thym des Cévennes. Enfin, notez l'existence de l'œuf de Flahault, dédié au botaniste par son disciple Braun-Blanquet.



Le grand chardon, *Alchemilla alpestris*



Le grand chardon, *Alchemilla alpestris*



Source de l'eau potable de l'1

ABIES PROCERA Rabot
Sapin Noble
Amérique du Nord - 1907

Des études paysagères afin de rendre les lieux plus agréables à visiter

Un travail de stage a été réalisé en 2017 par Sarah CORRE sur les arboretums de l'Aigoual, afin de poser un diagnostic paysager et de proposer des solutions de mise en valeur (cheminement, signalétique, équipements d'accueil), avec un zoom particulier sur ceux de **la Foux** et de **Puéchagut** (action A2c).



Proposition d'aménagement du sentier autour des deux géants de la Foux abattus en 2013 (CORRE, 2017)

Par sa situation à proximité du sommet de l'Aigoual, sa fréquentation importante et son histoire (collaboration étroite entre Georges FABRE et Charles FLAHAULT), l'arboretum de l'**Hort de Dieu** représente un cas particulier (action A3a). Une étude paysagère est actuellement en cours (2017-2018), menée par Valérie MORA. Celle-ci préconise notamment :

- > une (ré-)affirmation de l'arboretum, par des travaux de mise en valeur paysagère des collections, par de nouvelles plantations pour renouveler celles-ci, et par l'amélioration du parcours de découverte (fenêtres de vue, haltes de détente) ;
- > une réhabilitation du chalet-laboratoire, en vue notamment d'une interprétation scientifique et patrimoniale.

Une signalétique routière touristique pour faciliter l'accès des visiteurs

Cette action globale (A1c) est menée dans le cadre de la phase 2 du pôle nature aux 4 saisons (cf. partie 4.3.).

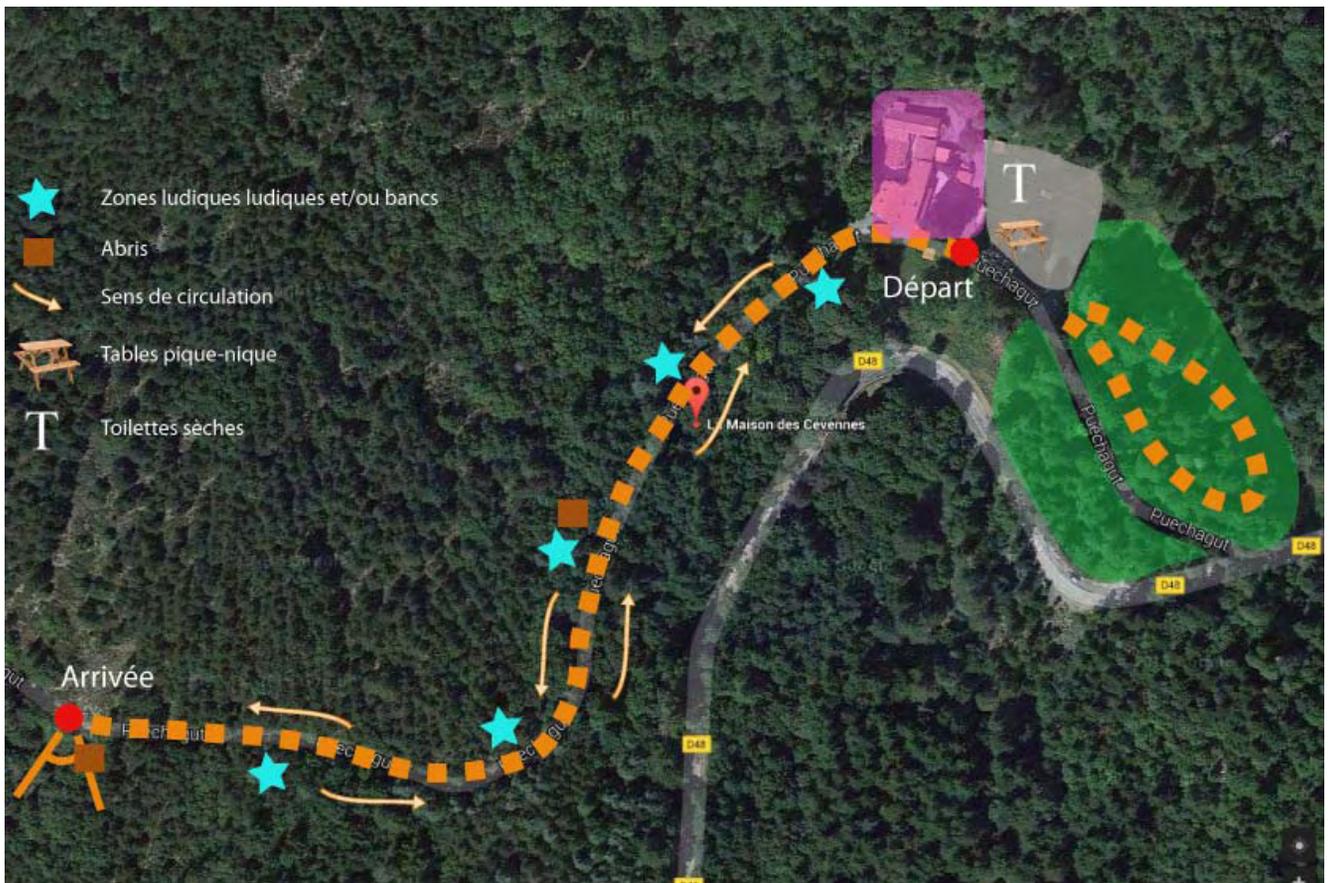
Un projet de sentier accessible à tous sur le site de Puéchagut

L'offre d'accueil à destination des personnes handicapées est aujourd'hui très limitée sur le massif de l'Aigoual – en particulier pour ce qui concerne les handicaps visuel, auditif et mental – d'où l'idée de créer un sentier accessible à tous les publics en milieu forestier (action B1a), qui soit à la fois pédagogique, ludique et sensoriel.

Suite à un pré-diagnostic mené sur six sites en 2016 et présenté en groupe de travail, une pré-étude a ensuite affiné les projets sur deux sites complémentaires : **Puéchagut** et Roque-dols (cf. VANTARD, 2016).

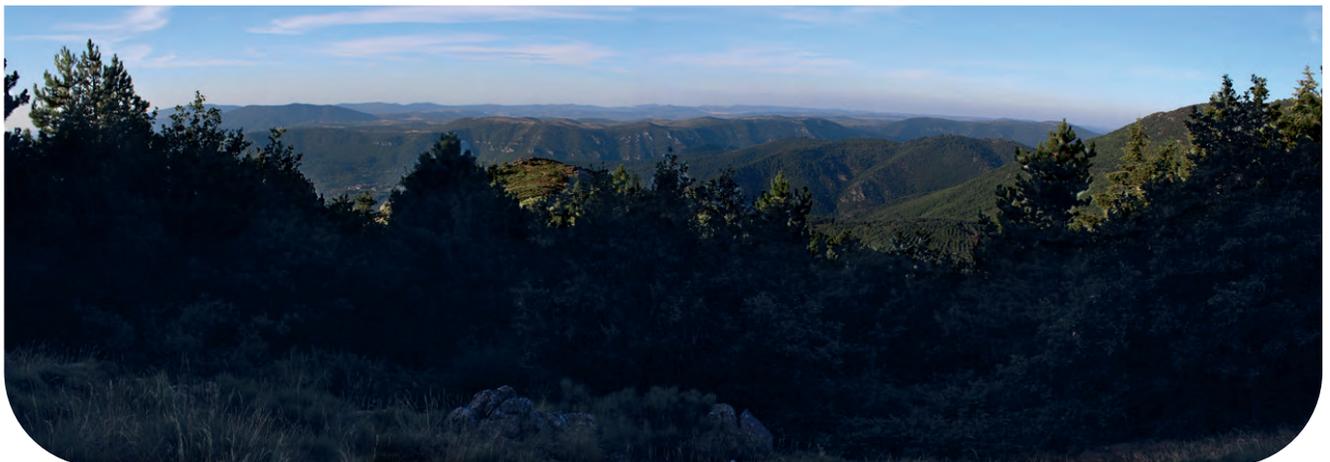
Les montants de cette action étant assez élevés, sa mise en œuvre nécessitera de rassembler des fonds de différentes origines (Europe, Etat, collectivités, mécénat) et de conduire le projet en équipe pluridisciplinaire.

Le projet de sentier sur le site de Puéchagut étant situé à proximité immédiate de l'arboretum, celui-ci en représenterait un prolongement naturel, dans lequel une valorisation par application multimédia aurait toute sa place (actions C1c).



POSTE DE DEPENSE	MONTANT HT
BTP (fourniture et mise en œuvre)	140 000 €
Signalétique directionnelle, mobilier et équipements bois (fourniture et pose)	58 000 €
Toilettes sèches (fourniture et pose)	25 000 €
Conception des visuels des panneaux des «arrêts»	15 000 €
Ponton d'observation (fourniture et pose)	15 000 €
Maitrise d'œuvre	25 000 €
TOTAL HT	278 000 €

Un budget prévisionnel moyen de 11 300 € HT est à prévoir annuellement pour l'entretien de ce site.



3. Perspectives

Aigoual, Forêt d'Exception® a d'ores et déjà permis « d'ouvrir » la gestion forestière à un plus grand cercle d'acteurs, et de réfléchir à une complémentarité d'actions, en particulier, pour ce premier contrat de projet, sur la thématique du tourisme et de l'accueil du public en forêt. Ce qui apparaît essentiel dans un temps où les moyens humains et financiers se réduisent, tant pour les collectivités que pour les établissements publics.

Le fait que le comité de pilotage Aigoual, Forêt d'Exception® soit très similaire à ceux des autres projets de territoire, et qu'il soit co-présidé par deux élus, un lozérien, un gardois, renforce son ancrage territorial, et représente un gage de complémentarité des différents projets.

« La démarche est ambitieuse et fait écho à la puissance évocatrice du massif forestier de l'Aigoual sur ses aspects historiques et écosystémiques ; tout y est complexe et en interaction : la gestion, la conservation des valeurs et le donner à voir.

La dynamique impulsée a su en simplifier en apparence les traits sans ostentation intellectuelle pour un projet équilibré, largement partagé et porteur de sens : celui de l'histoire, des hommes qui y vivent et de son développement.

La forêt d'exception est une valeur et une chance pour ce territoire. Elle se nourrit des projets en cours sans les convertir, propose une direction commune, intégrée et doit pouvoir inspirer et guider les projets futurs. »

Yves DESMARET, technicien au service patrimoine naturel du Conseil départemental du Gard

Si cette démarche nouvelle a été lancée postérieurement à la stratégie touristique d'ensemble du territoire établie en 2011 – centrée sur les pôles de l'Espérou, du col de la Serreyrède, de la station de Prat Peyrot et de l'observatoire météorologique – elle en constitue à présent le prolongement naturel en forêt domaniale.



« Un projet pour la forêt, mais aussi un projet humain. Il a permis aux intervenants du massif de réfléchir ensemble sans s'arrêter à la frontière du département, de mieux se connaître, et de faire évoluer les pratiques, les homogénéiser. »

Sylvie CASTAGNIO, responsable de l'unité territoriale Cévennes (ONF Lozère)



« La démarche est très positive, en particulier concernant la mise en place de solutions pour améliorer l'accueil du public en forêt. Elle a permis de mettre autour de la table des organismes divers et des élus pour définir une stratégie commune sur un massif en s'affranchissant des « frontières » administratives. »

Nathalie TREMEL, animatrice de la charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes



« Aujourd'hui, la forêt est devenue un outil de vie dans l'économie locale et même dans l'économie touristique puisque des sentiers d'interprétation ont été créés ce qui permet de faire connaître ce monde de la nature aux novices. »

Régis VALGALIER, maire de Trèves

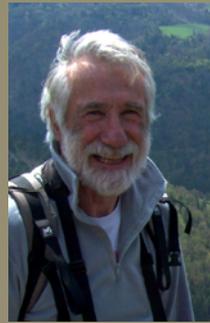
Le contrat de projet Aigoual, Forêt d'Exception® 2017-2021, dont le montant total des actions s'élève à 1,3M€, est ainsi, pour sa composante touristique, partie intégrante d'un projet de territoire plus vaste, Destination Aigoual, qui englobe le pôle nature aux 4 saisons et le centre d'interprétation et de sensibilisation aux changements climatiques, avec un budget de plus de 6M€.

Dans ce contexte de dynamique territoriale forte, les démarches de labellisation (Réserve internationale de ciel étoilé, Forêt d'Exception®, Grands Sites Occitanie) constituent des sources de motivation localement autant que des atouts supplémentaires pour la notoriété et l'attractivité du territoire.

« L'ambition de la CC CAC-TS, par le biais des partenariats engagés au sein du projet Pôle nature de l'Aigoual et notamment avec l'ONF, est clairement que ce massif reste, en acceptant les mutations sociétales du tourisme dit « vert », un lieu de destination privilégié de découverte de l'environnement et de loisirs de plein air, accessible et durable. »



Frédéric SEQUIER, chargé de mission pôle nature 4 saisons à la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes terres solidaires



« Pour l'instant, Forêt d'Exception contribue à augmenter l'image de marque du territoire, au même titre que le PNC, la zone Unesco, les labels (comme Station Verte) ; elle met à l'honneur la forêt de l'Aigoual et donc sa notoriété, avec aussi une notion de patrimoine naturel exemplaire ; c'est un des marqueurs importants du massif de l'Aigoual. »

Michel MONNOT, comité départemental de la randonnée pédestre du Gard

Les enjeux pour le territoire sont, dans un avenir proche, de respecter les délais et ambitions pour l'ouverture du futur centre d'interprétation et de sensibilisation aux changements climatiques, également de trouver une solution satisfaisante pour la gestion des équipements de la station de Prat Peyrot et du sommet, et globalement de poursuivre les différents projets en cours afin d'étoffer encore l'offre d'accueil du public.



« Le projet Forêt d'exception et la perspective d'obtention du label est avant tout une reconnaissance pour le territoire et le sentiment « d'entrer dans la cour des grands » en matière de forêt française.

Plus concrètement, la démarche a permis de créer un réseau très réactif entre l'ONF, le Parc national des Cévennes et les collectivités locales. On ressent une véritable entraide entre les différents organismes pour faire avancer les projets. »

Anne CAZIN, coordinatrice du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Causses et Cévennes

« Ce projet pour la forêt de l'Aigoual dont l'histoire climatique a tout son sens aujourd'hui, est notamment en phase avec les autres actions et projets du territoire portés par les acteurs et partenaires qui soutiennent un développement pour un futur durable et réaliste.

Si la forêt a un rôle majeur dans l'évolution actuelle et future, pas uniquement un rôle climatique, elle est un terrain de jeu exceptionnel pour l'éducation, pour la découverte, pour l'expérience personnelle, pour le partage de connaissances, pour la valorisation des espèces, un patrimoine exceptionnel à transmettre, à valoriser et à pérenniser.

Une forêt, un Parc national, un site emblématique « l'observatoire Georges Fabre », futur centre de sensibilisation au changement climatique : ensemble ils fédèrent un Projet ambitieux et utile pour les Cévennes, un projet qui a du sens pour tous les publics, pour maintenir et développer des activités en proposant d'autres choix de vie. »

Chantal VIMPERE, Météo France - mont Aigoual



« Le label Forêt d'Exception®, très lisible pour le grand public, sera un atout supplémentaire pour le territoire, notamment en matière touristique. »

Hervé CAROFF, responsable du pôle forêt au Parc national des Cévennes

2016, 2017, 2018 ont permis de mettre en place de premières réalisations lancées par Aigoual Forêt d'Exception®, gageons que les années à venir permettront d'en mener à bien d'autres : signalétique routière touristique, projets de sentiers accessibles à tous, et, si possible, conservation et valorisation du patrimoine bâti.

« Continuer à travailler ensemble, à partager, à tisser ce lien entre les deux départements pour que le massif ne soit qu'un.

Passer de la phase projet à la phase réalité pour les chantiers réfléchis et proposés à nos partenaires (sentiers multi handicap par exemple). »

Sylvie CASTAGNIO, responsable de l'unité territoriale Cévennes (ONF Lozère)

« Le label devra déboucher sur une mise en tourisme (carte, sentiers d'interprétation, circuits, produits dérivés, manifestations/événements) avec les partenaires du territoire, sous la bannière de la biodiversité et du tourisme vert, mais aussi d'une activité économique importante (filiale bois). »

Michel MONNOT, comité départemental de la randonnée pédestre du Gard

« Le label Forêt d'Exception® sera également un moyen de désamorcer en amont d'éventuels conflits d'usage, permettant une gestion de la forêt durable et partagée.

Il permettra aussi d'ouvrir à un nombre croissant d'acteurs des projets communs, souvent bipartites, déjà nombreux et parfois de longue date, comme ceux liant l'ONF et le Parc national des Cévennes dans le domaine de la biodiversité. »

Hervé CAROFF, chef du pôle forêt au Parc national des Cévennes

Enfin, les différents lieux d'échange (comité de pilotage, groupe de travail, tournée de terrain), et les projets menés en commun avec les partenaires du territoire, facilitent le dialogue sur des questions aujourd'hui plus sensibles, qui pourront faire l'objet d'actions communes lors du second contrat de projet...

« Enfin, la forêt de l'Aigoual a toujours été un lieu d'expérimentation scientifique et les travaux sur l'adaptation des espèces forestières aux changements climatiques pourraient être mis en valeur dans le futur centre d'interprétation des changements climatiques de l'observatoire du Mont Aigoual ! »

Anne CAZIN, coordinatrice du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Causses et Cévennes

« L'avenir de la forêt est aujourd'hui une remise en question totale suite au réchauffement climatique. Plusieurs questions doivent se poser. Quelles essences seront à planter? Comment pourrions-nous conserver celles qui existent aujourd'hui? »

Régis VALGALIER, maire de Trèves

« Pour demain, ça pourrait être intéressant de construire ensemble, c'est-à-dire avec chaque commune, un mini « projet de territoire » : qu'est-ce que la commune attend de sa partie de forêt ?

[...] Il pourrait être intéressant de mettre en valeur aussi tout le patrimoine des anciennes fermes du massif (Lingas, Mas Ramel, Devès, La Grandesc, etc.) ?

[...] et de communiquer sur le travail en forêt (bûche-rons, débardeurs, ouvriers forestiers) pour valoriser les emplois induits ? »

Irène LEBEAU, maire de Dourbies



CONCLUSION

PAR ANNE LEGILE, DIRECTRICE DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES,

NICOLAS KARR ET DANIEL SEVEN, DIRECTEURS D'AGENCE HÉRAULT-GARD ET LOZÈRE DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

La réussite des grands travaux de reboisement de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle ont fait de l'Aigoual un modèle pour les politiques de résilience, avec la reconstitution d'un socio-écosystème multifonctionnel. L'Aigoual est aussi un exemple de solidarité territoriale entre le haut pays et le bas pays, qui fait écho à la « solidarité écologique » existante au sein des Parcs nationaux entre cœur et aire d'adhésion, et aux réflexions actuelles sur les liens urbain-rural. Enfin, l'Aigoual est un lieu d'acculturation aux phénomènes météorologiques et climatiques, et l'ouverture prochaine du centre d'interprétation et de sensibilisation aux changements climatiques à son sommet est une chance pour le territoire.

L'Office national des forêts et, depuis sa création en 1970, le Parc national des Cévennes œuvrent à la gestion multifonctionnelle, à la préservation, et à la valorisation de ce territoire, aux côtés des collectivités locales gardoises et lozériennes. C'est dans cet esprit qu'a été élaborée la charte du Parc national, approuvée en 2013, notamment au travers de son axe stratégique visant à *Promouvoir une gestion équilibrée des forêts*. L'Office national des forêts, quant à lui, vise une gestion unifiée de la forêt domaniale de l'Aigoual, même si cela se traduit par l'intervention de ses deux agences territoriales concernées.

Les deux établissements publics travaillent ensemble depuis de nombreuses années : prise en compte « au quotidien » des enjeux de biodiversité dans la gestion forestière de l'ONF, réalisation d'études naturalistes et travaux d'intérêt écologique, échanges de données, plus récemment création (avec d'autres partenaires) de l'observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique... , et renouvellent actuellement leur convention-cadre.

Avec la démarche Forêt d'Exception[®], les partages d'enjeux et de problématiques se multiplient. Les actions concernant l'accueil du public, la sensibilisation, l'harmonisation de la signalétique, les belvédères paysagers, concourent toutes à la valorisation du territoire. Ainsi les actions menées conjointement (communauté de communes, PNC, ONF) en faveur de l'accueil des publics en situation de handicap permettent progressivement la constitution d'une offre significative, aux portes de Montpellier et de Nîmes, à mettre en valeur et faire connaître.

Le projet Forêt d'Exception[®] a permis de faire émerger des actions d'intérêt collectif valorisant le massif de l'Aigoual. Mais au-delà de ce résultat concret, la démarche mise en œuvre, en associant de nombreux acteurs du territoire de l'Aigoual, est un des éléments de succès de ce projet de Forêt d'Exception[®] en cœur de parc national, unique en France. L'avenir de ce projet de territoire passera par la mise en œuvre concrète des actions prévues, et par l'élargissement du cercle d'acteurs impliqués.

La démarche Forêt d'Exception[®] doit enfin permettre la diffusion de bonnes pratiques en termes de gouvernance, notamment dans le contexte particulier d'une forêt domaniale située en cœur de parc national. C'est un laboratoire pour l'ensemble des forêts publiques du Parc national des Cévennes mais aussi au-delà !

Références bibliographiques

BARTOLI, Michel & DEMESURE-MUSCH, Brigitte, 2003. Plus d'un siècle d'intervention humaine dans les flux des gènes des Pins à crochets et Sapins français. Revue Forestière Française, vol. LV, n°6, pp. 543-555.

BARTOLI, Michel & MIVIERE, Jean-Michel, 2014. Des paysages bouleversés : la reconquête des estives. In Evaluation patrimoniale des populations de pin à crochets aux Pyrénées, sous la coord. de Renaud CANTEGREL. Office National des Forêts, Les Dossiers Forestiers, n°25, pp. 37-42.

BASSET, Karine-Larissa, 2010. Aux origines du Parc national des Cévennes, des précurseurs à la réalisation (le 2 septembre 1970). Florac : Parc national des Cévennes, 248p.

de BEAULIEU, J.L. & PONS, A., 1979. Chapitre V. Recherches pollen-analytiques sur l'histoire de l'action humaine dans la région du Parc national des Cévennes. In Annales du Parc national des Cévennes n°1, pp. 101-128.

BOTTOLLIER-CURTET, Marion & MULLER, Serge, 2008. Dynamique et contexte passés du développement d'une tourbière méditerranéenne (Massif de l'Aigoual, France). C.R. Biologies, n°332, pp. 69-82.

CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE LANGUEDOC-ROUSSILLON, 2001. Forêts privées des Hautes-Cévennes, orientations de gestion, orientations régionales de production. Tome 2, 30p. http://www.crfp-lr.com/telechargement/SRGS_IFN/Hautes-Cevennes.pdf

CHAMSON, André, 1930. L'Aigoual.

CHIBAUDEL, Florence, AMPHOUX, Gilles, & AGC consultants, 2011. Etude touristique prospective à dix ans du massif de l'Aigoual. Communauté de communes de l'Aigoual, 24p.

COMITE NATIONAL D'ORIENTATION FORET D'EXCEPTION®, 2016. Forêt domaniale de l'Aigoual – 2 et 3 juin 2016. Recom-mandations du Comité national d'orientation Forêt d'Exception® au Comité de pilotage Aigoual, Forêt d'Exception®. 3 p.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIGOUAL & CENTRE DE LA PROPRIETE FORESTIERE LANGUEDOC-ROUSSILLON, 2006. Charte forestière de territoire du massif de l'Aigoual (Gard). Diagnostic de territoire, orientations stratégiques et programme d'actions 2007-2009. 115 p.

Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes. 2014. Diagnostic 62 p. + fiches actions 60 p.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUSSES AIGOUAL CEVENNES TERRES SOLIDAIRES, 2017a. Centre d'interprétation et de sensibilisation aux changements climatiques – observatoire de l'Aigoual. Copil du 28 mars 2017. Document Powerpoint, 14 p.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUSSES AIGOUAL CEVENNES TERRES SOLIDAIRES, 2017b. Pôle nature 4 saisons du massif de l'Aigoual. Comité de pilotage. 14 novembre 2017. Document Powerpoint, 37 p.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUSSES AIGOUAL CEVENNES TERRES SOLIDAIRES & METEO-FRANCE, 2017. Observatoire du Mont Aigoual. Candidature Grands Sites Occitanie. 56 p.

CORRE, Sarah, 2017. Diagnostic des arboreta de l'Aigoual. Rapport de stage encadré par Lucile VANTARD. ONF, 19 p.

DEBAZAC, E.F., 1964. L'arboretum de l'Hort de Dieu. *Annales des sciences forestières*, 21 (1), pp. 23-84.

DIATHEMIS & GOSSEAUME, Christian, 2015. « Pôle nature 4 saisons du massif de l'Aigoual ». Définition d'une gouvernance touristique du Pôle nature 4 saisons et du Massif de l'Aigoual. Etude juridique, organisationnelle, touristique, socio-économique, technique et accompagnement. Phase I – Diagnostic. Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires, 71 p.

FABRE, Georges, 1877. Tableau synoptique pour les Cévennes de la distribution des essences selon les altitudes, les sols et les expositions. 3 p.

FABRE, Georges. La construction de l'observatoire de l'Aigoual. In *Cévennes Magazine* n°1890, pp.9-15.

FEBVRE, Vinciane, 2010. Les forêts anciennes du parc national des Cévennes. Contribution à l'élaboration d'une stratégie de gestion et de préservation. Mémoire de fin d'études AgroParisTech, 139 p.

FESQUET, Frédéric, 2007. L'Aigoual forestier, histoire d'une reconquête, 1860-1914. Le Vigan : L'atelier d'édition - Lieux communs, 204p.

FESQUET, Frédéric, 2010. La forêt domaniale de l'Aigoual, de l'objet biologique à l'objet patrimonial : construction d'une identité. Communication au colloque international « Patrimoine culturel et désirs de territoires : vers quels développements ? », Université de Nîmes, 25-27 février 2010.

FIRBAS, Franz, 1932. Contribution à l'histoire postglaciaire des forêts des Cévennes méridionales. S.I.G.M.A., comm. 15, pp. 9-16.

FOURNIER, Marilyne, 2014. Réalisation du schéma d'accueil en forêt domaniale de l'Aigoual. Etat des lieux et premières propositions. AgroParisTech et Office National des Forêts, 73p.

FRANCES, Roger, 1985. La forêt domaniale de l'Aigoual. *Forêt méditerranéenne*, tome VII, n°1, pp. 3-26.

GAUTIER, Kélian, 2018. Suivis floristiques des populations de *Paradisea liliastum* : une espèce boréale rarissime du Mont Aigoual (Gard-Lozère). Rapport d'activité BTSa GPN. Conservatoire d'Espaces Naturels Languedoc -Roussillon, Office national des forêts et Institut pour la gestion et la protection de la nature (IGPN) Montpellier : 46 p.

GASDON, Hervé, 2013. La restauration des terrains en montagne et le temps des forestiers (1827-1914). In Histoire et traditions forestières. Colloque HisTraFor 2012. Office National des Forêts, Les Dossiers Forestiers, n°24, pp. 77-87.

GUERIN, Jean-Claude, 2011. Le massif domaniale de l'Aigoual cent ans après Georges Fabre. Seconde partie. *Revue forestière française*, vol. LXIII, n°6, pp. 735-753.

KHANNE, Marc, 2007. Aigoual, la forêt retrouvée. DVD. Aubenas : Artis.

KLEITZ, Thomas, 2011. Atlas des paysages du Parc national des Cévennes. <http://atlas.cevennes-parcnational.net/paysages/>

LARRERE, Raphaël & al, 1980. Reboisement des montagnes et systèmes agraires. In Les données de l'écologie, pp. 20-36.

LARRERE, Raphaël, NOUGAREDE, Olivier & POUPARDIN, Denis, 1989. Que faire du patrimoine forestier de l'Aigoual. Institut National de la Recherche Agronomique, 110 p.

LEGIFRANCE. Code de l'environnement, article L331-3. Décret du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes. Décret du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes.

MARSAUDON, Valère, 2013. La forêt du massif de l'Aigoual d'hier à aujourd'hui. Causses & Cévennes, Revue trimestrielle du Club Cévenol, 118^e année, n° 2-2013, pp. 543-546.

METEO-FRANCE, 2014. 16-17 août : l'observatoire Météo-France du mont Aigoual fête ses 120 ans. <http://www.meteofrance.fr/actualites/10868505-16-17-aout-l-observatoire-meteo-france-du-mont-aigoual-fete-ses-120-ans>

METEO-FRANCE. Mont Aigoual. Climat. https://fr.wikipedia.org/wiki/Mont_Aigoual

METEOSITE MONT AIGOUAL, 2014. Georges Fabre par Charles Flahault. 60 p.

MORA, Valérie, 2016. Forêt domaniale de l'Aigoual (Gard). Etude paysagère. Montpellier : Office National des Forêts, 51p.

MORA, Valérie, 2018. Etude paysagère sommaire pour la valorisation de l'arboretum de l'Hort de Dieu (massif de l'Aigoual). Version projet 05/09/2017, 14 p.

NEGRE, Max, 1931. Les reboisements du Massif de l'Aigoual. Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, 135 p.

NOUGAREDE, Olivier, 1994. L'équilibre agrosylvopastoral, premier essai de réconciliation entre l'agriculture et la forêt. Revue Forestière Française, vol. XLVI, n° spécial, pp. 165-178.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, 2010. Forêt domaniale de l'Aigoual (Lozère). Révision d'aménagement forestier, 2010-2024. Mende : Office National des Forêts, 294p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, 2011. Fontainebleau, Forêt d'Exception. Dossier de candidature au label. 82p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, 2014. Verdun, 14-18. Une forêt d'exception. Dossier de candidature. 80 p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, 2015. Forêts de Rouen, Forêt d'Exception®. Forêts domaniales Verte, Roumare et La Londe-Rouvray. Dossier de candidature au label Forêt d'Exception®. 106 p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, 2016a. Aménagement de la forêt domaniale de l'Aigoual (Gard) : 2017-2036. Montpellier : Office National des Forêts, 155 p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, 2016b. Le Val Suzon. Dossier de candidature au label Forêt d'Exception®. 68 p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, 2017a. Bassin d'Arcachon, forêt d'exception. Dossier de candidature au label Forêt d'Exception®. 84 p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, 2017b. Bercé, un trésor partagé. Dossier de candidature. 124 p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, 2018. Dossier de candidature au label Forêt d'Exception®. Forêt domaniale de Boscodon. 118 p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS & PARC NATIONAL DES CEVENNES, 1990. Sylviculture en zone centrale du Parc national des Cévennes. 6 p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS & PARC NATIONAL DES CEVENNES, 1995. Travaux en zone centrale du Parc national des Cévennes. Prescriptions d'intégration dans le paysage. 6 p. + annexes.

OFFICE NATIONAL DES FORETS & PARC NATIONAL DES CEVENNES, 2012. Convention-cadre. 21p. + annexes.

PARC NATIONAL DES CEVENNES, 1997. Recommandations de sylviculture pour la zone centrale du Parc national des Cévennes. Florac : Parc national des Cévennes, 105 p.

PARC NATIONAL DES CEVENNES, 2012. Eléments d'état des lieux pour l'élaboration de la charte du Parc national des Cévennes. Florac : Parc national des Cévennes, 116p.

PARC NATIONAL DES CEVENNES, 2013. Charte. Florac : Parc national des Cévennes, 200p.

PARC NATIONAL DES CEVENNES, 2015. Forêt domaniale de l'Aigoual gardois. Synthèse des enjeux écologiques et patrimoniaux en vue de la révision de l'aménagement forestier. Florac : Parc national des Cévennes, 34p.

PARC NATIONAL DES CEVENNES, 2016a. Réunion du « groupe de travail chasse » du 19/07/16. Document Powerpoint, 40 p.

PARC NATIONAL DES CEVENNES, 2016b. O domaine de Roquedols. Dépliant 6 p.

POUGET, Léa, 2018. Etude des espèces reliques de la période glaciaire et détermination de l'étage subalpin sur le Mont Aigoual (30). Conservatoire d'Espaces Naturels Languedoc-Roussillon, Office national des forêts et Institut pour la gestion et la protection de la nature (IGPN) Montpellier : 26 p.

POUPARDIN, Denis, 1985. L'observatoire de l'Aigoual. Un équipement scientifique centenaire dont l'utilité n'a tenu longtemps qu'à un fil. Courrier de l'environnement de l'INRA n°25, pp.31-46.

POUPARDIN, Denis, NOUGAREDE, Olivier & LARRERE, Raphaël, 1988. La constitution du domaine privé de l'Etat sur les hautes terres du Lingas et de l'Aigoual. Ivry : INRA, 147 p.

ROQUES, Alexandre, 2016. Mise en œuvre du Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières (PSDRF) dans la forêt domaniale de l'Aigoual. Rapport de stage Montpellier SupAgro, 38 p.

SEON, Jean, 1999. Première tentative de quantification de la fréquentation touristique annuelle du massif de l'Aigoual. Rapport sur les comptages routiers 1997/98. Parc national des Cévennes, 25p.

SEON, Jean, 2013. La biodiversité de l'Aigoual, un siècle et demi après le début du reboisement. Causses & Cévennes, Revue trimestrielle du Club Cévenol, 118^e année, n° 2-2013, pp. 543-546.

THIL, André, 1884. Achat, récolte et préparation des graines résineuses par l'Administration des forêts. Paris : revue des Eaux et Forêts, 82 p.

VANTARD, Lucile, 2016. Proposition de création de deux sentiers pour tous en forêt domaniale de l'Aigoual. Montpellier : Office National des Forêts, 30p.

VINET, 2018. Etude bilan sur le réseau d'îlots de sénescence en cœur du PNC (projet v4). 36 p.

VINEY, R., 1962. L'œuvre forestière du Second Empire. Revue Forestière Française, n°6, pp. 532-543.



Annexes



Annexe 1 : carte des unités paysagères

Annexe 2 : cartes des périmètres réglementaires

Annexe 3 : protocole d'accord Aigoual Forêt d'Exception® (juin 2014)

Annexe 4 : recommandations du comité national d'orientation Forêt d'Exception®
(juin 2016)

Annexe 5 : contrat de projet Aigoual Forêt d'Exception® (juillet 2018)

Annexe 6 : tableau de synthèse des actions du contrat de projet

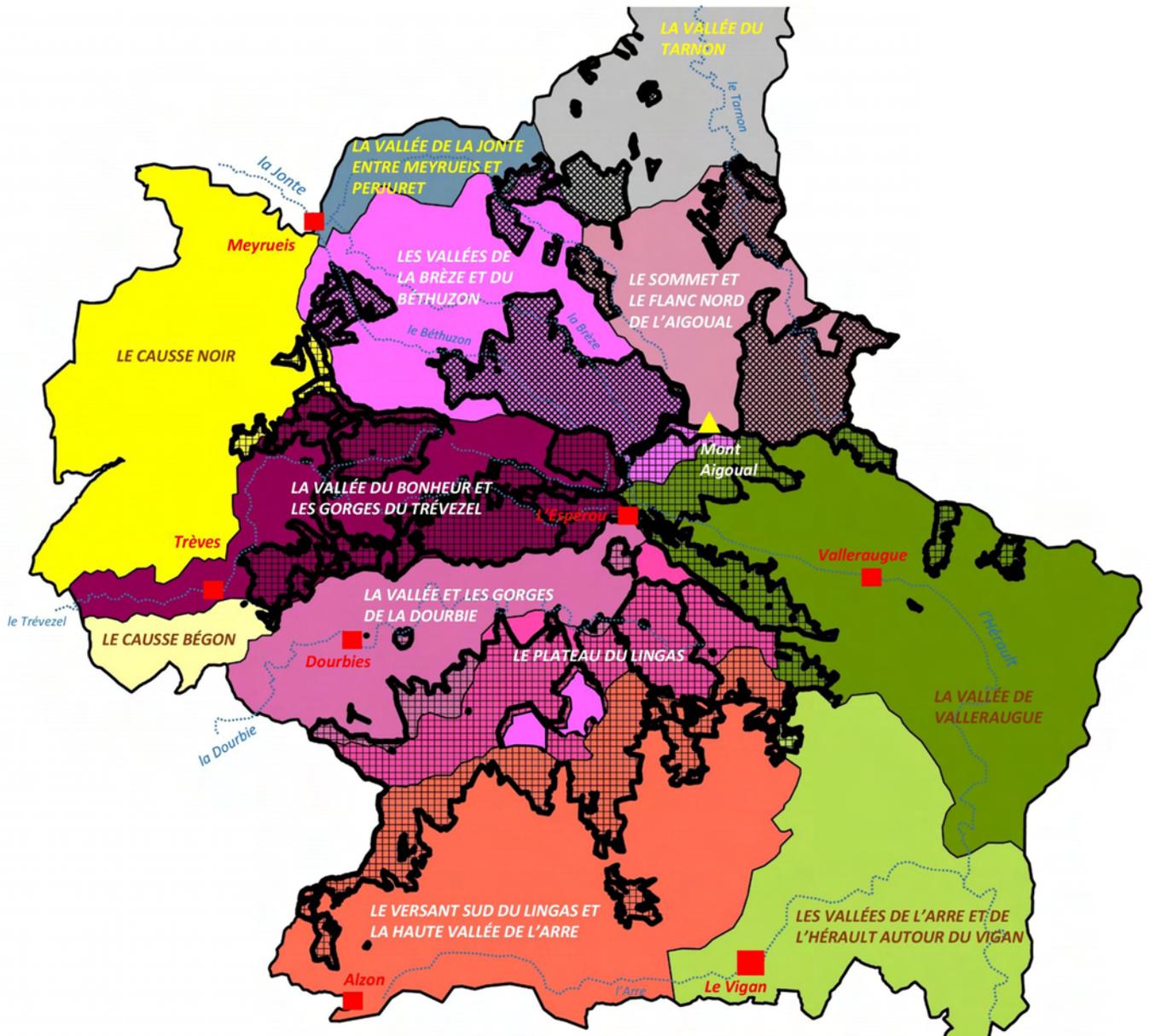
Annexe 1

Carte des unités paysagères

En complément de la carte, des fiches descriptives de chacune des unités, illustrées d'une planche photographique, sont consultables dans le schéma d'accueil du massif de l'Aigoual (Gard et Lozère) de juillet 2017 (pp. 28-43).

CARTE DES UNITÉS PAYSAGÈRES

issue de l'atlas des paysages du Parc national
des Cévennes (KLEITZ, 2011)



10 km

Annexe 2

Carte des périmètres réglementaires

Zones de protection

Causses Cévennes - Patrimoine mondial de l'UNESCO



Parc National des Cévennes

 Zone coeur

Forêt domaniale de l'Aigoual

côté lozérien



côté gardois

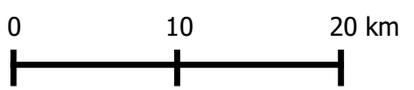
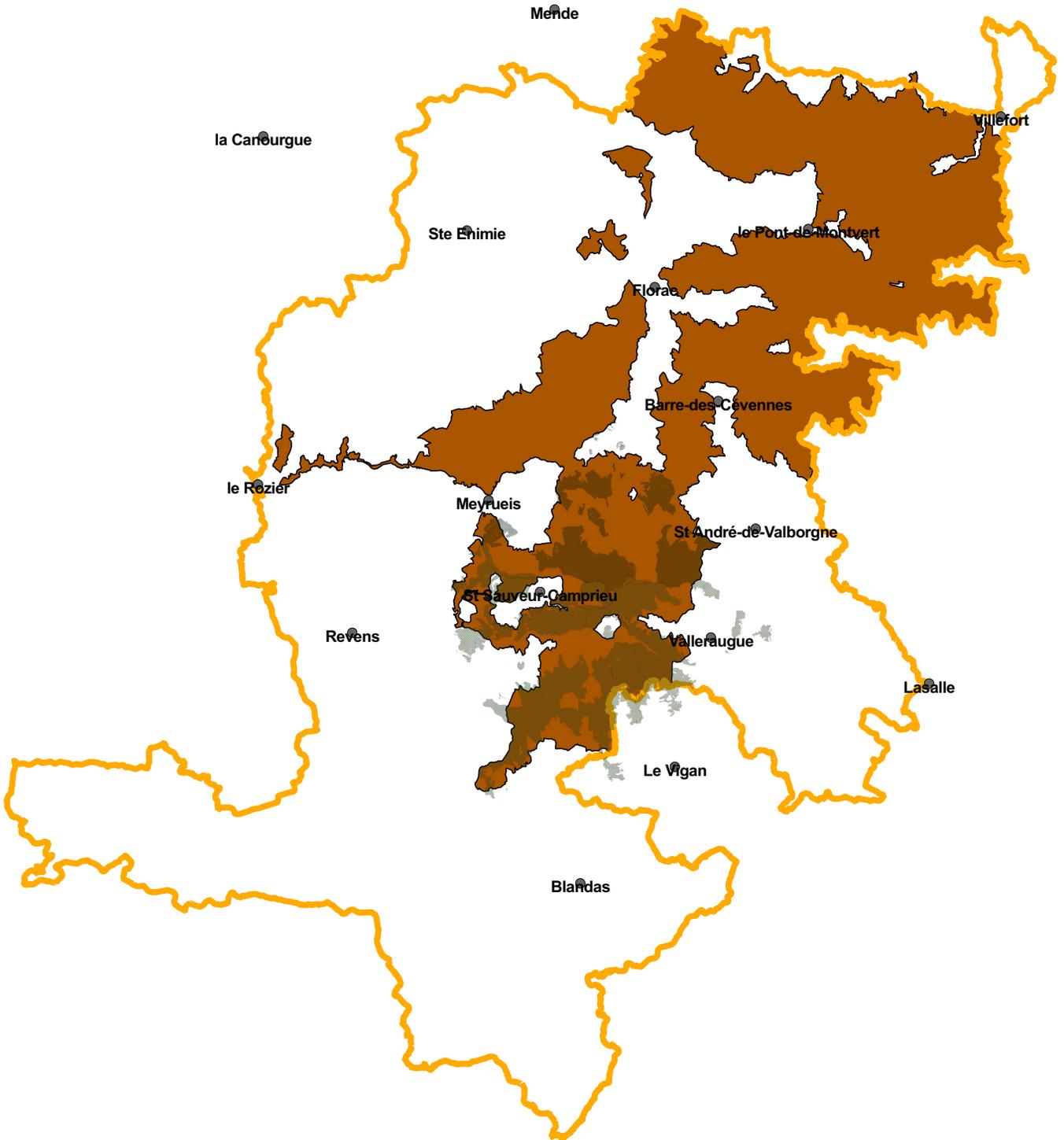


Communes

Communes

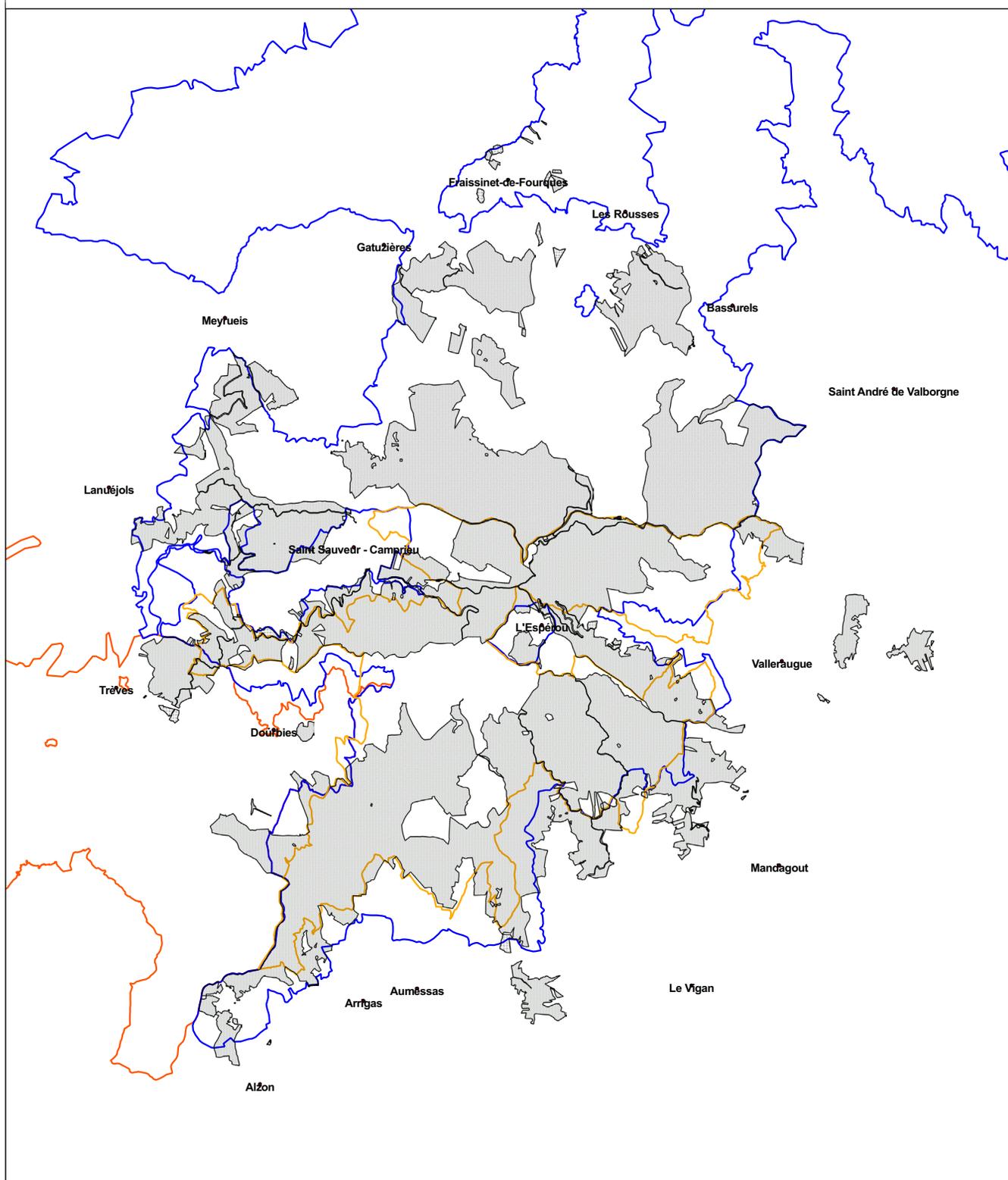


Périmètres de protection - 1



Sources : ONF, PNC, DREAL
Stage Marilyne Fournier 2014

Périmètres de protection - 2



Légende

Forêt domaniale de l'Aigoual



Communes



Sites Natura 2000

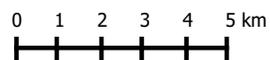
Zones de protection spéciale (ZPS)

Orange rectangle: Gorges de la Dourbie et causses avoisinants

Blue rectangle: Les Cévennes

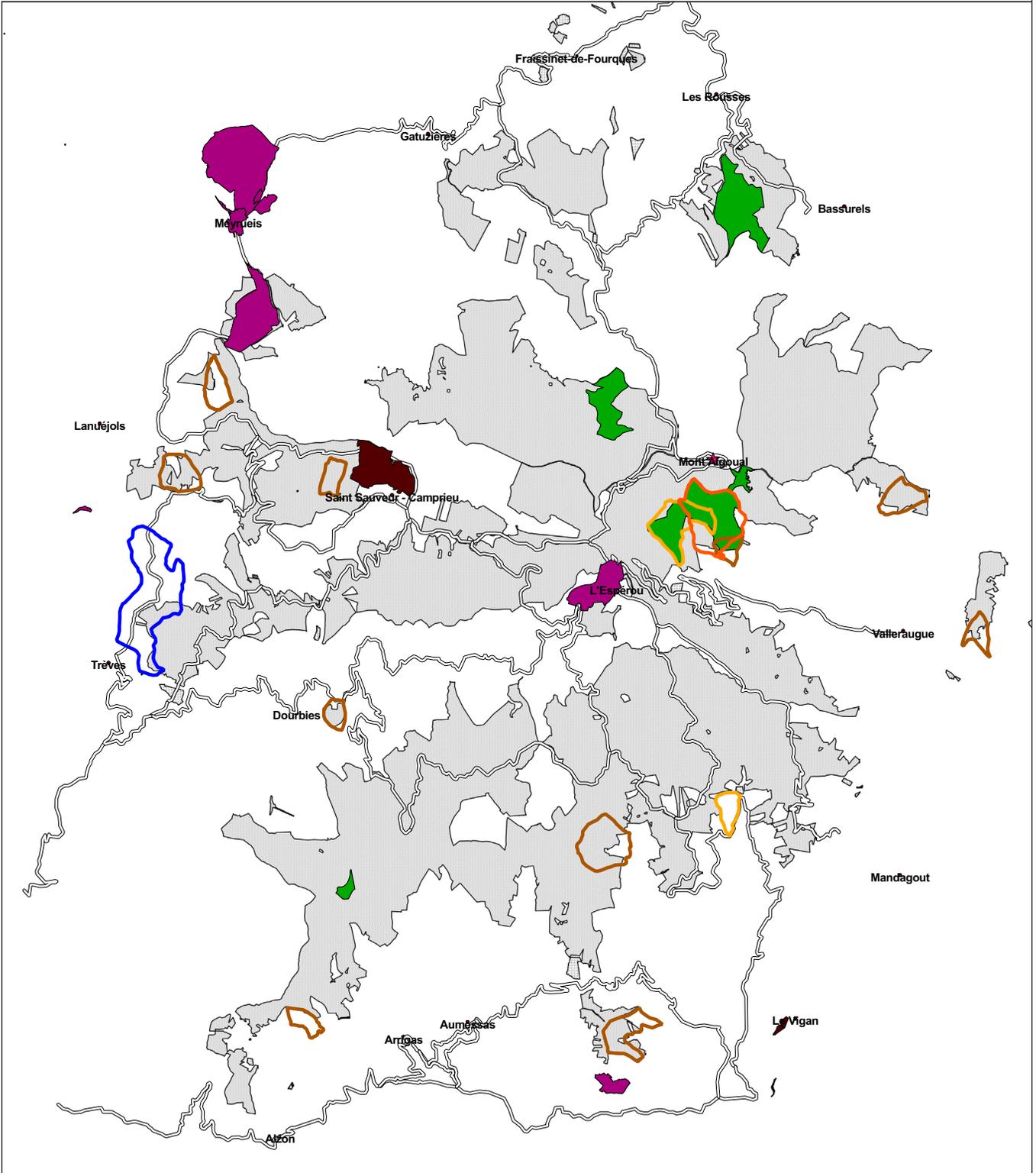
Zone spéciale de conservation (ZSC)

Yellow rectangle: Massif de l'Aigoual et du Lingas



Sources : ONF, DREAL
Stage Marilynne Fournier 2014

Périmètres de protection - 3



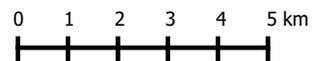
Légende

- Mont Aigoual
- ★
- Routes
-
- Forêt domaniale de l'Aigoual
- ▨
- Communes
-

- Réserves biologiques
-
- Sites classés
-
- Sites inscrits
-

Périmètres de quiétude rapace

- Aigle royal
-
- Faucon pèlerin
-
- Hibou grand-duc
-
- Circaète Jean-le-Blanc
-



Sources : ONF, DREAL
Stage Marilyne Fournier 2014

Annexe 3

Protocole d'accord Aigoual Forêt d'Exception[®] (juin 2014)



FORÊT DOMANIALE DE L'AIGOUAL

Protocole d'accord *Aigoual, Forêt d'Exception*

INTRODUCTION

Les fonctions environnementales et sociales des forêts en montagne viennent compléter celles de production de bois de qualité et de protection des sols et rendent leur gestion toujours plus multifonctionnelle. L'aménagement et la gestion des forêts se sont aussi élargis pour intégrer les attentes des territoires dans lesquels s'insèrent les espaces forestiers. La gestion durable des forêts, garante du développement de la filière bois, de la protection des sols, de la biodiversité et de l'accueil du public doit être partagée avec les multiples partenaires en charge des politiques territoriales.

L'Office national des forêts, gestionnaire des forêts publiques, s'est engagé par le contrat signé avec l'Etat pour la période 2012-2016 à valoriser des forêts domaniales emblématiques en conjuguant enjeux économiques, protection de l'environnement et accueil du public, en particulier par l'instauration d'un réseau de sites labellisés « Forêt d'Exception ». Cette démarche nationale, soutenue par un comité d'orientation associant ministères de tutelle et personnalités qualifiées, vise à faire de ces sites des territoires d'excellence au développement durable à travers une large approche partenariale.

CHARTRE NATIONALE « FORET D'EXCEPTION »

1. L'Office national des forêts crée un label, identifié par la marque déposée « Forêt d'Exception », destiné à faire connaître et à valoriser le patrimoine forestier dans une démarche d'exemplarité en matière de développement durable. Ce label consacre les valeurs patrimoniales du site, la qualité du projet et sa réalisation.
2. La qualification « Forêt d'Exception » repose sur des valeurs affirmées et partagées du patrimoine forestier : biodiversité, paysages, éléments culturels et sylvicoles, patrimoine social. La désignation des sites concernés vise la constitution d'un réseau représentatif de la richesse et de la diversité du patrimoine forestier domanial français.
3. La « Forêt d'Exception » constitue un territoire privilégié d'innovation et d'expérimentation pour de nouvelles pratiques d'accueil et de tourisme durable, de gestion des milieux, de gestion sylvicole adaptée aux enjeux. Le transfert d'expériences sur les massifs forestiers « ordinaires » constitue l'un des objectifs.

4. La « Forêt d'Exception » veut apporter une réponse adaptée et durable aux attentes et demandes de la société vis à vis de l'espace forestier : attrait paysager, accueil de tous les publics, pédagogie de la nature, lieu de ressourcement...
5. La gestion forestière, la production de bois – matériau et énergie renouvelables – font partie du projet et contribuent à sa dimension économique et patrimoniale. L'aménagement forestier, document de référence, en traduit les objectifs et les actions sylvicoles. L'exploitation et les travaux s'effectuent dans le respect des valeurs et usages des lieux.
6. Chaque « Forêt d'Exception » fait partie intégrante de territoires plus vastes. Elle s'appuie sur un projet, dont la forêt constitue le cœur et qui prend en compte leurs dimensions et leurs dynamiques. Construite autour d'une vision partagée, elle intègre l'ensemble des fonctions et usages qui s'exercent sur le territoire.
7. Les projets de valorisation, établis pour chaque forêt en fonction de sa tonalité propre et des enjeux identifiés, respectent, voire renforcent, le caractère et l'esprit des lieux : la nature des aménagements et des équipements, leur répartition, leur intégration, participent à cet objectif.
8. Le pilotage du projet, de la conception à la décision, puis à la réalisation, s'adapte au contexte local. Il s'appuie toujours sur des partenariats et sur une concertation formalisée. Au besoin, des maîtres d'ouvrage différents peuvent être désignés pour la réalisation des opérations prévues.
9. Le projet partagé comprend une charte des valeurs, un plan stratégique, un programme d'actions et un plan de financement. Il est reconnu par la signature d'un contrat de projet entre les partenaires. L'ONF contribue pour une part significative aux financements mobilisés.
10. Chaque « Forêt d'Exception » bénéficie d'un système de suivi et d'évaluation pour apprécier les actions mises en oeuvre, les résultats de la gestion intégrée du site, la qualité de la concertation et du partenariat, ainsi que l'articulation de la forêt avec les territoires.

GRANDES CARACTERISTIQUES DE LA FORET DOMANIALE DE L'AIGOUAL

Le massif forestier de l'Aigoual tel que nous le connaissons aujourd'hui est issu d'un grand programme de reboisement mené à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle, afin de retrouver le couvert forestier disparu ou très dégradé, et diminuer les risques d'érosion et d'inondations catastrophiques qui résultaient de cette disparition. Les forêts avaient en effet été surexploitées pour satisfaire les besoins en bois des habitants, des charbonniers et des industries en plein essor ; les sols et la végétation étaient par ailleurs dégradés par la pression importante du pâturage transhumant.

La mise en application sur le terrain des lois sur la Restauration des terrains en montagne par l'administration des Eaux et Forêts, sous la houlette de Georges Fabre – en activité sur le massif entre 1875 et 1908 – allait radicalement changer le paysage de l'Aigoual et réduire fortement ces risques. Acquisition de terres, conservation des vestiges de forêts, plantations et semis d'arbres, et travaux de génie civil ont été menés de front durant cette période.

Initialement installée pour lutter contre l'érosion, la forêt de l'Aigoual a, au fur et à mesure de son extension et de sa maturation, joué un rôle socio-économique croissant, la production annuelle de bois avoisinant aujourd'hui les 35 à 40 000 m³ pour la forêt domaniale (16 000 ha). Celle-ci génère aujourd'hui plus de 100 emplois dans la filière bois, et tient ainsi un rôle de premier plan dans le tissu économique local en zone rurale.

Le massif forestier est par ailleurs très fréquenté en toutes saisons. Qu'il s'agisse du sommet de l'Aigoual et de son observatoire météorologique, construit à la fin du XIX^{ème} siècle, de l'abîme de Bramabiau avec sa rivière souterraine, du château de Roquedols, du piton granitique de Saint-Guiral, ou tout simplement de la forêt, les visiteurs sont nombreux à venir se ressourcer et profiter des activités de pleine nature (randonnée, vélo, ski, etc.). La chasse et les activités de cueillette (du cèpe en particulier) sont également très pratiquées.

L'Office national des forêts, gestionnaire des forêts publiques, a amélioré, en partenariat avec le Parc national des Cévennes et les collectivités locales, l'accueil du public en créant des aires de pique-nique, des sentiers thématiques (dont ceux du réseau d'arboreta), et en restaurant des abris. Certains de ces équipements ont aujourd'hui besoin d'être entretenus, voire renouvelés et modernisés.

En outre, la maturation de la forêt a progressivement amené la présence de bois mort, d'arbres de gros diamètre, d'arbres présentant des micro-habitats (ex. : cavités), qui sont des éléments favorables à tout un cortège d'espèces (ex. : lichens, champignons, insectes, chauves-souris, oiseaux).

Dans la forêt domaniale, qui dans sa grande majorité est incluse en zone cœur du Parc national des Cévennes, la sylviculture appliquée par l'ONF est conforme à des recommandations élaborées en 1997, qui visent à améliorer la prise en compte de la biodiversité. Des portions entières de forêt sont par ailleurs laissées en libre évolution.

Production de bois, accueil du public, protection des sols, de la biodiversité et des paysages : la gestion du massif de l'Aigoual est bien multifonctionnelle. Et ses multiples patrimoines (naturel, culturel, historique), reconnus au niveau national et international (Parc national, label Patrimoine mondial de l'Unesco), méritent d'être mieux valorisés par l'ONF, en partenariat avec les acteurs du territoire : c'est la raison pour laquelle le site de l'Aigoual fait partie des 18 sites retenus au niveau national pour bénéficier de la démarche Forêt d'Exception.

LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les signataires du présent protocole, et les membres du comité de pilotage qui l'ont approuvé, conviennent de conjuguer leurs efforts pour contribuer à la mise en œuvre et à la réussite de la démarche Aigoual, Forêt d'Exception.

Objectif de la démarche

Mieux valoriser le patrimoine forestier de l'ensemble du massif de l'Aigoual, ainsi que la gestion multi-fonctionnelle qui y est pratiquée (fonctions de production, de protection, d'accueil du public), par un projet de territoire innovant, ambitieux et complémentaire des initiatives portées par les partenaires locaux.

Conduite du projet

Un comité de pilotage, organe de décision, est constitué. Il est co-présidé par Martin DELORD, président de la communauté de communes Aigoual Causses Cévennes terres solidaires, et Denis BERTRAND, président de l'association départementale des communes forestières de Lozère et président de la communauté de communes de la vallée de la Jonte. Il est animé par l'agence Hérault-Gard de l'Office national des forêts, en coordination avec l'agence de Lozère. Le comité de pilotage a la responsabilité de conduire les différentes étapes de la démarche.

Un comité restreint est par ailleurs destiné à préparer les réunions du comité de pilotage. Ses membres, à savoir les deux co-présidents du comité de pilotage, le Parc national des

Cévennes et l'Office national des forêts, sont par ailleurs les signataires du protocole d'accord.

Tout au long de la démarche, des ateliers thématiques se réuniront pour faire progresser la réflexion et produire des propositions d'orientations et d'actions.

Élaboration du contrat de projet

Les signataires de ce protocole d'accord, et les membres du comité de pilotage qui l'ont approuvé, s'engagent à participer à l'élaboration d'un contrat de projet. Celui-ci détaille les objectifs, les divers engagements des partenaires et les modalités de leur mise en oeuvre. Il s'attache à préciser :

- les grands objectifs du projet ;
- le plan d'action proposé et son calendrier ;
- le rôle et l'engagement de chacun des partenaires ;
- la maîtrise d'ouvrage particulière à chacune des actions projetées ;
- le budget et son plan de financement, en investissement et en fonctionnement ;
- les modalités de mise en oeuvre et de financement de la gestion à moyen terme de la Forêt d'Exception ;
- les modalités de retour d'image pour les partenaires du projet ;
- le suivi et l'évaluation des actions engagées.

Labellisation du site et des partenaires

L'ensemble de la démarche (valeur patrimoniale du massif, qualité du projet, premières réalisations) fera l'objet d'une évaluation par le comité national d'orientation qui jugera de l'opportunité d'attribuer le label Forêt d'Exception au site et aux partenaires.

QUATRE ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Orientation 1 : Rassembler, croiser et partager les connaissances sur les multiples patrimoines de l'Aigoual, à l'échelle de l'ensemble du massif.

- **Rassembler les connaissances** sur les savoir faire et activités anciennes (verreries, mines, utilisations anciennes du châtaignier et du hêtre).
- **Contribuer à la mise en réseau** des connaissances sur les évolutions passées et actuelles de la végétation, des peuplements forestiers, des paysages et de la biodiversité, en lien avec l'évolution du climat et des usages du sol.
- **Rassembler les connaissances** sur l'histoire de cette partie des Cévennes (Restauration des terrains en montagne + thématiques non liées aux reboisements).
- **Poursuivre l'acquisition de connaissances naturalistes** (notamment forêts à forte naturalité).
- **Valoriser les connaissances** sur les patrimoines par le biais d'expositions temporaires, de conférences, de formations, etc. (en particulier dans le cadre des événementiels existants).
- **Rendre disponible** la connaissance sur tous les patrimoines à l'échelle du massif, par la mise en place d'une plateforme de ressources.

Orientation 2 : Développer l'exemplarité de la gestion multifonctionnelle du massif de l'Aigoual.

- **Encourager l'utilisation de bois locaux** par les maîtres d'ouvrage du territoire (rénovation ou construction de bâtiments publics, équipements d'accueil du public, micro-filières de bois énergie, etc.).
- **Développer les contrats** d'approvisionnement entre l'ONF et les transformateurs locaux en fonction des besoins.
- Concevoir et déployer des **innovations techniques** à l'occasion de la révision de l'aménagement de la forêt domaniale côté gardois (base de données du patrimoine naturel, dispositif de suivi pérenne de la futaie irrégulière, étude paysagère, etc.).
- **Diffuser les connaissances** acquises sur la gestion forestière par des dispositifs adaptés (ex. : parcelles de démonstration dans les peuplements de pins, martéloscope).
- **Lancer de nouveaux travaux d'intérêt écologique** (tourbières, milieux ouverts).
- **Affiner le suivi et communiquer** sur l'équilibre forêt / cervidés en forêt domaniale.
- **Engager une réflexion** sur la rationalisation et l'amélioration de la desserte forestière (interne et externe).

Orientation 3 : Rénover l'accueil et la découverte en forêt, par le développement d'une offre diversifiée, cohérente, de qualité, innovante, destinée à tous les publics.

- **Réaliser un état des lieux** actualisé de l'accueil du public en forêt (offre d'accueil et pratique des publics), et plus largement sur le territoire.
- **Identifier les représentations et perceptions du public** sur la gestion forestière.
- **Améliorer la valorisation**, l'aménagement et l'entretien des sites liés à l'histoire du reboisement du massif.
- **Enrichir, mettre en réseau** et entretenir durablement les sites d'accueil du public (en particulier les sites de découverte et d'interprétation).
- **Travailler les messages** et les vecteurs de communication sur la gestion durable et multifonctionnelle des forêts (protection des sols, biodiversité et diversité des paysages forestiers, rôle économique et social de la forêt, métiers de la forêt, équilibre entre forêt et autres milieux), à destination de tous les publics, **former les acteurs du tourisme** sur ces sujets, et **collaborer avec le monde de l'éducation**.
- **Réfléchir à la mise en valeur** du patrimoine bâti de l'ONF par les acteurs du territoire en vue d'améliorer l'accueil du public sur le massif.

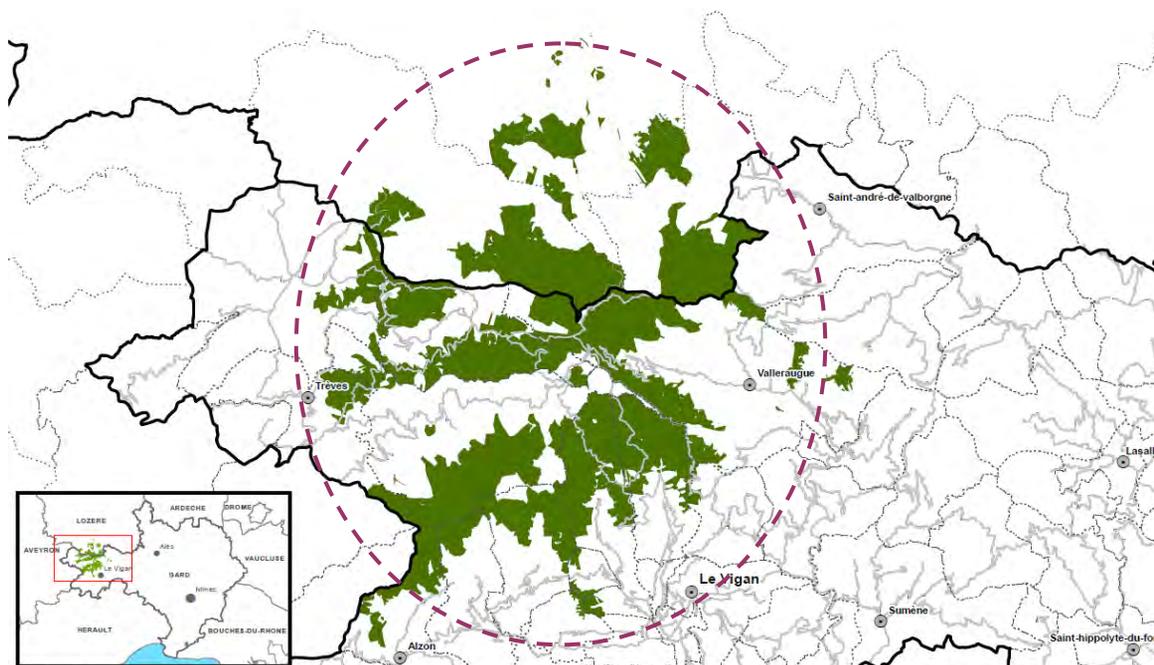
Orientation 4 : Mener le projet Aigoual, Forêt d'Exception en partenariat avec les acteurs du territoire, en veillant à une bonne articulation et un bon équilibre avec les autres démarches territoriales.

- **Travailler en synergie** avec les autres démarches territoriales (chartes forestières de territoire, charte du Parc national des Cévennes, label Patrimoine mondial de l'Unesco, projets de mise en valeur touristique des collectivités, etc.).
- **Valoriser les liens** entre espaces boisés et milieux environnants.

COMITE DE PILOTAGE AIGOUAL, FORET D'EXCEPTION

Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes terres solidaires
Communauté de communes du pays viganais
Communauté de communes de la vallée de la Jonte
Conseil régional de Languedoc-Roussillon
Conseil général du Gard
Conseil général de la Lozère
Communes de Dourbies, Lanuéjols, St Sauveur Camprieu, Valleraugue, Le Vigan (Gard)
Bassurels et Meyrueis (Lozère)
Parc national des Cévennes
Centre régional de la propriété forestière Languedoc-Roussillon
Office national des forêts
Union régionale des communes forestières de Languedoc-Roussillon
Association départementale des communes forestières de Lozère
Charte forestière de territoire Gorges Causse Cévennes
Météo France
Entente interdépartementale Causse et Cévennes
Syndicat des exploitants scieurs Gard/Lozère
Union régionale de la forêt privée de Languedoc-Roussillon
Syndicat des propriétaires forestiers du Gard
Office du tourisme (Mont Aigoual Causse Cévennes)
Office du tourisme de Meyrueis
Comité départemental de la randonnée pédestre du Gard
Fédération départementale des chasseurs du Gard
Fédération départementale des chasseurs de Lozère
Association cynégétique du Parc national des Cévennes
Territoire de chasse aménagée de l'Aigoual nord
Association des amis de l'Aigoual, du Bougès et du Mont Lozère
Association des amis du Musée cévenol

LIMITES GEOGRAPHIQUES DU PROJET



Signé le 4 juin 2014 à l'arboretum de l'Hort de Dieu :



Denis BERTRAND

Président de l'association départementale
des communes forestières de Lozère

Conseiller général de Lozère

Président de la communauté de communes
de la vallée de la Jonte



Martin DELORD

Conseiller général du Gard

Président de la communauté de communes
Aigoual Causses Cévennes terres solidaires

Maire de Lanuéjols



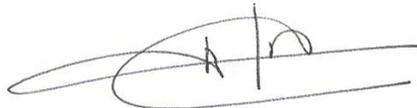
Laurence DAYET

Directrice adjointe du
Parc national des Cévennes



Julien BOUILLIE

Directeur de l'agence Lozère
de l'Office national des forêts



Bertrand FLEURY

Directeur de l'agence Hérault-Gard
de l'Office national des forêts



Annexe 4

Recommandations du comité national d'orientation Forêt d'Exception[®] (juin 2016)



FORÊT DOMANIALE DE L'AIGOUAL – 2 et 3 juin 2016

Recommandations

du Comité national d'orientation Forêt d'Exception®

au Comité de pilotage « Aigoual, Forêt d'Exception »

Le massif de l'Aigoual est une forêt qui se mérite. Son sommet, à 1565 mètres d'altitude, s'aborde par des itinéraires tourmentés offrant de superbes panoramas sur des paysages de montagne forestière, tantôt sur granite, schistes ou calcaires, depuis Valleraugue, Le Vigan, Meyrueis, Florac ou par le col de la Luzette.

Les particularités et les atouts du massif sont multiples. Ils ont été remarquablement abordés et commentés par des intervenants diversifiés, compétents et disponibles, au fil des 9 arrêts, judicieusement programmés par Valère Marsaudon et les partenaires locaux. Ils ont illustré, de façon efficace, les singularités et les atouts d'un massif en apparence homogène, mais en fait tiraillé entre des forces et des tendances contradictoires.

A cheval sur les départements de la Lozère et du Gard, le massif de l'Aigoual est à la confluence des influences atlantiques et méditerranéennes, sur une ligne de partages des eaux, présentes en abondance dans le ciel, les brumes, les sources, les cascades et les multiples vallées rayonnantes à partir du sommet. L'Aigoual domine une terre cévenole où se sont affrontés catholiques et protestants. Le massif fut aussi un lieu de collaboration exemplaire entre deux personnages hors norme, Georges Fabre le gestionnaire forestier visionnaire et Charles Flahault l'universitaire montpelliérain, botaniste inventeur de la notion d'association végétale et cartographe de génie.

L'Aigoual a connu à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle un impressionnant changement d'utilisation des sols avec le passage d'un système agropastoral à un sylvosystème qui a profondément modifié milieux, sociétés et paysages. Cette épopée de la restauration des terrains de montagne, reboisement mais aussi ingénierie territoriale sur les torrents, qui concerne tout autant les Alpes et les Pyrénées, trouve dans l'Aigoual une de ses expressions les plus exemplaires.

Le massif forestier domanial de l'Aigoual est incontestablement une forêt d'exception.

A la rencontre de nombreux acteurs, signe d'une gouvernance diversifiée et équilibrée

Les membres du comité ont été sensibles à la présence de trois grandes structures institutionnelles affirmant leur volonté de travailler ensemble. L'Office national des forêts, héritier de l'Administration des eaux et forêts, gère les couverts forestiers domaniaux et communaux, depuis plusieurs siècles. Le Parc national des Cévennes est un acteur plus récent (1970), qui a su progressivement imposer ses logiques originales, liées à la forte présence des activités humaines, dans la grande famille des parcs nationaux. L'Observatoire météorologique de Météo France, situé dans un extraordinaire bâtiment à l'allure de château est la seule station de montagne encore active, marquée par la présence d'observateurs, d'ingénieurs et de techniciens à demeure, animant un musée original, pôle d'attraction incontestable, et un lieu d'expérimentation sur la vie (et la résistance des matériaux) dans des conditions extrêmes.

Ces trois établissements apparaissent comme une des originalités de l'Aigoual au sein du Réseau national Forêt d'exception. Après des périodes de relative ignorance ou de conflit, le temps est venu pour elles de travailler ensemble, de manière complémentaire et dynamique, au service d'un territoire menacé de dévitalisation, en étroite liaison avec les collectivités territoriales.

Deux communautés de communes et le conseil départemental du Gard, s'impliquent de manière exemplaire dans l'appropriation et la mise en œuvre de cette stratégie nouvelle. A la faveur du projet Forêt d'Exception

et des actions menées sur l'Aigoual, la présidence conjointe du comité de pilotage par les présidents de deux communautés de communes Causses Aigoual Cévennes et Vallée de la Jonte, illustre bien cette volonté de collaboration constructive. La présence de représentants du conseil départemental du Gard, motivés et prêts à jouer le rôle de médiateur et de facilitateur sur de nombreux dossiers en cours d'élaboration, est un gage de la diversité et de l'efficacité du dispositif de gouvernance. En complément, le conseil départemental de la Lozère peut trouver ici les conditions d'une implication similaire.

Présidents des Communautés de communes, maires et représentants du département, directrice du Parc national des Cévennes, directeurs d'agence de l'Office national des forêts, chef d'équipe de Météo France, équipes du « Pôle nature 4 saisons » et de l'office de tourisme, ont tenu des discours positifs, validant le protocole d'accord signé à L'Hort-de-Dieu en juin 2014.

La volonté de maintenir ou de redonner de la vie à ce territoire emblématique est apparue comme un objectif suscitant l'adhésion et servant de catalyseur pour des initiatives qui n'en seront que plus fortes et plus lisibles si elles sont construites par un collectif. Pour cimenter ce territoire, véritable « archipel » de sites attractifs, cette volonté d'œuvrer en étroite coordination et concertation, affichée par tous les participants du comité de pilotage local, est un atout précieux à cultiver.

Le comité national valide les quatre grandes orientations stratégiques identifiées dans le protocole d'accord :

- 1- Rassembler, croiser et partager les connaissances sur les multiples patrimoines.
- 2- Développer l'exemplarité de la gestion multifonctionnelle.
- 3- Rénover l'accueil et la découverte en forêt.
- 4- Mener le projet en partenariat avec les acteurs du territoire.

Le comité national conseille de s'inspirer de l'exposition récemment installée à la maison de l'Aigoual au col de la Serreyrède et des six panneaux identifiant les enjeux majeurs pour affirmer l'identité du massif, en les regroupant autour des trois thématiques fortes suivantes :

- Biodiversité et écotourisme
- Culture cévenole et pastoralisme
- Forêt, reboisements et champ de bataille climatique

Recommandations du Comité national d'orientation Forêt d'Exception® pour le contrat de projet

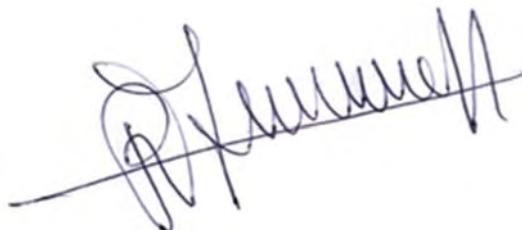
- ✓ Aborder la question du sacré et du religieux, différente du Boscodon et de la Sainte Baume, et néanmoins arrière-plan culturel et historique essentiel à la compréhension des caractéristiques du territoire.
- ✓ Renforcer l'analyse des liens entre la biodiversité, l'histoire ancienne ou récente des boisements et leur patrimonialité. L'Aigoual constitue l'un des massifs où le potentiel forestier et scientifique s'y prête le mieux.
- ✓ Développer et concrétiser le potentiel d'interprétation de l'observatoire et de la forêt associée, comme des sentinelles du changement climatique dans le contexte méridional.
- ✓ Réfléchir aux possibilités de valorisation et d'avenir de l'exceptionnel réseau d'arboretas pour communiquer sur l'histoire des introductions d'espèces, exotiques du XIX^{ème} siècle ou d'aujourd'hui.
- ✓ Renforcer les liens trop ténus avec des chercheurs universitaires de Montpellier et Toulouse, dans une dynamique de partage des apports scientifiques, entre acteurs professionnels et vers le public.
- ✓ Ne pas minorer le volet « bois et sylviculture » d'une forêt susceptible de fournir des produits de qualité aux entreprises de travaux forestiers et aux scieries présentes sur le territoire (au Vigan notamment). **La filière bois constitue un élément d'avenir pour l'emploi et l'activité locale qui doit être encouragé.**
- ✓ Définir en commun des protocoles innovants pour traiter la délicate question de l'équilibre sylvo-cynégétique. Associer de façon plus active les représentants des chasseurs.
- ✓ Trouver des pistes nouvelles pour envisager l'avenir et la sauvegarde du patrimoine bâti domanial portant un enjeu mémoriel fort associé à ses origines forestières.

- ✓ Bien distinguer, puis veiller à la bonne articulation et à la mise en cohérence des interventions suivantes à l'échelle de ce massif interdépartemental, sur le Gard et la Lozère :
 - de type ponctuel (parking, ilots de sénescence, placettes, aire de stockage des produits d'exploitation, rénovation du bâti, maison ou château...)
 - de type linéaire (sentier de découvertes, signalétique, pistes forestières...)
 - portant sur de vastes espaces (aménagement forestier, réserve biologique, cœur de parc...)

En conclusion, le comité national encourage les partenaires de la forêt de l'Aigoual à viser une candidature au label dans l'année 2017. Ce calendrier lui semble tout à fait réalisable et recevable au niveau national.

.....
Paris, le 22 juin 2016

Paul Arnould, président du Comité national
d'orientation Forêt d'Exception



Avec les contributions des membres du Comité national d'orientation Forêt d'Exception ayant participé à la visite sur site : François Aureau, Jérôme Buridant, Bernard Gamblin, Christèle Gernigon, Anne-Marie Granet, Pierre Leconte, Patrice Mengin-Lecreulx, Olivier Nougarède, Jean-Pierre Thibault et Anne Vourc'h..

Annexe 5

Contrat de projet Aigoual Forêt d'Exception® (juillet 2018)



Contrat de projet 2017-2021

Pour l'obtention du label Forêt d'Exception® sur la forêt domaniale de l'Aigoual (Gard et Lozère)

FORÊT
CANDIDATE

Vu la charte nationale « Forêt d'Exception® », qui fixe les principes fondamentaux de la démarche,

Vu le protocole d'accord, signé le 4 juin 2014 à l'arboretum de l'Hort de Dieu par les deux co-présidents du comité de pilotage, la directrice-adjointe du Parc national des Cévennes et les deux directeurs d'agence de l'Office national des forêts, qui fixe les grandes orientations structurantes du projet,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du 7 juillet 2017, qui valide le programme d'actions,

Les signataires du présent contrat de projet conviennent de ce qui suit :

Article 1 : Engagement des parties

Les signataires du contrat de projet Aigoual, Forêt d'Exception® s'engagent, pour la période 2017-2021, à mettre en œuvre de façon concertée le programme d'actions annexé.

Article 2 : Mise à disposition des moyens humains et financiers

La signature du présent contrat n'engage pas la structure signataire à un financement des projets inscrits au contrat. Par contre, les partenaires des différentes actions s'engagent conjointement à mobiliser les moyens humains et rechercher les moyens financiers nécessaires à leur mise en œuvre.

Les plans de financement des actions seront montés indépendamment du contrat et figureront dans les dossiers de demandes de subvention faites aux partenaires ou dans les conventions passées entre les partenaires financeurs des actions. Le montage des plans de financement relève de chaque maître d'ouvrage ou porteur de projet.

Article 3 : Maîtrise d'ouvrage en forêt domaniale

Dans le cadre de l'exécution du contrat, les actions impliquant l'aménagement d'ouvrages ou la réalisation de travaux portant sur les terrains domaniaux, se feront sous la maîtrise d'ouvrage de l'ONF. Des délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage seront toutefois envisageables en fonction de la nature des travaux et du contexte de leur réalisation.

Article 4 : Suivi et actualisation

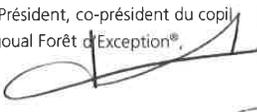
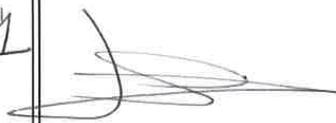
Chaque action inscrite au contrat fait l'objet d'une fiche projet détaillée. Le comité de pilotage est chargé de suivre l'avancement global des actions (bilans annuels) et d'établir un bilan à la fin de la période de réalisation du contrat.

Le contrat de projet se veut évolutif et actualisable. Lors de l'examen annuel d'avancement des actions, le comité de pilotage peut décider de l'inscription supplémentaire ou du report d'opérations, en fonction des moyens techniques et financiers à disposition et de l'évolution du contexte territorial.

Article 5 : Exécution du présent contrat

Le comité de pilotage est chargé de l'exécution du présent contrat.

Signé le 6 juillet 2018 à l'observatoire du Mont Aigoual :

<p>Pour la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, La Présidente,</p>  <p>Carole DELGA</p>	<p>Pour le Département du Gard, Par délégation, le Conseiller départemental et Vice-Président, co-président du copil Aigoual Forêt d'Exception®</p>  <p>Martin DELORD</p>	<p>Pour le Département de la Lozère, Par délégation, le Conseiller départemental, co-président du copil Aigoual Forêt d'Exception®,</p>  <p>Denis BERTRAND</p>	<p>Pour l'Entente inter-départementale Causses et Cévennes, La Présidente,</p>  <p>Sophie PANTEL</p>
<p>Pour la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes terres solidaires, Le Président, co-président du copil Aigoual Forêt d'Exception®,</p>  <p>Martin DELORD</p>	<p>Pour la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, Le Président,</p>  <p>Alain LOUCHE</p>	<p>Pour la communauté de communes Gorges Causses Cévennes, Par délégation, le Vice-Président à l'agriculture et à la forêt,</p>  <p>André BARET</p>	<p>Pour la communauté de communes du Pays vignais, Par délégation, le Conseiller communautaire,</p>  <p>Lionel GIROMPAIRE</p>
<p>Pour Météo France, Le Directeur inter-régional adjoint pour le Sud-Est,</p> <p>Frédéric ATGER</p>	<p>Pour le Parc national des Cévennes, Le Président du Conseil d'administration, La Directrice,</p>  <p>Henri COUDERC</p>  <p>Anne LEGILE</p>		<p>Pour l'Office national des forêts, Le Directeur de l'agence territoriale Hérault - Gard, Le Directeur de l'agence territoriale de Lozère,</p>  <p>Nicolas KARR</p>  <p>Daniel SEVEN</p>



Annexe 1 : programme d'actions accueil du public

Ce programme d'actions est extrait du schéma d'accueil du massif de l'Aigoual (Gard et Lozère) – juillet 2017.

Orientation A : Conforter l'offre d'accueil existante en forêt, en améliorant l'information des visiteurs et l'entretien des équipements.

Action A1 : Favoriser l'accès au massif et aux points d'intérêt

Sous-action A1a : Indiquer le massif de l'Aigoual depuis les autoroutes A75 et A9

Sous-action A1b : Elaborer un plan de circulation dans le massif

Sous-action A1c : Indiquer les sites d'accueil (aires de pique-nique, belvédères, départs de sentiers de découverte) et matérialiser les aires de stationnement

Sous-action A1d : Mener une réflexion sur le développement des transports collectifs et sur l'accessibilité des bus aux différents sites d'accueil

Action A2 : Offrir au public des sites de qualité

Sous-action A2a : Entretien le réseau d'itinéraires multi-activités

Sous-action A2b : Améliorer l'entretien courant des sentiers de découverte

Sous-action A2c : Renouveler et harmoniser les panneaux de départ de sentier et les panneaux d'interprétation

Sous-action A2d : Améliorer l'entretien courant des aires de pique-nique et belvédères, ainsi que la qualité du cadre

Sous-action A2e : Installer des toilettes sèches dans certains sites isolés du massif

Sous-action A2f : Faciliter le retour d'information par les visiteurs sur l'état des équipements d'accueil

Action A3 : Valoriser le patrimoine bâti domanial

Sous-action A3a : Mettre en valeur le site de l'Hort de Dieu (chalet laboratoire et abords, collections botaniques)

Sous-action A3b : Rénover et ouvrir au public les bâtiments du hameau de St Sauveur des Pourcils

Sous-action A3c : Rénover et entretenir le petit patrimoine bâti, et mener une réflexion sur l'ouverture aux visiteurs

Action A4 : Mieux communiquer sur la gestion forestière auprès des visiteurs et des partenaires du territoire

Sous-action A4a : Travailler sur les messages relatifs à la gestion forestière

Sous-action A4b : Renforcer les échanges avec les visiteurs et les acteurs du territoire sur la gestion forestière

Orientation B : Proposer de nouvelles offres d'accueil (en concertation avec les autres projets du territoire)

Action B1 : Mener une réflexion sur l'accessibilité du massif aux personnes en situation de handicap

Sous-action B1a : Créer un (ou deux) sentier(s) accessible(s) à tous les publics sur le massif

Action B2 : Développer une offre destinée spécifiquement à un jeune public

Sous-action B2a : Concevoir des supports d'interprétation spécifiquement destinés aux enfants

Sous-action B2b : Soutenir la mise en place de projets pédagogiques par les établissements scolaires du territoire

Action B3 : Mettre en valeur la diversité paysagère et les multiples éléments du patrimoine naturel et culturel

Sous-action B3a : Mettre en valeur des paysages remarquables

Sous-action B3b : Mettre en valeur les multiples éléments du patrimoine naturel et culturel

Sous-action B3c : Proposer des circuits de découverte du patrimoine naturel et culturel

Orientation C : Communiquer sur l'offre d'accueil du massif de manière efficace et coordonnée

Action C1 : Offrir aux visiteurs une information cohérente, modernisée et de qualité

Sous-action C1a : Harmoniser les supports papier et présenter l'offre d'accueil globale du massif

Sous-action C1b : Mettre en réseau et actualiser les ressources Internet

Sous-action C1c : Développer des solutions innovantes telles que les applications multimédia

Action C2 : Mieux connaître la fréquentation du massif et les attentes des visiteurs

Sous-action C2a : Réaliser une étude de fréquentation quantitative et qualitative sur le massif

Action C3 : Communiquer sur la démarche Forêt d'Exception®

Sous-action C3a : Présenter la démarche Forêt d'Exception® aux principaux points d'entrée et au cœur du massif

Sous-action C3b : Harmoniser les panneaux d'entrée en Forêt domaniale de l'Aigoual à l'échelle du massif

Annexe 2 : programme d'actions hors accueil du public

Ce programme d'actions est extrait du document « fiches actions complémentaires » – juillet 2017.

Orientation D : Rassembler, enrichir, croiser et partager les connaissances sur les multiples patrimoines de l'Aigoual, à l'échelle de l'ensemble du massif

Action D1 : Mettre en commun, enrichir et rendre accessible les ressources documentaires

Sous-action D1a : Rassembler les connaissances sur les multiples patrimoines du massif de l'Aigoual

Sous-action D1b : Rendre accessible les connaissances sur une plateforme de ressources

Action D2 : Enrichir les connaissances et partager les données naturalistes

Sous-action D2a : Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les espèces patrimoniales

Sous-action D2b : Réaliser le suivi des indicateurs de biodiversité dans les Réserves Biologiques

Sous-action D2c : Formaliser les échanges de données naturalistes (convention spécifique)

Action D3 : Développer et valoriser les connaissances sur les liens entre forêt et changements climatiques

Sous-action D3a : Contribuer à la nouvelle muséographie de l'observatoire du Mont Aigoual

Sous-action D3b : Se rapprocher des chercheurs spécialisés sur l'adaptation des essences aux changements climatiques

Orientation E : Conforter l'exemplarité de la gestion multifonctionnelle du massif de l'Aigoual

Action E1 : Réviser l'aménagement forestier côté gardois, et mettre en œuvre les nouvelles dispositions relatives à l'accueil du public sur l'ensemble du massif

Sous-action E1a : Améliorer l'accueil du public et la prise en compte du paysage dans la gestion forestière

Sous-action E1b : Affiner le suivi de la gestion en futaie irrégulière (dendrologie, régénération, biodiversité)

Sous-action E1c : Renforcer la concertation avec le Parc national des Cévennes et les acteurs du territoire

Action E2 : Affiner le suivi et rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique

Sous-action E2a : Affiner le suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique

Sous-action E2b : Contribuer à la bonne réalisation des plans de chasse grands cervidés

Action E3 : Conforter la filière bois locale

Sous-action E3a : Encourager l'utilisation de bois locaux par les maîtres d'ouvrage du territoire

Sous-action E3b : Développer les contrats d'approvisionnement entre l'ONF et les transformateurs locaux, en fonction des besoins

Action E4 : Poursuivre les travaux d'intérêt écologique en partenariat avec le Parc national des Cévennes

Sous-action E4a : Favoriser la végétation de ripisylve en bordure des cours d'eau

Sous-action E4b : Lutter contre la fermeture des milieux dans la zone humide de la Plaine (Suquet)

Sous-action E4c : Renforcer la connectivité des milieux ouverts sur le cours supérieur de la Dourbie (Montals)

Action E5 : Matérialiser, entretenir et suivre le réseau d'îlots de sénescence

Sous-action E5a : Matérialiser et entretenir le réseau d'îlots de sénescence

Sous-action E5b : Réaliser le suivi des indicateurs de biodiversité des îlots de sénescence

Annexe 6

Tableau de synthèse des actions du contrat de projet

Tableau de synthèse des actions du contrat de projet

investissement engagé

Orientation	Action	Sous-action	2016	2017	
A. Conforter l'offre d'accueil existante en forêt, en améliorant l'information des visiteurs et l'entretien des équipements.	A1. Favoriser l'accès au massif et aux points d'intérêt	A1a. Indiquer le massif de l'Aigoual depuis les autoroutes A75 et A9			
		A1b. Elaborer un plan de circulation dans le massif		10000	
		A1c. Indiquer les sites d'accueil (aires de pique-nique, belvédères, départs de sentiers de découverte) et matérialiser les aires de stationnement			
		A1d. Mener une réflexion sur le développement des transports collectifs et sur l'accessibilité des bus aux différents sites d'accueil			
	A2. Offrir au public des sites de qualité	A2a. Entretien le réseau d'itinéraires multi-activités		?	?
		A2b. Améliorer l'entretien courant des sentiers de découverte	25000	10000	
		A2c. Renouveler et harmoniser les panneaux de départ de sentier et les panneaux d'interprétation	16000	2600	
		A2d. Améliorer l'entretien courant des aires de pique-nique et belvédères, ainsi que la qualité du cadre		3400	
		A2e. Installer des toilettes sèches dans certains sites isolés du massif			
		A2f. Faciliter le retour d'information par les visiteurs sur l'état des équipements d'accueil			
	A3. Valoriser le patrimoine bâti domanial	A3a. Mettre en valeur le site de l'Hort de Dieu (chalet laboratoire et abords, collections botaniques)	4000	4000	
		A3b. Rénover et ouvrir au public les bâtiments du hameau de St Sauveur des Pourcils			
		A3c. Rénover et entretenir le petit patrimoine bâti, et mener une réflexion sur l'ouverture aux visiteurs			
	A4. Mieux communiquer sur la gestion forestière auprès des visiteurs et des partenaires du territoire	A4a. Travailler sur les messages relatifs à la gestion forestière	temps de personnel	temps de personnel	
A4b. Renforcer les échanges avec les visiteurs et les acteurs du territoire sur la gestion forestière			temps de perso		
B. Proposer de nouvelles offres d'accueil (en concertation avec les autres projets du territoire)	B1. Mener une réflexion sur l'accessibilité du massif aux personnes en situation de handicap	B1a : Créer un (ou deux) sentier(s) accessible(s) à tous les publics sur le massif	6200	900	
		B2. Développer une offre destinée spécifiquement à un jeune public	B2a : Concevoir des supports d'interprétation spécifiquement destinés aux enfants		
		B2b : Soutenir la mise en place de projets pédagogiques par les établissements scolaires du territoire			
	B3. Mettre en valeur la diversité paysagère et les multiples éléments du patrimoine naturel et culturel	B3a : Mettre en valeur des paysages remarquables		2800	
		B3b : Mettre en valeur les multiples éléments du patrimoine naturel et culturel		5000	
		B3c : Proposer des circuits de découverte du patrimoine naturel et culturel			

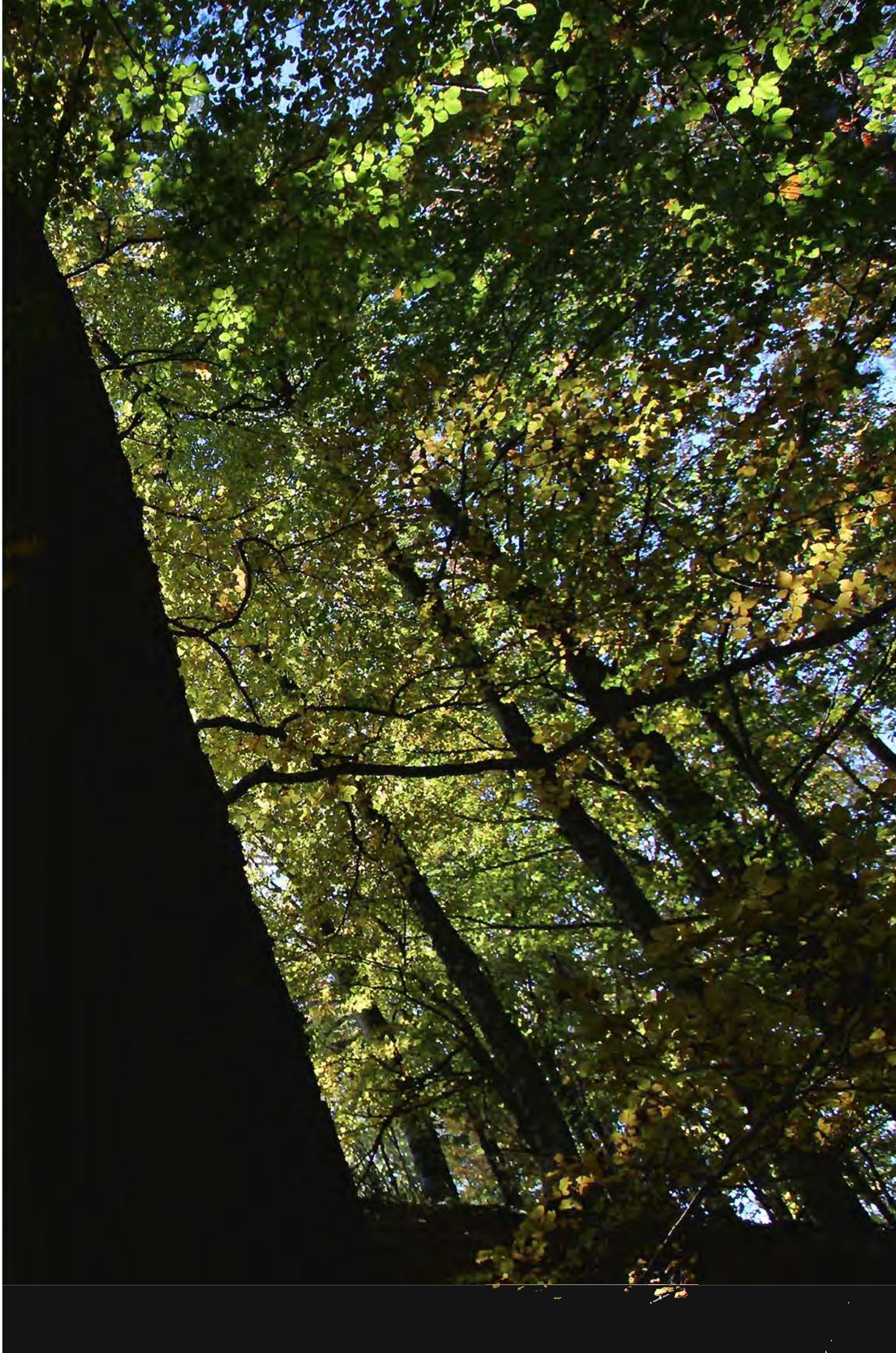
investissement prévisionnel	entretien
-----------------------------	-----------

2018	2019	2020	2021	budget total estimé	porteur	commentaires
	25000			25000	CC CAC-TS	financement pôle nature 4 saisons (inscrit en 2016)
1000	1000	500	500	13000	PNC, ONF	adoption CA PNC 21/06/17
	25000			25000	CC CAC-TS	groupes de travail 2016 et 2017, financement pôle nature (inscrit en 2017)
	?				CC CAC-TS	projet d'étude "mobilité" dans le cadre du réaménagement de Prat Peyrot
?	?	?	?		CC CAC-TS, CCPV	réalisé annuellement
3000	6000	6000	6000	56000	ONF	prise en charge partielle CC CAC-TS (pôle nature)
1000				19600	ONF	Canayère, Cazebonne, hêtraie, réseau arboretums
	2000	2000	2000	9400	ONF	
	10000	10000	10000	30000	à discuter	
					OT, CD30	plateforme SURICATE
1000	5000	13000	3000	30000	ONF	finaliser l'étude de mise en valeur en 2019
					ONF, commune	stand-by
					ONF	stand-by
					ONF, partenaires du tourisme	intégré dans les nouveaux supports de communication
					ONF	partenariat à concrétiser avec CFT GCC, projet martéloscope avec CC CAC-TS ?
recherche de finant	184800	3000	3000	197900	ONF	financement multi-partenarial : Leader, collectivités, mécénat ?
	?	15000	5000	20000	ONF, CC CAC-TS	2019 : projet parcours dans les arbres à étudier avec CC CAC-TS
					PNC, ONF	temps de personnel
	5000	5000	5000	17800	ONF	appui paysagiste + travaux
		2500		7500	ONF, partenaires du tourisme	stage Emilie FELIX (2017)

Orientation	Action	Sous-action	2016	
C. Communiquer sur l'offre d'accueil du massif de manière efficace et coordonnée	C1. Offrir aux visiteurs une information cohérente, modernisée et de qualité	C1a. Harmoniser les supports papier et présenter l'offre d'accueil globale du massif		
		C1b. Mettre en réseau et actualiser les ressources Internet		
		C1c. Développer des solutions innovantes telles que les applications multimédia		
	C2. Mieux connaître la fréquentation du massif et les attentes des visiteurs	C2a. Réaliser une étude de fréquentation quantitative et qualitative sur le massif		
	C3. Communiquer sur la démarche Forêt d'Exception	C3a. Présenter la démarche Forêt d'Exception aux principaux points d'entrée et au cœur du massif		
		C3b. Harmoniser les panneaux d'entrée en Forêt domaniale de l'Aigoual à l'échelle du massif		
D. Rassembler, enrichir, croiser et partager les connaissances sur les multiples patrimoines de l'Aigoual, à l'échelle de l'ensemble du massif	D1. Mettre en commun, enrichir et rendre accessible les ressources documentaires	D1a. Rassembler les connaissances sur les multiples patrimoines du massif de l'Aigoual		
		D1b. Rendre accessible les connaissances sur une plateforme de ressources		
	D2. Enrichir les connaissances et partager les données naturalistes	D2a. Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les espèces patrimoniales	20600	
		D2b. Réaliser le suivi des indicateurs de biodiversité dans les Réserves Biologiques		
		D2c. Formaliser les échanges de données naturalistes (convention spécifique)	convention signée	
	D3. Développer et valoriser les connaissances sur les liens entre forêt et changements climatiques	D3a. Contribuer à la nouvelle muséographie de l'observatoire du Mont Aigoual		
		D3b. Se rapprocher des chercheurs spécialisés sur l'adaptation des essences aux changements climatiques		
	E. Conforter l'exemplarité de la gestion multifonctionnelle du massif de l'Aigoual	E1. Réviser l'aménagement forestier côté gardois, et mettre en œuvre les nouvelles dispositions relatives à l'accueil du public sur l'ensemble du massif	E1a. Améliorer l'accueil du public et la prise en compte du paysage dans la gestion forestière	études
			E1b. Affiner le suivi de la gestion en futaie irrégulière (dendrologie, régénération, biodiversité)	
			E1c. Renforcer la concertation avec le Parc national des Cévennes et les acteurs du territoire	
E2. Affiner le suivi et rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique		E2a. Affiner le suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique		
		E2b. Contribuer à la bonne réalisation des plans de chasse grands cervidés		
E3. Conforter la filière bois locale		E3a. Encourager l'utilisation de bois locaux par les maîtres d'ouvrage du territoire		
		E3b. Développer les contrats d'approvisionnement entre l'ONF et les transformateurs locaux, en fonction des besoins		
E4. Poursuivre les travaux d'intérêt écologique en partenariat avec le Parc national des Cévennes		E4a. Favoriser la végétation de ripisylve en bordure des cours d'eau		
		E4b. Lutter contre la fermeture des milieux dans la zone humide de la Plaine (Suquet)	18000	
		E4c. Renforcer la connectivité des milieux ouverts sur le cours supérieur de la Dourbie (Montals)		
		Autres travaux d'intérêt écologique	8700	
E5. Matérialiser, entretenir et suivre le réseau d'îlots de sénescence		E5a. Matérialiser et entretenir le réseau d'îlots de sénescence		
		E5b. Réaliser le suivi des indicateurs de biodiversité des îlots de sénescence		

2017	2018	2019	2020	2021	budget total estimé	porteur	commentaires
						offices de tourisme	dépliants, carte du massif
						offices de tourisme	sites Internet
stage E. FELIX			20000	20000	40000	ONF, partenaires du tourisme	circuits de découverte, projet martélescope ?
						offices de tourisme ?	
	4000	8000	4000		16000	ONF	2018 : film, site Internet dédié
			10000	10000	20000	ONF	
						à préciser	
						à préciser	
10100	7200	10000	10000	10000	67900	ONF-PNC	convention annuelle ONF-PNC + temps non compté de personnel PNC et réseaux naturalistes ONF
	15000	15000			30000	ONF	PSDRF Marquairès
						ONF-PNC	convention 08/12/2016
temps de personnel	temps de personnel		phase travaux			Météo France	
						à préciser	
mise en œuvre (cf. actions A-B-C)						ONF	schéma d'accueil 2016-2021, étude paysagère (2016)
	stage M. SANCHEZ					ONF	1ère série de mesures en 2015 (stage Alexandre ROQUES)
temps de personnel						ONF	
mise en place observat.	placettes de suivi	temps de personnel				PNC, ONF, partenaires cynégétiques	observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique
						partenaires cynégétiques	
						ONF, partenaires	partenariat à concrétiser avec CFT GCC
						ONF	
						ONF	reporté sur d'autres travaux d'intérêt écologique
4800					22800	ONF	convention annuelle ONF-PNC
3000	1800	10000	10000	10000	34800	PNC, ONF	convention annuelle ONF-PNC
5100	5700	10000	10000	10000	49500	ONF-PNC	convention annuelle ONF-PNC
6600		3000	6000	6000	21600	ONF-PNC	convention annuelle ONF-PNC
			20000	20000	40000	ONF-PNC	convention annuelle ONF-PNC





Direction territoriale Midi-Méditerranée

Agence Territoriale Hérault / Gard

Unité territoriale Aigoual

Septembre 2018 (version 6)

Rédaction : Valère MARSAUDON

Photographies : Valère MARSAUDON, sauf mention spécifique

Graphisme : C. Miranda

Avec les relectures attentives de Sylvie CASTAGNIO, Nicolas Karr, Daniel SEVEN (ONF), et les commentaires du comité de pilotage Aigoual Forêt d'Exception (réunion du 06/07/2018 et remarques ultérieures).

Et avec des remerciements particuliers pour leur relecture et leurs conseils à Christèle GERNIGON et aux deux rapporteurs auprès du Comité national d'orientation, Christophe CHAUVIN et Jean-Pierre THIBAUT.